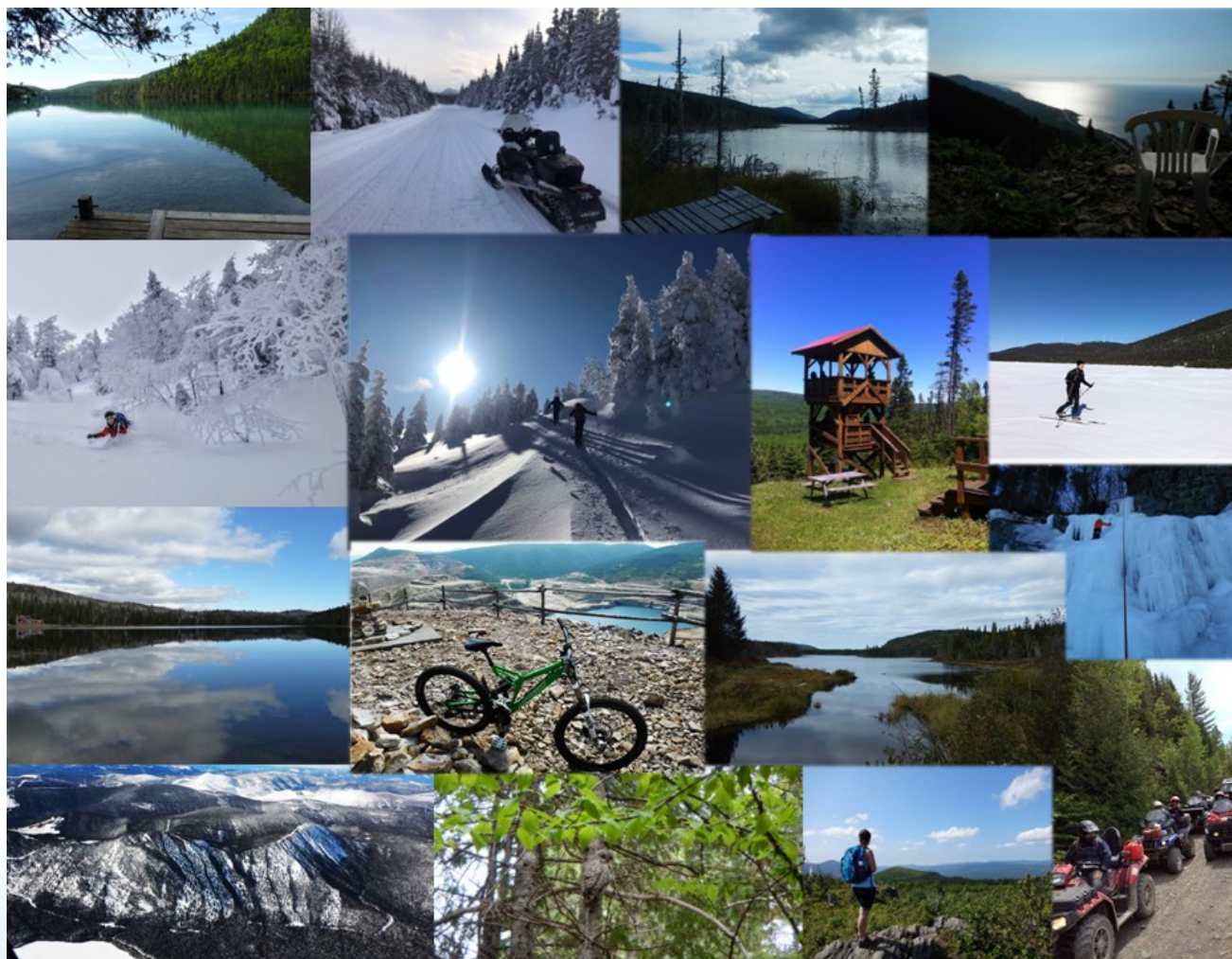


Plan régional de développement du territoire public de la Gaspésie — Section récréotourisme

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS



Réalisation

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Direction générale du territoire public
Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
195, boulevard Perron Est
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2125
Télécopieur : 418 555-5555
Courriel : DR-11@mrnf.gouv.qc.ca

Photographies de la page couverture :

Josée Deschênes
Simon Dubois
Isabelle Poirier
Marie-Josée Racine
Sylvain Savoie

Montage : Myriane Houde-Poirier

© Gouvernement du Québec
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025

ISBN 978-2-550-98257-9 (PDF)

Table des matières

Liste des cartes	III
Liste des figures	III
Liste des tableaux	III
Chapitre 1 – Territoire d'étude et contexte territorial	1
Territoire d'étude	1
Portée du Plan régional de développement du territoire public de la Gaspésie	1
Contexte territorial de la Gaspésie	2
Organisation du territoire public	3
Chapitre 2 – Constat récréotouristique	7
Situation actuelle	7
Les tendances du tourisme international	7
Le contexte québécois	9
Le contexte régional	10
L'offre régionale	13
Potentiels de développement	32
Problématiques relatives au récréotourisme soulevées par la Table de concertation régionale	33
Synthèse	36
Volet hébergement	37
Volet activités de plein air	37
Volet culture et patrimoine	38
Chapitre 3 – Enjeux d'utilisation du territoire public liés au récréotourisme et résultats régionaux attendus	39
Enjeux récréotouristiques régionaux	39
Résultats régionaux attendus	41
Chapitre 4 – Concept de développement	42
Territoire de planification	42
Territoire de gestion municipalisé	42
Territoire de gestion non organisé	42
Objectifs régionaux par volet pour l'ensemble du territoire public	43
Axes récréotouristiques	44
Axe routier	44
Axe SIA	44

Axe rivières	44
Axe motoneige	45
Axe motoquad	45
Pôles récréotouristiques.....	45
Chapitre 5 – Scénario de développement.....	47
Volet hébergement.....	47
Villégiature privée	47
Hébergement commercial et communautaire	51
Abri sommaire	54
Mise en oeuvre — Volet hébergement	54
Volet activités récréatives et de plein air	64
Vélo de montagne et de randonnée	64
Ski hors-piste	65
Sentier international des Appalaches	66
Activités récréotouristiques liées aux rivières	67
Véhicule hors route en sentier	70
Véhicule motorisé hors-piste.....	71
Volet culture et patrimoine	73
Culture, histoire et patrimoine de la Gaspésie.....	73
Culture et histoire Mi'gmaq	74
Secteurs et sites de développement récréotouristique.....	76
Sommaire.....	85
Plan régional de développement du territoire public de la Gaspésie	85
Enjeux régionaux de développement	85
Concept, orientations et scénario de développement	86
Annexe 1 : Liste des partenaires de concertation	91
Annexe 2 : Liste des intervenants régionaux ayant participé aux rencontres	93
Liste des acronymes.....	96
Glossaire.....	97
Bibliographie	102

Liste des cartes

Carte 1 Territoire d'étude	6
Carte 2 Constat récréotouristique — Volet hébergement (territoire public).....	19
Carte 3 Constat récréotouristique — Volet activités récréatives et de plein air	26
Carte 4 Constat récréotouristique — Volet culture et patrimoine	31
Carte 5 Concept de développement.....	46
Carte 6 Scénario de développement.....	75

Liste des figures

Figure 1. Superficie et domanialité de la Gaspésie	1
Figure 2. Répartition des unités d'hébergement aux fins de récréotourisme en Gaspésie selon la domanialité des terres.....	14
Figure 3. Répartition de l'hébergement touristique sur le territoire public en Gaspésie par MRC	17

Liste des tableaux

Tableau 1. Population de la Gaspésie	2
Tableau 2. Terres publiques à statuts particuliers	5
Tableau 3. Répartition des types d'hébergements (unité) en Gaspésie selon la domanialité des terres	14
Tableau 4. Répartition des unités de villégiature privée en Gaspésie par MRC	15
Tableau 5. Répartition des unités d'hébergement commercial et communautaire en Gaspésie par MRC	16
Tableau 6. Répartition des unités d'hébergement commercial et communautaire sur les terres du domaine de l'État de la Gaspésie par MRC	17
Tableau 7. Réseaux de sentiers sur le territoire public de la Gaspésie — activités de plein air non motorisées et motorisées.....	20
Tableau 8. Immeubles et sites patrimoniaux classés par le ministère de la Culture et des Communications.....	27
Tableau 9. Phares de la Gaspésie	28
Tableau 10. Enjeux et objectifs d'utilisation et de développement à des fins récréotouristiques sur le territoire public de la Gaspésie.....	40
Tableau 11. Objectifs régionaux de développement récréotouristique par volet.....	43

Chapitre 1 – Territoire d'étude et contexte territorial

TERRITOIRE D'ÉTUDE

La région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est composée de deux ensembles physiographiques distincts : la péninsule gaspésienne, rattachée au continent, et l'archipel des îles de la Madeleine, qui se trouve dans le golfe du Saint-Laurent, à 215 km de la péninsule. La péninsule est bordée à l'ouest par la région administrative du Bas-Saint-Laurent, au nord, par celle de la Côte-Nord, au sud par les provinces maritimes et à l'est, par les îles de la Madeleine.

Les îles de la Madeleine, étant une entité bien différente de la Gaspésie tant sur le plan physiographique que dans sa réalité récréotouristique, ne seront pas traitées dans le présent plan de développement des terres publiques.

La Gaspésie¹ est entourée par le golfe du Saint-Laurent au nord et à l'est, et par la baie des Chaleurs au sud. Le territoire public représente près de 81 % de la péninsule, ou plus de 91 % en incluant le milieu marin. Comme le présente la figure 1, le territoire public de la péninsule gaspésienne totalise 16 181 km². Généralement, les terres publiques sont principalement localisées au centre de la péninsule, alors que les terres privées la ceinturent.

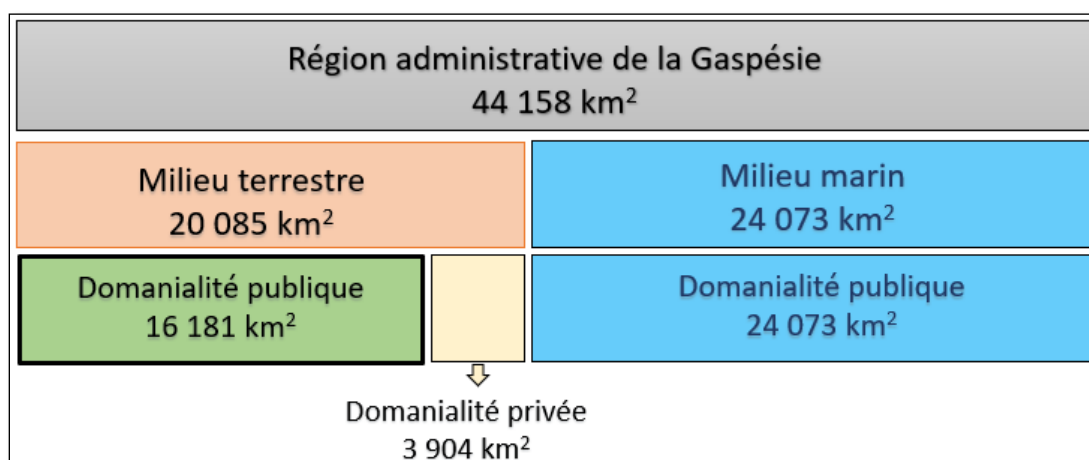


Figure 1. Superficie² et domanialité³ de la Gaspésie

PORTÉE DU PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC DE LA GASPÉSIE

Le Plan régional de développement du territoire public de la Gaspésie — Section récréotourisme (PRDTP) concerne le territoire public terrestre de la région administrative de la Gaspésie. Ainsi, pour alléger le texte, la mention de « territoire public » exclut le milieu marin.

La Gaspésie est divisée en cinq municipalités régionales de comté (MRC), soit Avignon, Bonaventure, Le Rocher-Percé, La Côte-de-Gaspé et La Haute-Gaspésie.

¹ Dans le texte, le terme « Gaspésie » est utilisé pour désigner le territoire correspondant aux limites administratives.

² Calculs effectués par la Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine du MRNF à partir des données du Répertoire des municipalités du Québec du MAMH [<https://www.mamh.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>].

³ Compilation interne.

Les limites de la région touristique de la Gaspésie correspondent à celles de la région administrative en y ajoutant une partie de la région administrative du Bas-Saint-Laurent (MRC de La Matanie et de La Matapédia et une portion de la MRC de La Mitis). Certaines données utilisées pour la rédaction du PRDTP ne sont disponibles que pour la région touristique. Une note est inscrite lorsque les données présentées concernent la région touristique plutôt que la région administrative.

CONTEXTE TERRITORIAL DE LA GASPÉSIE

La population de la Gaspésie s'élève à 79 318 habitants, dont la répartition entre les MRC est relativement uniforme (tableau 1). On compte également deux réserves indiennes (de compétence fédérale) qui occupent en tout 45 km² : Gesgapegiag et Listuguj. Gespeg est une communauté autochtone hors réserve dont les membres habitent principalement à Gaspé, mais aussi dans la région de Montréal. Les membres de ces trois communautés font partie de la nation Mi'gmaq.

Tableau 1. Population de la Gaspésie⁴

MRC Réserve indienne (RI)	Population	
	Nombre d'habitants	Proportion de la région (%)
Avignon	12 740	16,1
Bonaventure	18 124	22,8
La Côte-de-Gaspé	17 745	22,4
La Haute-Gaspésie	11 198	14,1
Le Rocher-Percé	17 239	21,7
Gesgapegiag (RI)	708	0,9
Listuguj (RI)	1 564	2,0
TOTAL :	79 318	100,0

Les particularités physiographiques (hautes montagnes, vallées encaissées) du territoire, la proximité de la mer ainsi que les modes d'exploitation des ressources naturelles ont conditionné le développement et l'occupation du territoire le long du littoral. La proximité du territoire public, localisé au centre de la péninsule, avec l'ensemble du milieu habité a une incidence directe sur l'utilisation du territoire public. Celui-ci est étroitement lié à la dynamique socio-économique de la région, particulièrement pour la mise en valeur des ressources naturelles (pêche commerciale, forêt, énergie, mines) et la pratique d'activités récréotouristiques (chasse et pêche sportives, activités de plein air).

L'industrie touristique constitue un vecteur incontournable de l'activité économique de la région. Elle se classe au second rang quant au secteur d'importance en matière d'emplois⁵. Le territoire public de la Gaspésie, caractérisé par ses paysages naturels ainsi que par une grande variété d'habitats et d'espèces fauniques et floristiques, contribue à l'offre récréotouristique de la région.

La Gaspésie est éloignée des grands centres. Plusieurs infrastructures de transport se situent dans la région, notamment des infrastructures routières, maritimes, ferroviaires et aériennes (voir carte 1, Territoire d'étude). La route 132, qui ceinture la péninsule, constitue la principale voie routière en Gaspésie, la reliant au reste du Québec. La route 299, entre New Richmond et Sainte-Anne-des-Monts, relie les rives nord et sud de la péninsule. La route 198 fait le lien entre Gaspé et la rive nord (L'Anse-Pleureuse) en passant par Murdochville, tandis que la route 197 propose un lien direct entre Rivière-au-

⁴ Décret de population adopté par le Conseil des ministres le 14 décembre 2022 et publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 21 décembre 2022. Son numéro est le 1831-2022. Disponible sur le site Web du MAMH : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>. Le dénombrement est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1^{er} juillet 2022. Les réserves indiennes (RI) ne sont pas visées par le décret de population.

⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2013), *Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2013-2018*, 89 p.

Renard et Gaspé, en complément de la route 132 qui longe le littoral de la péninsule de Forillon. La Gaspésie profite également d'un réseau de chemins forestiers (aussi appelés chemins multiusages) très dense donnant accès au territoire public à partir de chaque village, ou presque.

Les principales installations portuaires desservant la région sont situées à Gaspé, à Carleton, à Chandler et à Paspébiac. Elles servent surtout au transport de marchandises. Des marinas ou des ports de plaisance ainsi que des ports de pêche ponctuent aussi le pourtour de la péninsule.

Une voie ferrée de 325 km parcourt le sud de la Gaspésie, de Matapédia à Gaspé. Son état est si détérioré qu'aucun train pour passagers ne peut y circuler depuis 2013. Seul le transport de marchandises est possible sur le tronçon de la voie ferrée reliant Matapédia et New Richmond et celui-ci est exploité par la Société du chemin de fer de la Gaspésie. Le gouvernement du Québec (ministère des Transports et de la Mobilité durable) a acquis le rail en 2015 et a amorcé des travaux de restauration. La réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie vise la reprise du transport de marchandises et de passagers sur l'ensemble du réseau⁶.

Pour ce qui est des infrastructures aéroportuaires, la péninsule compte deux aéroports classés dans le réseau supérieur québécois (Gaspé et Bonaventure). De plus, deux aérodromes (Grande-Rivière et Sainte-Anne-des-Monts) font partie du réseau local.

ORGANISATION DU TERRITOIRE PUBLIC

La carte 1, Territoire d'étude, présente l'organisation du territoire de la région de la Gaspésie. Plusieurs territoires détiennent un statut particulier; leurs superficies sont présentées dans le tableau 2. Les territoires de conservation et de protection sur le territoire de la Gaspésie couvrent près de 3 100 km², soit 19 % du territoire public. On trouve notamment :

- cinq réserves écologiques (Ernest-Lepage, de la Grande-Rivière, de Manche-d'Épée, de Mont-Saint-Pierre et de Ristigouche);
- quatre parcs nationaux, dont trois parcs nationaux du Québec (Miguasha, de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et de la Gaspésie) et le parc national Forillon (parc fédéral);
- la réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar;
- la réserve marine de l'Estuaire-de-la-Rivière-Bonaventure;
- sept habitats d'espèces floristiques menacées ou vulnérables, dont cinq inscrits au Registre des aires protégées au Québec (Barachois-de-Bonaventure, Falaise-du-Mont-Saint-Alban, Montagne-de-Roche, Serpentine-du-Mont-Albert et Vallée-du-Cor);
- trente-deux écosystèmes forestiers exceptionnels, dont vingt-deux sont inscrits au Registre des aires protégées au Québec.

Les territoires fauniques structurés surfaciques représentent 10 % du territoire public. Il s'agit des territoires suivants⁷ :

- trois zones d'exploitation contrôlée (zec) de chasse et de pêche : Baillargeon (67,3 km²), des Anses (164,5 km²) et une partie de la zec Casault (80 km²);
- trois réserves fauniques (surfaciques) : des Chic-Chocs (1 134 km²), de Port-Daniel (62,2 km²) et une petite partie de la réserve faunique de Matane (5 km²);

⁶ MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC [<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/projets-infrastructures/structures-infrastructures/infrastructures-ferroviaires/rehabilitation-chemin-fer-gaspesie/Pages/rehabilitation-chemin-fer-gaspesie.aspx>] (Consulté le 2023-06-13).

⁷ Ces superficies sont extraites du site Web du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (maintenant le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs) [<https://mffp.gouv.qc.ca/faune/territoires/ZEC.jsp> et <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/territoires/reserve.jsp>] (Consultés en 2020-01).

- la pourvoirie des Lacs Robidoux (5,5 km²);
- le petit lac aménagé (PLA) de lac au Foin (0,11 km²). Il s'agit d'un droit exclusif de pêche attribué sur ce lac.

Aussi, 1 200 km de territoires fauniques structurés linéaires sont établis sur des rivières dans la région. Ce sont les réserves fauniques des Rivières-Matapédia-Patapédia (72 km), de la Rivière-Cascapédia (55 km), de la Rivière-Saint-Jean (84,5 km) et de la Rivière-Sainte-Anne (28,6 km) ainsi que les zecs de la Rivière-Nouvelle (86,2 km), de la Petite-Rivière-Cascapédia (127,5 km), de la Rivière-Bonaventure (199 km), de Pabok (165 km), de la Grande-Rivière (23 km), de la Rivière-York (94,1 km), de la Rivière-Dartmouth (63,1 km), de la Rivière-Madeleine (115,8 km) et de la Rivière-Cap-Chat (56,6 km). La réserve faunique de Port-Daniel comporte une portion linéaire de 30,5 km de longueur⁸.

Le territoire d'application du PRDTP de la Gaspésie — Section récréotourisme couvre les terres du domaine de l'État sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Bien que l'autorité sur les terres publiques de certains territoires voués à la conservation ou à la protection (p. ex., parcs nationaux) relève d'autres ministères ou organismes, ils sont considérés dans l'élaboration du PRDTP pour leur valeur récréotouristique.

⁸ *Ibid.* Seulement une partie des réserves fauniques Rivières-Matapédia-Patapédia et Rivière-Cascapédia est localisée dans la région administrative de la Gaspésie. La superficie inscrite a été adaptée en conséquence.

Tableau 2. Terres publiques à statuts particuliers

Terres publiques à statuts particuliers		Nombre de territoires		Superficie ⁹ (km ²)	Portion linéaire (km)
		Registre des aires protégées ¹⁰	Autres territoires officiels ¹¹		
Protection	Parc national du Canada	1		246,0	
	Parc national du Québec	3		696,0	
	Réserves écologiques	5		208,5	
	Réserve de biodiversité	1		44,3	
	Réserve marine	1		1,8	
	Refuge d'oiseaux migrateurs	2		13,6	
	Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable	5	2	30,9	
	Écosystème forestier exceptionnel	22	10	38,2	
	Refuge biologique	68	140	660,6	
	Habitats fauniques	90	91	1 868,6	
	Réserve de territoire aux fins d'aire protégée*	2		125,0	
	Total partiel :			3 933,5	
	Total partiel sans superposition de territoire :			3 098,8	
	Proportion des territoires de protection en territoire public :			19,2 %	
Faune	Réserve faunique	S. O.	3	1 201,2	30,5
	Réserve faunique de rivière		4	40,6	240,1
	ZEC		3	311,8	
	ZEC de rivière		9	106,6	930,3
	Pourvoirie avec droits exclusifs		1	5,5	
	Petit lac aménagé		1	0,11	
	Total partiel :			1 665,8	1 200,9
	Total partiel sans superposition de territoire :			1 665,0	
	Proportion des territoires de gestion faunique en territoire public :			10,3 %	
TOTAL :				5 599,3	1 200,9
TOTAL SANS SUPERPOSITION :				4 763,8	
PROPORTION DES TERRITOIRES À STATUTS PARTICULIERS TOTALE (SANS SUPERPOSITION) :				29,5 %	

* Réserve de territoire aux fins d'aire protégée terrestre uniquement.

⁹ Calculs effectués par la direction régionale à partir des fichiers de formes du ministère des Ressources naturelles et des Forêts ainsi que de ceux des aires protégées officielles et des territoires fauniques structurés provenant du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

¹⁰ Territoires de conservation inscrits au Registre des aires protégées au Québec, selon la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*.

¹¹ Territoires de conservation décrétés selon la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et le Règlement sur les habitats fauniques.

CARTE 1
TERRITOIRE D'ÉTUDE

Chapitre 2 – Constat récréotouristique

SITUATION ACTUELLE

La situation touristique actuelle est présentée en trois sections : le contexte international, le contexte québécois et le contexte régional de la Gaspésie. Ce dernier est plus précisément décrit selon trois volets de l'offre régionale : le volet de l'hébergement, le volet des activités de plein air et le volet de la culture et du patrimoine.

LES TENDANCES DU TOURISME INTERNATIONAL

Le tourisme est l'une des industries les plus importantes au monde. Cette industrie a enregistré une forte croissance jusqu'en 2019, année durant laquelle les arrivées de touristes internationaux ont atteint 1 465 millions et les recettes, 1 490 milliards de dollars américains. Cependant, la pandémie de COVID-19 a freiné considérablement le marché mondial du tourisme en 2020 et 2021. Une reprise s'est produite en 2024, le nombre d'arrivées de touristes internationaux à l'échelle mondiale ayant atteint 1 445 millions, soit 99 % du niveau de 2019. Les recettes touristiques mondiales ont atteint 1 590 milliards de dollars américains en 2024, dépassant celles de 2019 de 4 % (en termes réels). L'Europe constitue la destination touristique privilégiée, avec environ 747 millions de touristes internationaux en 2024, suivie par l'Asie et le Pacifique, avec près de 316 millions de touristes, ainsi que l'Amérique avec environ 214 millions de touristes¹².

Les diverses tensions géopolitiques, les instabilités au niveau économique, la hausse des prix des biens et des services, la pénurie de main-d'œuvre ainsi que les changements climatiques sont autant de facteurs susceptibles d'influencer les comportements des voyageurs et l'industrie du tourisme. Néanmoins, l'envie de voyager reste bien concrète. À cet effet, la Chaire de tourisme Transat de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal a dégagé cinq grandes tendances du tourisme pour les prochaines années¹³.

1. L'**hybridation** se traduit par la combinaison de plusieurs fonctions, associées notamment au travail et aux loisirs, mais aussi à différentes offres de services et d'activités complémentaires.
 - L'hybridation des lieux réfère à des espaces multifonctionnels où une mixité d'usages, d'activités ou de services complémentaires est offerte. Ceux-ci permettent d'attirer une clientèle variée, de diversifier les sources de revenus et de maximiser l'utilisation des ressources et des infrastructures.
 - L'hybridation des comportements est attribuée aux voyages hybrides qui allient le travail et l'agrément. La flexibilité et la mobilité qu'offre le télétravail, dont la pratique a considérablement augmenté depuis la pandémie, facilitent cette combinaison. Les voyageurs hybrides prévoient un séjour en dehors de leur lieu de résidence pour travailler à distance tout en profitant du lieu, prolongent un séjour d'agrément grâce au télétravail ou prolongent un déplacement professionnel pour agrément.
 - L'hybridation des compétences réfère à la main-d'œuvre et aux fonctions multiples que chaque employé peut assurer au sein d'une entreprise ou d'une organisation. Le développement de compétences variées favorise un fonctionnement plus efficace.
2. L'**expérimentation** consiste à tester des concepts et des façons de faire, tant en ce qui a trait aux propositions d'offre de produits, de services et d'événements touristiques qu'aux façons de faire des

¹² WORLD TOURISM ORGANIZATION (2025), *World Tourism Barometer*, Volume 23, Issue 1, Janvier 2025, UN Tourism, Madrid, DOI: <https://doi.org/10.18111/wtobarometereng>.

¹³ CHAIRE DE TOURISME TRANSAT (2023), *Cahier tendances 2023*, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, Montréal, 85 p.

organisations. Les voyageurs développent de nouveaux comportements et recherchent des expériences personnalisées. Les organisations expérimentent des propositions touristiques nouvelles, comme l'aménagement temporaire d'espaces publics, la tenue d'événements festifs ou l'intégration des technologies dans l'offre touristique, et évaluent la réponse des consommateurs ainsi que l'intérêt à rendre ces propositions permanentes.

L'expérimentation consiste également à essayer des façons de faire innovantes pour attirer et retenir la main-d'œuvre au sein des organisations touristiques. Le recrutement, l'accueil et l'intégration des employés, les avantages sociaux ainsi que les modalités de travail sont autant de concepts pouvant être revisités.

3. La **synergie** propose la collaboration, l'entraide, le partage ainsi que la mise en commun des actions, des connaissances et des ressources. Les occasions de collaboration sont variées : activités promotionnelles, développement et amélioration de l'offre de produits et de services touristiques, structuration de l'offre, mentorat et partage d'expériences, optimisation des pratiques de gestion et des processus.

Dans le contexte actuel, les organisations de l'industrie touristique de même que les collectivités s'allient au service d'une économie qui tend vers la circularité et la rentabilité des partenaires, des collectivités et de la planète. La synergie est observée notamment dans les solutions communes adoptées pour la transition durable de l'industrie touristique.

4. La **connexion** avec la nature, la culture, les lieux, les gens ainsi qu'avec soi-même s'inscrit dans une propension à la quête du bien-être. Les consommateurs recherchent des expériences authentiques et humaines, ce qui se traduit dans les activités et les lieux ciblés par les voyageurs. La popularité des activités de plein air ainsi que de l'hébergement touristique et de l'immersion dans la nature témoigne de cette tendance. Les voyageurs recherchent aussi de plus en plus un contact profond avec la destination (tourisme lent) et les gens qui y vivent, dont les autochtones, de même qu'avec les amis ou la famille.

Cette tendance à la connexion s'installe également sur le plan de la relation entre les entreprises et leur clientèle. Un contact humain, chaleureux et sincère s'inscrit dans une approche client personnalisée, réclamée par les voyageurs.

5. La **responsabilisation** s'inscrit dans un contexte où les inégalités sociales et économiques s'accroissent, de même que les conséquences des changements climatiques. Cette tendance se traduit notamment par la promotion d'une utilisation rationnelle des ressources, la conservation de l'environnement et de la biodiversité ainsi que par des mesures pour contrer les changements climatiques. Les consommateurs et les organisations amorcent un changement de comportements pour assurer la transition durable et responsable de l'industrie touristique.

Les voyageurs qui s'inscrivent dans cette tendance sélectionnent des entreprises ou des organisations touristiques affichant des orientations durables et responsables, limitent leurs déplacements touristiques, optent pour la mobilité durable ou payent pour compenser leurs émissions de gaz à effet de serre. Quant aux organisations et aux entreprises, cette tendance se traduit notamment par des orientations et des initiatives responsables dans leurs opérations (p. ex., approvisionnement local, gestion des matières résiduelles, consommation d'énergie et d'eau), une gestion des ressources humaines cohérente avec les valeurs d'équité et d'inclusion, l'implication dans le développement des communautés et de l'économie locale ainsi que la sensibilisation de la clientèle.

LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS

Le tourisme contribue notablement à la vitalité économique et sociale du Québec et de ses régions. Les recettes touristiques se chiffraient à 16,7 milliards de dollars en 2023¹⁴. Cette industrie soutient d'abord l'économie de proximité, générant notamment plus de 400 000 emplois dans la province. En 2023, le Québec comptait 23 941 entreprises dans les secteurs associés au tourisme, dont près de 15 000 en restauration, 4 664 en loisir et divertissement et près de 1 950 en hébergement touristique¹⁵.

L'industrie touristique québécoise dépend considérablement du marché intérieur. En 2023, des 24,1 millions de touristes ayant visité le Québec, 16,1 millions étaient de Québécois. À cela s'ajoutent 38,1 millions d'excursionnistes, majoritairement des Québécois (95 %). Leurs dépenses combinées dans la province représentaient environ 50 % des dépenses touristiques totales¹⁶. Cette importance du marché intérieur s'explique notamment par la relation directe entre la distance et le nombre de voyageurs : plus la destination est proche, plus le flux touristique tend à être grand. Cette relation explique également les marchés ciblés que constituent les touristes en provenance de l'Ontario, des Maritimes et des États-Unis. D'autres marchés touristiques internationaux importants pour la province sont la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Suisse, la Chine et le Mexique^{17, 18}.

À l'instar de l'industrie touristique mondiale, le secteur du tourisme au Québec a été durement touché par la pandémie de COVID-19. Les défis pour l'industrie touristique québécoise restent nombreux : l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation des dépenses d'exploitation, la pénurie de main-d'œuvre, le recrutement et le maintien des employés qualifiés. Ces éléments engendrent à leur tour une augmentation du coût des biens et des services dans le secteur du tourisme, principalement pour la restauration et l'hébergement touristique¹⁹. Cependant, des changements et de nouvelles possibilités, en lien notamment avec les tendances du tourisme, se présentent pour le tourisme québécois et les entreprises.

D'un point de vue touristique, le Québec est réputé pour son territoire spectaculaire et l'accueil chaleureux de ses communautés locales. Sa culture créative est héritée d'un passé autochtone, français et britannique; ses villages nordiques au nord du 55^e parallèle offrent une culture millénaire; sept sites reconnus par l'UNESCO sont répartis sur le territoire. Bonjour Québec met en avant huit expériences phares qui distinguent le Québec quant à son offre touristique²⁰ :

- Aventures en nature
- Culture et histoire vivantes
- Chasse et pêche
- 18 routes découvertes
- Plaisirs d'hiver
- Saveurs locales
- Villes vibrantes et festivités
- Vivre le Saint-Laurent (faune marine, villages côtiers, croisières)

Avec des milieux naturels qui se métamorphosent au gré des saisons, un riche patrimoine culturel et gastronomique, des milieux urbains animés et des paysages grandioses, le Québec possède des atouts indéniables pour consolider et développer une offre touristique s'inscrivant dans les tendances à la

¹⁴ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC [<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/performance-annuelle-industrie-touristique/performance-quebec-2023>] (Consulté le 2025-06-11).

¹⁵ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC [<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/performance-annuelle-industrie-touristique/emplois-et-entreprises>] (Consulté le 2025-06-11).

¹⁶ Gouvernement du Québec, *op. cit.* (1)

¹⁷ MINISTÈRE DU TOURISME DU QUÉBEC (2016), *La destination Québec et ses concurrents : ce qu'il faut savoir* [PDF] [<https://cdn-content.quebec.ca/cdn-content/tourisme/etudes-statistiques/concurrence-quebec.pdf>].

¹⁸ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC [<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/marches-touristiques#c65104>] (Consulté le 2023-06-20).

¹⁹ CENTRE INTELLIGENCE D'AFFAIRES EN TOURISME (2023), *Situation des entreprises touristiques du Québec, printemps 2023 — Résumé* [PDF] [<https://alliancetouristique.com/wp-content/uploads/2023/05/situation-des-entreprises-resumevf2.pdf>].

²⁰ BONJOUR QUÉBEC [<https://www.bonjourquebec.com/fr-ca/decouvrir/experiences>] (Consulté le 2023-06-16).

connexion et à la responsabilisation. Alors qu'en 2022, 59 % des voyageurs québécois ayant visité le Québec ont pratiqué une activité de plein air, force est de constater que l'engouement pour les expériences de connexion avec la nature et le territoire se maintient²¹. La visite des parcs nationaux, l'observation de la nature, la mise en valeur de la faune ainsi que les randonnées pédestres sont des activités très populaires. Dans ce contexte, le Québec peut aspirer à se positionner comme un incontournable dans la qualité de l'expérience offerte.

Le Québec s'est aussi doté d'une vision fondée sur le tourisme durable et responsable afin de soutenir des pratiques respectueuses de l'environnement et profitables pour les communautés et l'économie locales. Le Québec souhaite « s'afficher comme une destination d'avant-garde, respectueuse des communautés visitées et de son environnement, et innovante dans ses façons de valoriser et de préserver son patrimoine naturel et culturel »²². Les voyageurs québécois adhèrent également à un tourisme plus durable, 60 % d'entre eux aspirant à adopter des pratiques de voyages plus responsables²³. Les entreprises québécoises jugent prioritaire d'intégrer les concepts du développement durable dans leurs activités. Le soutien de l'économie locale, l'approvisionnement responsable ainsi que la gestion éthique et responsable des ressources humaines sont les pratiques les plus répandues. Le développement des communautés ainsi que la mise en œuvre de mesures associées au transport durable sont les pratiques privilégiées à court terme par ces entreprises²⁴.

Considérant l'intensification des pratiques de télétravail ou hybrides, de même que l'importance du marché intérieur, le marché des voyages hybrides constitue également une occasion notable pour le tourisme au Québec. Plusieurs Québécois profitent des possibilités qu'offre le télétravail pour joindre le travail à l'agrément à l'extérieur de leur domicile²⁵. Les voyageurs hybrides, qui se déplacent parfois avec des membres de leur famille, sont des consommateurs flexibles et mobiles, pouvant stimuler le tourisme durant les saisons moins achalandées. Ce marché repose, certes, sur l'attractivité des destinations, mais aussi sur la connectivité des territoires et des établissements d'accueil²⁶.

Le territoire public du Québec, patrimoine collectif, comporte plusieurs atouts pour faire vivre des expériences touristiques mémorables, et ce, dans une grande diversité de produits et d'activités : tourisme de nature et d'aventure, tourisme hivernal, tourisme maritime, tourisme nordique. L'élaboration du présent PRDTP s'inscrit dans un contexte d'accroissement de la demande en matière de villégiature privée et de diversification des activités culturelles, récréatives et de plein air. Au-delà du tourisme, cette planification est centrée sur le récréotourisme en Gaspésie, soit un type de tourisme orienté vers les activités récréatives, de loisir et de plein air de la région. Par leur potentiel de développement récréotouristique, les terres du domaine de l'État peuvent contribuer au développement socio-économique et à la vitalité des régions du Québec.

LE CONTEXTE RÉGIONAL

Survol historique du tourisme en Gaspésie

La villégiature s'amorce en Gaspésie dès la fin du XVIII^e siècle, d'abord dans la Baie-des-Chaleurs, alors que des membres de l'aristocratie britannique et de la bourgeoisie canadienne et américaine y séjournent annuellement. Les visiteurs se rendent dans la région sur des navires de croisières, à partir de Montréal

²¹ Chaire de tourisme Transat, *op. cit.*

²² GOUVERNEMENT DU QUÉBEC [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/tourisme/publications/plan-daction-pour-un-tourisme-responsable-et-durable>] (Consulté le 2023-06-16).

²³ Chaire de tourisme Transat, *op. cit.*

²⁴ CHAIRE DE TOURISME TRANSAT (2023), *Pratiques durables : état de la situation de l'industrie touristique du Québec*. Portrait des pratiques durables des organisations touristiques québécoises, rapport pour le ministère du Tourisme du Québec, École des Sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, 107 p.

²⁵ A. RACINE (2023), *Les séjours hybrides des voyageurs québécois*, Réseau Veille Tourisme. Chaire de tourisme Transat [En ligne] [<https://veilletourisme.ca/2023/02/14/sejours-hybrides-voyageurs-quebecois/>] (Consulté le 2023-06-17).

²⁶ Ibid.

et de Québec, surtout pour la chasse et la pêche au saumon et à la truite, mais aussi pour la beauté des paysages. Puis, la construction du chemin de fer assure de nouveaux flux de villégiateurs dans la région. Le train atteint l'ouest de la Gaspésie en 1876, puis Paspébiac en 1902 et Gaspé en 1911. Alors que de somptueuses résidences secondaires sont érigées à partir de 1850, dans le sud de la Gaspésie, la construction d'hôtels s'intensifie au début du xx^e siècle^{27, 28, 29}

La seconde moitié du XIX^e siècle marque le début de la pêche sportive en Gaspésie. De riches hommes d'affaires et politiciens « achètent les rivières des propriétaires riverains ou se les font concéder par le gouvernement »³⁰. En 1872, déjà six rivières à saumon gaspésiennes sont louées à bail à des étrangers, dont les rivières Sainte-Anne et Cascapédia. Ces pêcheurs sportifs, majoritairement d'origine américaine ou canadienne-anglaise, se regroupent pour former des clubs privés. Au début des années 1880, le gouvernement du Québec entérine ce régime de location des rivières à saumon et la majorité des rivières gaspésiennes sont louées à bail en exclusivité à ces clubs qui en contrôlent l'accès^{31, 32, 33}.

À la fin des années 1920, la construction de la route côtière en Gaspésie constitue un tournant pour le tourisme dans la région. Ainsi à la portée d'une plus large gamme de touristes canadiens et américains, la Gaspésie devient une destination recherchée par les automobilistes venant admirer les paysages pittoresques et s'intéresser à l'histoire, à la culture et au mode de vie gaspésien^{34, 35}. La Gaspésie reçoit de 20 000 à 50 000 touristes annuellement jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Après la guerre, le « tour de la Gaspésie » attire un nombre croissant de visiteurs. Dans les années 1950, c'est de 80 000 à 100 000 touristes qui sillonnent la péninsule annuellement durant la saison touristique (de juin à septembre), effectuant des dépenses de l'ordre de 4 millions de dollars. Un peu plus de la moitié des visiteurs proviennent du Canada, surtout du Québec. La seconde moitié provient des États-Unis et, plus précisément, de la Nouvelle-Angleterre et de l'État de New York³⁶.

L'accès public au territoire s'est aussi avéré fondamental pour le développement du tourisme en Gaspésie. En 1937, la création du parc national de la Gaspésie ouvre le territoire gaspésien à la population et aux visiteurs. Celui-ci attire dès lors bon nombre d'amateurs de plein air chaque année. En 1945, le gouvernement provincial reprend la gestion de la rivière Matane et y crée la première réserve faunique. La réserve faunique de la Rivière-Sainte-Anne suivra en 1946, puis celles des Chic-Chocs (1949), de Port-Daniel (1953) et de la Rivière-Saint-Jean (1957). En 1980, le gouvernement abolit le système de location des rivières et retire les baux octroyés aux clubs privés. Le gouvernement prend ainsi en charge la gestion du territoire pour en rendre l'accès au public et y réglementer la chasse et la pêche par l'entremise des parcs, des réserves fauniques et des zones d'exploitations contrôlées^{37, 38}.

À partir des années 1970, le développement de l'industrie touristique en Gaspésie est d'abord soutenu par la popularisation des vacances et l'amélioration de la route 132 autour de la péninsule. Le parc

²⁷ AFOGÎM (1999), *Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine*, document de connaissances, Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée — Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, 689 p.

²⁸ M. DESJARDINS, Y. FRENETTE, J. BÉLANGER et B. HÉTU (1999), *Histoire de la Gaspésie* (2^e édition), Les Presse de l'Université Laval, Québec, 800 p.

²⁹ MUSÉES NUMÉRIQUES CANADA [https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/tour-de-la-gaspesie-90ans-decouverte_90years-discovery/] (Consulté le 2021-05-21).

³⁰ M. DESJARDINS et coll., *op. cit.*

31 Ibid.

32 ENCYCLOPÉDIE DU PATRIMOINE CULTUREL DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE [\[http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-644/Rivi%C3%A8res_%C3%A0_saumon_en_Gasp%C3%A9sie.html#_YKfnZPIKiUk\]](http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-644/Rivi%C3%A8res_%C3%A0_saumon_en_Gasp%C3%A9sie.html#_YKfnZPIKiUk) (Consulté le 2021-05-21).

³³ P.-L. MARTIN (2015), « Sous le signe du poisson », *Continuité*, Numéro 145, 18-22.

³⁴ M. DESJARDINS et coll., *op. cit.*

³⁵ M.-C. GUÉRETTE et P. HÉTU (1995), « Le tour du bout du monde », *Téoros*, 14 (2) 08-11.

³⁶ M. DESJARDINS et coll., *op. cit.*

37 Ibid.

³⁸ P.-L. MARTIN, *op. cit.*

national Forillon, créé en 1971 (ouvert en 1977)^{39, 40}, puis les parcs provinciaux de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et de Miguasha, créés en 1985^{41, 42}, constituent de nouveaux attraits touristiques pour la région qui contribuent à augmenter l'achalandage et à retenir les touristes en Gaspésie. Leur localisation respective permet également d'étendre l'activité touristique dans toute la région. L'avènement des sports d'hiver, comme la motoneige, contribue également à la diversification de l'offre touristique⁴³.

C'est aussi durant cette période que se développe la vie culturelle et artistique en Gaspésie, avec notamment l'inauguration du Musée régional de la Gaspésie et la fondation du Banc-de-Pêche de Paspébiac en 1977, l'inauguration du Musée acadien du Québec à Bonaventure en 1990 et de divers centres d'interprétation culturelle et historique (Village gaspésien de l'héritage britannique, Parc du Bourg de Pabos, Centre d'interprétation du cuivre de Murdochville, musée Exploramer, etc.). En 1996, le nombre de touristes en Gaspésie est estimé à un peu plus de 220 000 personnes, dont près de la moitié en provenance d'autres pays que le Canada⁴⁴.

Contexte touristique actuel

Aujourd'hui encore reconnue pour ses grands espaces et ses paysages pittoresques, la Gaspésie attire des visiteurs de partout dans le monde. La région s'illustre par ses milieux naturels et la grandeur de son territoire ainsi que par ses origines culturelles variées, la qualité de ses produits régionaux et les activités récréatives et de plein air offertes⁴⁵. Traditionnellement, ce sont majoritairement les Québécois (80 %) qui s'adonnent au récréotourisme en Gaspésie. Les visiteurs hors Québec proviennent des autres provinces canadiennes (8 %), principalement de l'Ontario et des Maritimes, des États-Unis (3 %), puis d'outremer (9 % — surtout des pays francophones d'Europe)⁴⁶.

La région touristique de la Gaspésie a accueilli 864 000 visiteurs en 2023⁴⁷, ce qui représente 3,6 % du total des touristes ayant visité le Québec. Les retombées économiques ont atteint 525,5 millions de dollars⁴⁸.

Le tourisme est un important moteur économique dans la région. La Gaspésie comptait 563 entreprises dans les secteurs associés au tourisme en 2023, dont 204 en restauration (36 %), 164 en hébergement touristique (29 %) et 107 en loisirs et divertissements (19 %). Au total, les secteurs du tourisme représentent 4 127 emplois, dont 1 868 en restauration (45 %), 1 889 en hébergement touristique (22 %) et 782 en loisirs et divertissements (19 %)⁴⁹.

Selon l'Association touristique régionale de la Gaspésie (ATRG), la Gaspésie profite de sa notoriété en tant que destination touristique, en plus d'offrir ce circuit unique au Québec qu'est « le tour de la Gaspésie ». Les quatre parcs nationaux de la région, dont celui arborant le célèbre rocher Percé, ainsi que le Saint-Laurent, la baie des Chaleurs et leurs plages, les paysages pittoresques et les réputées rivières à saumon comptent également parmi les atouts du tourisme en Gaspésie. La diversité des cultures dans la région, les musées ainsi que les centres d'interprétation culturelle et historique favorisent le tourisme culturel. Quant aux activités récréatives et de plein air, l'offre de ski hors-piste unique dans

³⁹ Ibid.

⁴⁰ M. DESJARDINS et coll., *op. cit.*

⁴¹ SEPAQ [<https://www.sepaq.com/pg/bon/decouvrir/portrait.dot>] (Consulté le 2021-05-26).

⁴² SEPAQ [<https://www.sepaq.com/pg/mig/decouvrir/portrait.dot>] (Consulté le 2021-05-26).

⁴³ M. DESJARDINS et coll., *op. cit.*

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE [<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/crneaux/recreotourisme/>] (Consulté le 2021-06-02).

⁴⁶ TOURISME GASPÉSIE (2023), *Rapport annuel 2022-2023*, Association touristique régionale de la Gaspésie, 35 p.

⁴⁷ M. DUPUIS (2024, 24 novembre), « Tourisme Gaspésie – Bilan et nouveau CA », *TourismExpress* [En ligne] [<https://tourismexpress.com/nouvelles/tourisme-gaspesie-bilan-et-nouveau-ca>] (Consulté le 2025-07-10).

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Gouvernement du Québec, *op. cit.* (2).

l'est de l'Amérique du Nord, un tronçon du Sentier international des Appalaches (SIA), le réseau de sentiers de véhicules hors route ainsi que les réserves fauniques et les zecs constituent des forces. Le regroupement d'entreprises agrotouristiques, sous le label « Gaspésie gourmande », fait aussi partie des forces contribuant à l'industrie touristique en Gaspésie⁵⁰. L'ensemble de ces forces sont traduites dans les trois filières du créneau d'excellence récréotouristique de la Gaspésie que sont la mer et la montagne, la culture et les saveurs.

Le vaste territoire public compte pour 80 % de la superficie de la région (Gaspésie administrative) et ses grands espaces naturels sont propices au développement du récréotourisme en Gaspésie. Le territoire public est particulièrement mis en valeur pour la villégiature privée et les activités récréatives et de plein air, dont la chasse, la pêche, la randonnée pédestre, l'observation de la nature, le ski hors-piste et la motoneige. Plus particulièrement, les terres publiques utilisées pour les quatre parcs nationaux, les sept réserves fauniques et les douze zecs de chasse et de pêche et de pêche au saumon facilitent la pratique d'activités récréatives et de plein air, en plus de contribuer à l'offre d'activités culturelles et d'hébergement touristique. Les caractéristiques naturelles du territoire public gaspésien sont propices à la pratique des activités les plus populaires au Québec. Considérant la tendance à la connexion de même que l'émergence de l'écotourisme et du tourisme d'aventure et de bien-être, il est possible d'anticiper une sollicitation accrue des terres du domaine de l'État, notamment pour le développement de l'offre d'activités de plein air, de l'offre touristique hivernale et de l'hébergement touristique.

L'OFFRE RÉGIONALE

Cette section présente l'offre récréotouristique de la péninsule selon trois volets : hébergement, activités récréatives et de plein air ainsi que culture et patrimoine. La description de l'offre vise à faire ressortir la répartition des activités et des infrastructures sur le territoire public. Elle présente aussi, par souci de cohérence, l'offre sur le territoire privé. La description présentée correspond à une image réaliste de l'offre régionale, sans en être un tableau exhaustif.

Volet hébergement⁵¹

Le ministère du Tourisme du Québec répertoriait, en 2023, 12 740 unités d'hébergement en établissement d'hébergement touristique de même que 8 721 emplacements de camping et 349 prêts-à-camper dans la région touristique de la Gaspésie⁵². Cette section présente un profil de l'hébergement aux fins de récréotourisme, qui inclut la villégiature privée et l'hébergement touristique, dans la région administrative de la Gaspésie. L'inventaire pour chacune des catégories^{53 54} a été réalisé à partir du *Guide touristique de la Gaspésie 2023-2024*⁵⁵ et des données géographiques régionales du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Les données ont été complétées ou mises à jour à partir des informations disponibles sur les sites Internet des entreprises ou organismes. Il est à noter que seules les organisations membres de l'association touristique régionale (ATR) sont répertoriées dans le guide touristique et que les données régionales du MRNF ne sont pas exhaustives. Ce profil donne néanmoins un bon aperçu de la situation.

Le tableau 3 montre la répartition des types d'hébergements selon la domanialité des terres. Bien que le territoire public couvre plus de 80 % de la région gaspésienne, près de 76 % de l'hébergement aux fins

⁵⁰ ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA GASPÉSIE (2016), *Plan stratégique de développement 2016-2020*, 42 p.

⁵¹ Dans les sections suivantes du présent PRDTP, l'hébergement touristique sur les terres du domaine de l'État correspond à l'hébergement commercial et communautaire traité dans le volet hébergement. Il réfère à une utilisation récréative ou touristique avec des unités d'hébergement, offertes à des fins commerciales ou communautaires (sans but lucratif).

⁵² Données du ministère du Tourisme en date du 1^{er} mai 2023, partagées par Tourisme Gaspésie.

⁵³ Les autres établissements d'hébergements touristiques incluent les établissements dont une unité correspond à une chambre ou à un lit. Cela inclut les pavillons, les auberges, les auberges de jeunesse et les refuges.

⁵⁴ La catégorie « camping » inclut le camping aménagé, le camping rustique et les prêts-à-camper.

⁵⁵ TOURISME GASPÉSIE (2023), *Guide touristique de la Gaspésie 2023-2024*, 31 p. Les unités localisées dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent (MRC de La Mitis et de La Matanie) ont été retirées.

de récréotourisme est localisé sur le territoire privé (figure 2), en incluant les chalets et les maisons de villégiature privée. Avec 3 916 emplacements offerts, le camping constitue la majeure partie (60 %) de l'offre d'hébergement touristique en territoire privé. Il en est de même sur les terres du domaine de l'État, alors que le camping (999 emplacements) représente 71 % de l'offre, laquelle se concentre davantage dans les parcs et les territoires fauniques structurés (764 emplacements). La carte 2, Constat récréotouristique — Volet hébergement, permet de visualiser la distribution de la villégiature et de l'hébergement touristique sur le territoire public.

Tableau 3. Répartition des types d'hébergements (nombre d'unité) en Gaspésie selon la domanialité des terres

Types d'hébergements	Territoire privé	Terres du domaine de l'État			Total
		Territoire faunique structuré ou parc	Hors territoire faunique structuré ou parc	Total partiel	
Hôtels, gîtes et autres types d'hébergements	2 259	189	73	262	2 521
Chalets, appartements et résidences de tourisme	231	76	48	124	355
Pourvoiries ⁵⁶	100	11	6	17	117
Campings	3 916	764	235	999	4 915
Villégiature privée ou abri sommaire	2 549	121	1 277	1 398	3 947
Total	9 055	1 161	1 639	2 800	11 855

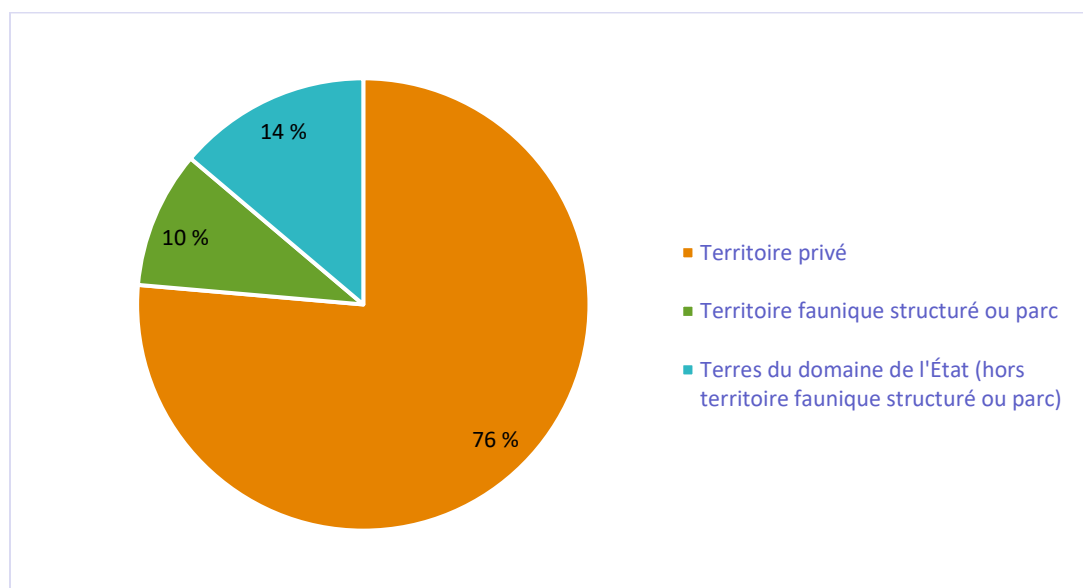


Figure 2. Répartition des unités d'hébergement aux fins de récréotourisme en Gaspésie selon la domanialité des terres

⁵⁶ Les données concernant les pourvoiries proviennent des sites Internet suivants :

- LES POURVOIRIES DU QUÉBEC [<https://www.pourvoiries.com/fr/gaspesie-et-iles-de-la-madeleine/>] (Consulté le 2020-04-29 et le 2023-07-19);
- BONJOUR QUÉBEC [<https://www.bonjourquebec.com/fr-ca/se-preparer/ou-dormir/hebergements-en-pourvoiries>] (Consulté le 2023-08-25).

Répartition des unités de villégiature privée

La villégiature est associée à un séjour effectué à des fins de récréation ou de plaisance hors de son lieu de résidence habituel et, le plus souvent, en milieu rural ou forestier. Il peut s'agir d'hébergement à caractère privé, commercial ou communautaire⁵⁷. La villégiature privée vise un usage personnel, contrairement à la villégiature commerciale ou communautaire. Sur les terres publiques, les emplacements de villégiature privée correspondent à des terrains d'environ 4 000 m² et les abris sommaires, à 100 m².

La villégiature privée en Gaspésie est une activité pratiquée à la fois sur le territoire public et le territoire privé. Comme le tableau 4 le montre, le territoire de la péninsule comporte 3 947 résidences secondaires et emplacements de villégiature privée ou d'abris sommaires. Bien que la grande majorité de la région soit de domanialité publique, près des deux tiers (64 %) des unités de villégiature privée se trouvent sur le territoire privé. La MRC de La Côte-de-Gaspé est celle où le nombre de baux de villégiature privée et d'abris sommaires est le plus élevé; ce sont les MRC Avignon et du Rocher-Percé qui en comptent le moins.

La carte 2, Constat récréotouristique — Volet hébergement (territoire public), illustre les densités d'occupation à des fins de villégiature privée et d'abris sommaires sur le territoire public. Les principales aires de concentration de la villégiature se trouvent du côté nord de la péninsule, ce qui peut notamment s'expliquer par de plus importants lacs en matière de superficie ainsi que d'un réseau de chemins forestiers plus développé. La MRC de Bonaventure compte également plusieurs zones où la villégiature est concentrée.

La carte montre des densités plus élevées d'occupation de villégiature et d'abris sommaires dans la zec des Anses (lac des Sept Îles), dans la zec Baillargeon et en bordure de la rivière York, au lac York (Murdochville), au lac du Diable (Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine) ainsi que dans le secteur du lac à la Truite (territoire non organisé [TNO] Mont-Albert) et du lac à l'Islet (Sainte-Anne-des-Monts). Ces densités correspondent à des développements de villégiature regroupés.

Tableau 4. Répartition des unités de villégiature privée en Gaspésie par MRC

MRC	Territoire privé	Terres du domaine de l'État ⁵⁸			Total
	Résidences secondaires	Emplacements de villégiature (±4000 m ²)	Abri sommaires (100 m ²)	Total partiel	
Avignon	571	160	8	168	739
Bonaventure	700	237	37	274	974
La Côte-de-Gaspé	391	300	148	448	839
La Haute-Gaspésie	587	264	79	343	930
Le Rocher-Percé	300	138	27	165	465
Total	2 549	1 099	299	1 398	3 947
	64 %	28 %	8 %	35 %	100 %

Note : Le total peut différer de la somme des éléments, du fait des valeurs arrondies.

⁵⁷ Définition tirée de MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (2024), *Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État*, Québec, 79 p.

⁵⁸ Données géographiques régionales du ministère des Ressources naturelles et des Forêts en date du 1^{er} janvier 2024.

Camping temporaire

Le camping temporaire (exercé hors d'un terrain de camping aménagé ou rustique) est pratiqué librement sur le territoire public. Ce type d'occupation est généralement associé aux activités de chasse et de pêche, mais peut également se faire pour des activités de plein air et de détente, entre autres. Un véhicule récréatif pour le camping est souvent utilisé.

L'hébergement touristique

L'hébergement touristique est offert dans différents types d'établissements, dont les hôtels, les gîtes, les auberges, les chalets et les résidences de tourisme. Cet hébergement comprend aussi les sites de camping et les prêts-à-camper, qui constituent la majorité de l'offre en Gaspésie.

Le tableau 5 présente un profil de l'offre d'hébergement touristique dans les cinq MRC de la région. L'offre régionale est davantage orientée vers le camping, les terrains de camping ayant généralement la capacité d'offrir un grand nombre d'emplacements. Le camping compte plus de 60 % des unités d'hébergement (4 915) dans la région. Les hôtels, les gîtes et les autres types d'hébergements correspondent à 32 % de l'offre (2 521 unités). Une plus forte concentration de l'offre d'hébergement touristique (près de 50 %) se situe dans les MRC du Rocher-Percé (1 999 unités) et de La Côte-de-Gaspé (1 910 unités).

Le tableau 6 présente l'offre d'hébergement touristique (fins commerciales et communautaires) sur le territoire public par MRC. Le camping (999 emplacements) représente 71 % de l'offre d'hébergement touristique sur le territoire public de la Gaspésie. Les hôtels, les gîtes et les autres types d'hébergements (270 unités) constituent près de 20 % de l'offre. Des 1 410 unités d'hébergement répertoriées sur les terres du domaine de l'État, près de 75 % sont localisées dans un parc ou un territoire faunique structuré (1 048 unités). Cette proportion est grandement tributaire des 764 emplacements de camping offerts sur ces territoires.

La répartition de l'hébergement touristique est inégale sur le territoire public (figure 3). Les MRC de Bonaventure et du Rocher-Percé comptent respectivement 10 % et 12 % de l'offre sur les terres publiques; la MRC Avignon détient 1 % de l'offre. Plus de 75 % de l'hébergement touristique se trouve dans les MRC de La Côte-de-Gaspé et de La Haute-Gaspésie. Cela s'explique par l'importante concentration de l'offre d'hébergement dans le parc national de la Gaspésie (auberge, chalets, refuges, campings et prêts-à-camper; MRC de La Haute-Gaspésie) et dans le parc national de Forillon (MRC de La Côte-de-Gaspé). En dehors des parcs ou des territoires fauniques structurés, une concentration des unités d'hébergement touristique est observée sur les terres publiques, notamment au Village Grande Nature Chic-Chocs (MRC de La Haute-Gaspésie), au Centre de plein air Chic-Chac (MRC de La Côte-de-Gaspé) et à la station touristique Pin Rouge (MRC de Bonaventure).

Tableau 5. Répartition des unités d'hébergement touristique en Gaspésie par MRC

MRC	Hôtels, gîtes et autres types d'hébergements	Chalets, appartements et résidences de tourisme	Campings	Pourvoiries	Total
Avignon	401	49	670	42	1 162
Bonaventure	221	54	1 169	29	1 473
La Côte-de-Gaspé	634	95	1 169	12	1 910
La Haute-Gaspésie	584	91	670	19	1 364
Le Rocher-Percé	681	66	1 237	15	1 999
Total	2 521	355	4 915	117	7 908
	32 %	5 %	62 %	1 %	100 %

Tableau 6. Répartition des unités d'hébergement touristique sur les terres du domaine de l'État de la Gaspésie par MRC

MRC	Hôtels, gîtes et autres types d'hébergements		Chalets, appartements et résidences de tourisme		Campings		Pourvoiries		Total	
	HTP*	TFSP	HTP	TFSP	HTP	TFSP	HTP	TFSP	HTP	TFSP
Avignon	8	6	0	0	1	0	0	0	9	6
Bonaventure	14	8	28	0	78	0	0	11	120	19
La Côte-de-Gaspé	12	8	10	9	127	385	0	0	149	402
La Haute-Gaspésie	39	175	10	50	29	225	6	0	84	450
Le Rocher-Percé	0	0	0	17	0	154	0	0	0	171
Sous-total	73	197	48	76	235	764	6	11	362	1 048
Total	270		124		999		17		1 410	
	19 %		9 %		71 %		1 %		100 %	

* HTP : hors territoire faunique structuré ou parc; TFSP : territoire faunique structuré ou parc.

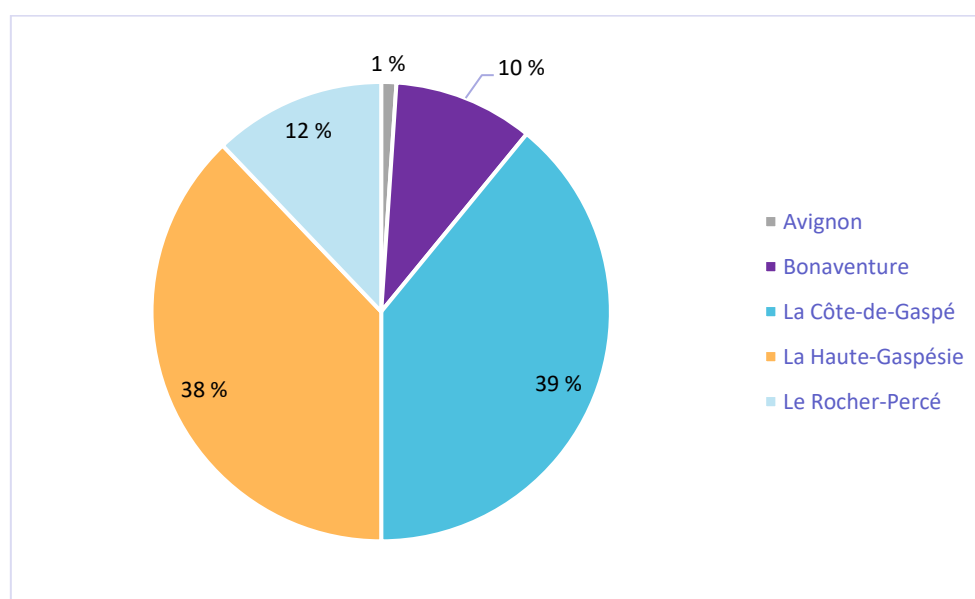


Figure 3. Répartition de l'hébergement touristique sur le territoire public en Gaspésie par MRC

Pourvoiries

La région compte quatorze pourvoiries réparties sur l'ensemble de son territoire. Elles sont pour la plupart localisées sur des territoires privés, seulement deux d'entre elles étant situées sur le territoire public. Une seule de ces pourvoiries possède des droits exclusifs de chasse et de pêche : la pourvoirie Falls Gully (lacs Robidoux), dans la MRC de Bonaventure. Les treize autres sont des pourvoiries sans droits exclusifs. Cependant, la pourvoirie Camp de la Haute Madeleine est titulaire d'un bail de droits exclusifs

de pêche au lac à Foin. Ce lac constitue le seul PLA de la région. L'ensemble des pourvoiries offre de l'hébergement touristique, principalement en auberge/pavillon ou en chalet.

Tourisme de santé

La région offre quatre établissements offrant des soins de spa ou de thalassothérapie, soit deux dans la MRC Avignon et deux dans la MRC du Rocher-Percé. Sur le territoire public, le Village Grande Nature Chic-Chocs offre de l'hébergement en chalet scandinave avec spa et sauna. La clientèle du Gîte du Mont-Albert (parc national de la Gaspésie) peut également profiter d'un sauna.

CARTE 2
CONSTAT RÉCRÉOTOURISTIQUE — VOLET HÉBERGEMENT
(TERRITOIRE PUBLIC)

Volet activités récréatives et de plein air

La présente section inventorie de manière non exhaustive les activités récréatives et de plein air pratiquées en Gaspésie. La carte 3, Constat récréotouristique — Activités récréatives et de plein air, permet de localiser les différentes activités offertes sur le territoire public de la Gaspésie.

L'offre d'activités de plein air non motorisées et motorisées est étroitement liée aux réseaux de sentiers récréatifs. Plus de 4 200 km de sentiers récréatifs sillonnent le territoire public de la Gaspésie (tableau 7). Des activités se pratiquant hors sentiers, essentiellement hivernales, font également partie de l'offre d'activités récréatives et de plein air.

Tableau 7. Réseaux de sentiers sur le territoire public de la Gaspésie — activités de plein air non motorisées et motorisées

Réseaux de sentiers	Longueur (km)
Activités non motorisées	
Randonnée pédestre	700
Sentier d'ascension (ski hors-piste)	59
Ski de fond	260
Raquette	118
Vélo de montagne, vélo de randonnée et vélo à pneus surdimensionnés	91
Vélo de route et cyclotourisme	2
<i>Total partiel</i>	<i>1 230</i>
Activités motorisées	
Quad	1 694
Motoneige	1 299
<i>Total partiel</i>	<i>2 993</i>
Total	4 223

Activités de plein air non motorisées

Randonnée pédestre

La Gaspésie comporte une multitude de réseaux de sentiers de randonnée pédestre offrant des panoramas uniques entre mer et montagnes. Ces réseaux proposent un éventail de niveaux de difficulté et de durée, allant de moins d'une heure à quelques semaines.

Parmi les sentiers les plus importants, le SIA, de 1 085 km, débute au mont Katahdin dans le Maine, traverse le Nouveau-Brunswick, puis sillonne la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent. Il franchit le parc de la Gaspésie, longe le littoral nord de la péninsule, puis traverse le parc national de Forillon jusqu'à Cap Gaspé. Le passage de ce sentier dans la région met en valeur des sites panoramiques saisissants, des zones de conservation et le patrimoine naturel. Des infrastructures complémentaires à la randonnée pédestre, notamment pour l'hébergement, sont aménagées le long des sentiers. Au Québec, ce sentier (SIA-QC) totalise 650 km et se trouve principalement sur le territoire public. Le SIA-QC constitue d'ailleurs le premier itinéraire de Grande Randonnée (GR®A1) homologué en Amérique du Nord par la Fédération Française de Randonnée Pédestre⁵⁹.

Outre le SIA, la randonnée pédestre se pratique principalement dans les parcs nationaux ainsi que dans certains territoires fauniques structurés. Le parc national de la Gaspésie offre plus de 100 km de sentiers pédestres et le parc national de Forillon, environ 70 km. La réserve faunique des Chic-Chocs offre une quarantaine de kilomètres de sentiers. Ailleurs sur le territoire public, il est possible de pratiquer la randonnée pédestre sur les chemins multiusages ainsi que sur plusieurs sites, dont au parc régional du

⁵⁹ SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES — QUÉBEC [<http://www.sia-iat.com>] (Consulté le 2025-07-11).

Mont-Saint-Joseph, au Domaine des chutes du ruisseau Creux, à la station touristique Pin Rouge, au mont Pudding Stone, au mont Pointu et sur les sentiers ornithologiques de Grande-Vallée.

Vélo de route et cyclotourisme

La Route verte⁶⁰ est la principale voie cyclable en Gaspésie, étroitement liée à la route 132. De 500 km, elle ceinture presque l'entièreté de la péninsule en passant par la vallée de la Matapédia. Des pistes cyclables de quelques kilomètres en site propre ont également été aménagées dans certaines villes telles que Gaspé, Coin-du-Banc (Percé), Chandler, Bonaventure, Carleton-sur-Mer, New Richmond et Nouvelle⁶¹.

Vélo de montagne, de randonnée et à pneus surdimensionnés

Le vélo de montagne et le vélo de randonnée sont des activités en émergence en Gaspésie. Dans la région, ces activités sont pratiquées sur des chemins ou des sentiers multiusages. Près d'une dizaine de sites offrent des sentiers aménagés pour le vélo de montagne (principalement de types enduro et cross-country) tout autour de la péninsule. Des véloparcs sont également aménagés. Quelques entreprises offrent des services de location d'équipement et de tours guidés.

Le vélo à pneus surdimensionnés (*fat bike*) est pratiqué sur les plages un peu partout en Gaspésie. Des sentiers sont également prévus pour la pratique de cette activité en hiver, notamment dans le parc de la Gaspésie, dans le parc national de Forillon, à la station touristique Pin Rouge ainsi que dans les secteurs de Gaspé, de Coin-du-Banc et de Carleton et Maria⁶².

Ski de fond et raquette

Le ski de fond, le ski nordique et la raquette se pratiquent sur l'ensemble de la péninsule. Sur le territoire public, les sentiers se trouvent surtout dans le parc national de la Gaspésie. Il y a également des sentiers dans le parc national de Forillon (entretenus par un organisme partenaire), dans la réserve faunique des Chic-Chocs et au Domaine des chutes du ruisseau Creux.

Ski alpin (en station)

La Gaspésie compte cinq stations de ski offrant des pistes pour tous les niveaux⁶³. Le territoire public accueille deux importantes stations dans la région, soit la station touristique Pin Rouge (New Richmond) et le Mont-Miller (Murdochville).

Ski hors-piste

Le ski hors-piste, aussi appelé ski de montagne ou ski haute-route, est une activité qui se caractérise par l'ascension d'une montagne dans le but de la redescendre en ski, en planche à neige ou en télémark. La pratique de cette activité a considérablement augmenté en Gaspésie ces dernières années. Les Chic-Chocs comptent parmi les sommets les plus élevés du Québec et offrent des paysages exceptionnels, une longue saison hivernale et des conditions de neige propices.

Plusieurs sites de ski hors-piste ont été développés ou consolidés sur le territoire public de la péninsule. Ceux-ci sont principalement concentrés au cœur des Chic-Chocs, soit dans la réserve faunique des Chic-Chocs et le parc de la Gaspésie. D'autres sites ont été développés ces dernières années, dont le long du littoral nord de la Gaspésie et dans le secteur de Murdochville. Des sites se trouvent également dans le secteur de Gaspé, de même qu'à Maria et dans le parc régional du Mont-Saint-Joseph. Le caractère péninsulaire de la Gaspésie est un atout, puisqu'il peut faciliter la réalisation de circuits par la clientèle.

⁶⁰ ROUTE VERTE [<http://www.routeverte.com>] (Consulté le 2020-04-01).

⁶¹ TOURISME GASPÉSIE [<https://www.tourisme-gaspesie.com/fr/93/pistes-cyclables-en-gaspesie/article.html>] (Consulté le 2023-07-25).

⁶² SENTIERS DU BOUT DU MONDE [<https://sentiersduboutdumonde.com/>] (Consulté le 2023-07-26).

⁶³ ASSOCIATION DES STATIONS DE SKI DU QUÉBEC [<https://maneige.ski/stations-et-conditions/>] (Consulté le 2020-04-23).

L'offre régionale est diversifiée et complémentaire, avec des sites en accès libre, communautaire et commercial.

Il est également possible d'être accompagné d'un guide durant une expédition. Des entreprises offrent ce service aux monts York, Porphyre, Miller et Lyall, au mont Médaille, au mont Saint-Pierre, dans la réserve faunique des Chic-Chocs, dans le parc national de la Gaspésie et dans la vallée Taconique. Parmi elles, certaines offrent également des formations en avalanche, en ski hors-piste et en sauvetage.

Escalade

La péninsule compte plusieurs sites d'escalade de glace, offrant aux adeptes un éventail de parcours et de niveaux de difficulté. Les conditions hivernales favorisent une saison qui débute tôt l'hiver et qui se termine tard au printemps. Bien que cette activité soit pratiquée depuis plusieurs années dans la région, aucune entreprise gaspésienne n'offre actuellement de service de guide.

La plupart des parois de glace de la Gaspésie sont facilement accessibles. Une multitude de cascades et de carapaces de glace sont perchées sur les falaises longeant la route 132 du nord de la péninsule, la route 2 dans le secteur de Mont-Saint-Pierre, la route 198 dans les secteurs de L'Anse-Pleureuse et de la zec Baillargeon ainsi que le long de la route 132, dans les secteurs de Percé et de Grande-Rivière. La pratique de l'escalade de glace s'effectue aussi dans l'arrière-pays, notamment dans la réserve faunique des Chic-Chocs, dans le parc national de la Gaspésie et au Domaine des chutes du ruisseau Creux⁶⁴.

L'été, les adeptes d'escalade de roche peuvent s'adonner à cette activité dans le parc régional du Mont-Saint-Joseph. D'autres sites sont aussi en voie de développement, entre autres à Pointe-à-la-Croix et à Mont-Saint-Pierre. La pratique de cette activité demeure toutefois limitée en raison de la friabilité des substrats rocheux en Gaspésie.

Les activités de plein air motorisées

Quad

La région touristique de la Gaspésie compte 2 600 km de sentiers de véhicules hors route (VHR)⁶⁵. Dix clubs de véhicules hors route, affiliés à la Fédération québécoise des clubs de quad⁶⁶, s'occupent du balisage et de l'entretien des sentiers dans la région administrative. Deux sentiers interrégionaux sillonnent la région : les sentiers Trans-Québec 10 et 30. Quatre sentiers régionaux parcourent aussi la péninsule : les sentiers 197, 807, 818 et 839. Ils se trouvent en majeure partie sur le territoire public et empruntent pour la plupart des chemins multiusages. Seuls 34 km de sentiers situés à l'extérieur de l'emprise de chemins multiusages font l'objet d'autorisations délivrées par le MRNF.

Motoneige

Les hivers rigoureux de la Gaspésie, caractérisés par un enneigement exceptionnel, ont permis l'aménagement d'un réseau de sentiers de motoneige structuré. Conséquemment, 2 400 km de sentiers parcourent la péninsule gaspésienne, dont 1 950 km sont entretenus et balisés par 17 clubs affiliés à la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec⁶⁷.

Le sentier de motoneige interrégional Trans-Québec 5 ceinture la péninsule. Ce sentier totalise plus de 800 km, dont 40 % se situent sur les terres publiques. De plus, deux sentiers régionaux, en grande partie situés sur le territoire public, permettent d'accéder au centre de la péninsule. Il s'agit du sentier 595 qui

⁶⁴ ESCALADE QUÉBEC [<https://www.escaladequebec.com/topos-du-quebec/>] (Consulté le 2020-04-29).

⁶⁵ TOURISME GASPÉSIE [<https://www.tourisme-gaspesie.com/fr/quad.html>] (Consulté le 2020-03-26). Validation avec les données géographiques régionales du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

⁶⁶ FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS [<https://www.fcqg.qc.ca/contacter-un-club/>] (Consulté le 2025-07-17).

⁶⁷ FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC [<https://fcmq.qc.ca/fr/parcourir-quebec/01-gaspesie-iles-de-la-madeleine/>] (Consulté le 2025-07-17). Validation avec les données géographiques régionales du ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

relie New Richmond à Saint-Paulin et du sentier 597 qui relie Grande-Rivière à L'Anse-Pleureuse en passant par Murdochville⁶⁶. Le sentier « Murdochville à la Cache » permet de relier les sentiers Trans-Québec 597 et 595 et offre une alternative intéressante aux motoneigistes. Entièrement situé sur les terres publiques, ce sentier offre un accès à un enneigement et à des paysages exceptionnels.

Motoneige hors-piste

L'immensité du territoire public de la Gaspésie, les conditions exceptionnelles d'enneigement et la splendeur des paysages sont des atouts de taille pour le développement de l'industrie de la motoneige hors-piste. Actuellement, sept entreprises offrent des services guidés en motoneige hors-piste sur le territoire de la péninsule, et ce, dans la MRC de La Haute-Gaspésie.

Les activités reliées à la faune

Chasse, pêche et piégeage

La Gaspésie est une région prisée pour les activités de chasse et de pêche. Les terres du domaine de l'État sont grandement utilisées pour la pratique de la chasse. Les espèces fauniques prélevées les plus populaires en Gaspésie sont l'orignal et le cerf de Virginie. La chasse au petit gibier (p. ex., gélinotte huppée, oiseaux migrateurs) et à l'ours noir est également pratiquée. Une partie du territoire public possède aussi des statuts particuliers pour la gestion et l'exploitation de la faune : deux réserves fauniques (des Chic-Chocs et Port-Daniel), deux zecs de chasse et de pêche (des Anses et Baillargeon), une pourvoirie à droits exclusifs (Falls Gully) et un petit lac aménagé (lac au Foin). Les territoires fauniques structurés surfaciques couvrent environ 1 518,6 km², ce qui représente 9,4 % du territoire public.

La Gaspésie est aussi un lieu de prédilection pour les pêcheurs sportifs, en particulier pour la pêche au saumon. À ce titre, la région compte 19 rivières à saumon, parmi les plus réputées de la province et jouissant d'une notoriété internationale. Cinq réserves fauniques et neuf zecs offrant la pêche au saumon sont installées sur le territoire public, lesquelles peuvent englober plus d'une rivière. Les territoires fauniques structurés linéaires aménagés le long de rivières à saumon s'étendent sur environ 1 200 km. La pêche sportive est également pratiquée en lac, pour les espèces telles que l'omble de fontaine, l'omble chevalier et le touladi. La pêche blanche se pratique aussi sur les lacs et la mer.

Treize pourvoiries sans droits exclusifs, dont la plupart situées sur le territoire privé, détiennent des autorisations permettant la chasse à l'ours sur le territoire public de la Gaspésie ou des autorisations de commerce sur des rivières à saumon.

Enfin, la région compte 18 terrains de piégeage, tous en territoires fauniques structurés, représentant 1 519 km² de terres publiques. Ces terrains couvrent l'ensemble des trois zecs de chasse et de pêche et des réserves fauniques surfaciques de la région. Trois terrains de piégeage sont localisés dans la zec des Anses, deux dans la zec Casault et un dans la zec Baillargeon. Un terrain de piégeage couvre la réserve faunique de Port-Daniel et onze terrains de piégeage sont localisés dans la réserve faunique des Chic-Chocs. Ces terrains sont tous associés à des baux de piégeage exclusifs.

Observation de la faune

La région figure parmi celles qui attirent le plus de visiteurs pour des activités fauniques sans prélèvement, telle l'observation de la faune. Le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, reconnu comme refuge de la colonie de fous de Bassan (116 000 individus) la plus accessible au monde⁶⁸, ainsi que le parc national de la Gaspésie, qui abrite la seule population de caribous au sud du

⁶⁸ SEPAQ [https://www.sepaq.com/pq/bon/index.dot?language_id=2] (Consulté le 2023-07-26).

fleuve Saint-Laurent⁶⁹, sont des endroits reconnus pour l'observation de la faune sur le territoire public de la Gaspésie.

Les activités nautiques

Plusieurs activités récréatives et de plein air pratiquées en été dans la région sont liées aux sports nautiques. La baignade et le canoë-kayak font partie des activités privilégiées. De nombreuses autres activités, telles que des excursions en mer (kayak, voile, croisière), la navigation de plaisance, l'observation de la nature, l'apnée et la plongée sous-marine, la planche volante (*kitesurf*) et le canyonisme complètent l'offre d'activités nautiques de la région. Enfin, trois écoles de voiles, à Gaspé, à Paspébiac et à Carleton-sur-Mer, travaillent à la promotion des activités nautiques ainsi qu'à la formation d'adeptes des sports de voile.

Parcours de canot, de kayak et de rafting

La région offre plusieurs parcours canotables reconnus par Canot Kayak Québec. La descente de rivière en canot et en kayak est pratiquée de manière structurée sur les rivières Patapédia, Ristigouche, Matapédia, Assemetquagan, Bonaventure, York et Cap-Chat grâce à des entreprises de tourisme d'aventure qui offrent des expéditions guidées. Les parcours sont aussi effectués librement par des usagers et des services de location d'équipement sont proposés par certaines entreprises. Enfin, une entreprise de tourisme d'aventure offre la possibilité de descendre la rivière York en rafting⁷⁰.

Canyonisme

Le canyonisme est un sport associant la randonnée, la nage en eau vive et l'escalade et consiste à descendre des cours d'eau encaissés au profil accidenté. En Gaspésie, cette activité est pratiquée dans le ruisseau Castor, près de Sainte-Anne-des-Monts, et dans le ruisseau La Chesnaye (à proximité de Gaspé) grâce à deux entreprises qui offrent des excursions guidées.

Plongée et apnée

La plongée sous-marine se pratique à divers endroits autour de la péninsule. L'île Bonaventure (Percé) est un endroit prisé pour cette activité, qui peut y être pratiquée de façon structurée. De plus en plus d'activités de plongée en apnée se déroulent en rivière et en bord de mer. L'activité guidée d'apnée en rivière est offerte sur les rivières Assemetquagan, Matapédia et du Moulin.

Kayak de mer et embarcation de plaisance

La péninsule compte une multitude d'endroits où il est possible de mettre un kayak à l'eau. La Route bleue de la Gaspésie, inaugurée en juin 2007, offre 700 km de voies navigables autour de la péninsule et plus de 160 sites de mise à l'eau, d'aires de repos et d'urgence, de services sanitaires et d'attrait touristiques incontournables. Une mise à jour de ce parcours est actuellement chapeautée par Canot Kayak Québec, en collaboration avec le Comité Zip Gaspésie⁷¹. Quelques entreprises proposent des excursions guidées. La location de kayaks (sans guide) est également possible à plusieurs endroits dans la région.

Dix marinas desservent aussi la péninsule et contribuent à la qualité de l'offre nautique de la région. La carte 3, Volet activités récréatives et de plein air, illustre l'emplacement des marinas de la Gaspésie.

Planche volante, surf et planche à pagaie

La planche volante se pratique librement à divers endroits sur le pourtour de la péninsule, particulièrement dans les barachois. La pratique du surf est en émergence en Gaspésie. De plus en plus

⁶⁹ SEPAQ [<https://www.sepaq.com/pq/gas/>] (Consulté le 2023-07-26).

⁷⁰ TOURISME GASPÉSIE [<https://www.tourisme-gaspesie.com/fr/71/activites-en-riviere-en-gaspesie/article.html>] (Consulté le 2023-07-26).

⁷¹ COMITÉ ZIP GASPÉSIE [<https://zipgaspesie.org/projets/route-bleue-de-la-gaspesie/>] (Consulté le 2023-07-24).

d'adeptes saisissent les occasions de surfer lorsque les conditions sont favorables, surtout l'automne⁷². La planche à pagaie, aussi appelée *Stand Up Paddle* (SUP), a gagné en popularité au cours de dernières années. Elle est pratiquée un peu partout sur la mer et les rivières.

Excursion en mer

Des excursions en mer sont offertes par des entreprises privées dans le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé et le parc national de Forillon. Il est ainsi possible d'observer différents mammifères et oiseaux marins, en plus d'admirer la beauté des paysages. À Sainte-Anne-des-Monts, le musée Exploramer permet de découvrir l'écosystème du Saint-Laurent grâce à des excursions à bord d'un zodiac. D'autres entreprises dans la baie de Gaspé et la baie de Chaleurs offrent des excursions et des croisières en bateau ou à la voile.

Autres activités et équipements récréatifs

D'autres activités de plein air sont pratiquées en Gaspésie. L'hiver, par exemple, les passionnés de cerf-volant de traction, aussi appelé *snowkite*, sillonnent les baies et les barachois gelés et les champs enneigés de la région. L'été, il est possible de s'adonner au delta-plane et au parapente, grâce à une rampe de lancement située au sommet du mont Saint-Pierre, ou encore à la spéléologie à la grotte de Saint-Elzéar. La Gaspésie compte aussi six terrains de golf, dont un seul se trouve sur le territoire public, soit le Club de golf de Murdochville. De plus, certaines entreprises proposent des excursions en traineau à chiens, à cheval ou en véhicules tout-terrain (VTT).

Des activités récréatives et de plein air sont également accessibles sur le territoire public de la Gaspésie grâce à des stations touristiques, des bases de plein air ou des organismes offrant un service d'hébergement touristique et de location d'équipement ainsi qu'un accès à des infrastructures de plein air. À titre d'exemple, citons le Village Grande Nature Chic-Chocs, la Coopérative de solidarité de développement touristique, économique et social de Mont-Saint-Pierre, le Centre de plein air du lac York et la station touristique Pin Rouge.

⁷² OUISURF [<https://oui.surf/surfer-lest-quebec-merci-lautomne/>] (Consulté le 2020-05-07).

CARTE 3
CONSTAT RÉCRÉOTOURISTIQUE — VOLET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET DE PLEIN AIR

Volet culture et patrimoine

L'occupation du territoire de la Gaspésie s'est diversifiée au fil du temps. Le territoire a d'abord été fréquenté par les premiers peuples, dont les Mi'gmaq. Du ^{xv^e} au ^{xix^e} siècle sont arrivés des gens de provenances diverses : Basques, Bretons, Normands, Canadiens français, Acadiens, pêcheurs anglo-normands, puis émigrants anglais, irlandais, écossais, loyalistes et belges. La Gaspésie conserve encore aujourd'hui la marque de ces différents mouvements de populations, tant par ses toponymes évocateurs que par les différentes langues parlées et les accents que l'on peut entendre d'un village à l'autre. La population actuelle est majoritairement francophone, mais, dans la Baie-des-Chaleurs et dans le secteur de Gaspé, on trouve des communautés d'expression anglaise. Chez les Mi'gmaq, la langue de communication est principalement l'anglais, mais aussi le français et le Mi'gmaq. Ce sont surtout les personnes plus âgées qui parlent le Mi'gmaq, bien que cette langue maternelle soit enseignée à l'école et valorisée dans les trois communautés.

Plusieurs attraits récréotouristiques découlent de cette diversité culturelle historique, tandis que d'autres portent davantage sur le milieu naturel. On dénombre huit institutions muséales agréées par le gouvernement du Québec en Gaspésie : le Bioparc de la Gaspésie, le centre d'interprétation du Bourg de Pabos, Exploramer, le manoir Le Boutillier, le musée acadien du Québec, le musée de la Gaspésie, le site historique du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac et l'Espace René-Lévesque⁷³. À ceux-ci s'ajoutent les centres et les activités d'interprétation des différents parcs et lieux historiques nationaux (Forillon, de la Gaspésie, de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, de Miguasha, de la Bataille-de-la-Ristigouche) ainsi que plusieurs événements et festivals.

Le patrimoine bâti

Selon le Répertoire du patrimoine culturel du Québec⁷⁴ du ministère de la Culture et des Communications (MCC), 47 sites et bâtiments de la Gaspésie sont inscrits au Registre du patrimoine culturel du Québec. De ceux-ci, neuf biens sont classés comme immeubles patrimoniaux; ils se trouvent tous en territoire privé. On recense aussi deux sites patrimoniaux classés et un site patrimonial déclaré. Ces trois sites sont localisés sur des terrains publics et privés. Le tableau ci-dessous présente la liste de ces biens et leur emplacement peut être repéré sur la carte 4, Volet culture et patrimoine.

De plus, la péninsule possède un patrimoine religieux bâti diversifié et d'une grande valeur architecturale. Son passé se distingue par son caractère multiconfessionnel. Bien que la majorité des lieux de culte gaspésien soient catholiques, la présence anglicane et protestante est toujours bien vivante avec ses quinze églises anglicanes, neuf églises unies, deux églises presbytériennes, deux églises pentecôtistes et deux églises baptistes. Ainsi, près d'un tiers des lieux de cultes gaspésien sont de confession autre que catholique⁷⁵. À cela s'ajoutent bon nombre d'éléments cités par les municipalités et plusieurs autres bâtiments d'intérêt qui ne sont pas protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Tableau 8. Immeubles et sites patrimoniaux classés par le ministère de la Culture et des Communications⁶⁶

MRC	Immeubles patrimoniaux classés (terres privées)	Sites patrimoniaux classés (terres publiques et privées)	Site patrimonial déclaré (terres publiques et privées)
Avignon	Maison Busteed (détruite)		
Bonaventure	Magasin J.-A. Gendron	Site patrimonial du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac	
	Maison René-Lévesque		
	Pont de Saint-Edgar		

⁷³ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2025) [<https://www.quebec.ca/culture/musees/trouver-musee-agree>] (Consulté le 2025-07-17)

⁷⁴ MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS [<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>] (Consulté le 2023-07-26).

⁷⁵ D. BOUCHER et A.-Y. PARENT (2013), « Le patrimoine religieux bâti : la différence gaspésienne », *Magazine Gaspésie*, 50 (3), 37-38.

La Côte-de-Gaspé	Cathédrale du Christ-Roi		
	Manoir Le Boutillier		
	Maison William-Wakeham		
	Pont Galipeault		
La Haute-Gaspésie	Maison Théodore Jean-Lamontagne		
Le Rocher-Percé		Site archéologique de Pabos	Site patrimonial de Percé

Les sites de naufrages et les phares

Les sites de naufrages sont devenus, dans certains cas, des attraits pour les visiteurs intéressés par l'histoire maritime. Ceux-ci constituent un autre aspect historique propre à la Gaspésie : « Le trafic maritime a connu une grande croissance sous le règne britannique, particulièrement au 19^e siècle, en raison de la forte exploitation des produits de la pêche et du bois. [...] En la seule décennie de 1840, on dénombre plus de 230 naufrages ou échouements dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent dont, parmi les plus marquants, le *Colborne* (1838, Gascons), le *Premier* (1843, Cap-Chat) et le *Carricks* (1847, Cap-des-Rosiers) »⁷⁶.

Moins de dix ans après le naufrage du *Carricks* à Cap-des-Rosiers, la construction d'un phare à cet endroit est entreprise afin d'éviter d'autres drames. Il sera le premier phare construit sur la péninsule gaspésienne. La deuxième moitié du XIX^e et le début du XX^e siècle sont alors marqués par la construction de plusieurs phares⁷⁷. Aucun des phares édifiés sur le territoire de la Gaspésie n'est de domanialité publique. Ils sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9. Phares de la Gaspésie

MRC	Nom du phare	Année de construction	Remarque
Avignon	Carleton	1872, 1911 et 1970	Réplique du 2 ^e phare, construite en 1984
Bonaventure	Pointe Duthie	1903	Réplique construite en 1989 (village gaspésien de l'héritage britannique)
	Pointe Bonaventure	1902	
Le Rocher-Percé	Port-Daniel Ouest	1919	
	Cap-d'Espoir	1873	Location de la maison du gardien adjoint
	Cap-Blanc	1874	
La Côte-de-Gaspé	Cap Gaspé	1873, 1892 et 1950 Automatisé en 1972	Éléments explicatifs (accessible par un sentier à l'intérieur du parc Forillon)
	Cap-des-Rosiers	1854-1858	Avec activités extérieures
	Pointe-à-la-Renommée	1907	Avec activités (expositions, visites guidées)
La Haute-Gaspésie	Cap-de-la-Madeleine	1871 et 1907	Avec activités (montée intérieure et musée)
	La Martre	1876	Avec activités (musée des phares, visites guidées)
	Cap-Chat	1909	Avec activités (hébergement touristique, camping, soins de santé)

⁷⁶ J.-M. FALLU (2015), « Un pays de naufrages », *Magazine Gaspésie*, 52 (2), 5-8.

⁷⁷ CORPORATION DES GESTIONNAIRES DE PHARES DE L'ESTUAIRE ET DU GOLFE SAINT-LAURENT [<http://www.routedesphares.qc.ca/fr/carte.html>] (Consulté le 2020-08-18).

L'histoire et la culture Mi'gmaq

Le tourisme autochtone est défini comme étant « une activité touristique à laquelle les Autochtones participent directement soit par le contrôle de cette activité, soit par l'utilisation de leur culture comme base de l'attraction touristique »⁷⁸. En Gaspésie, l'histoire et la culture Mi'gmaq sont mises en valeur à différents sites et par diverses activités récréotouristiques⁷⁹ :

- location de chalets — Anse Sainte-Hélène (Gesgapegiag);
- camp de pêche au saumon Mi'gmaq (Micmac Camp) sur la Cascapédia (Gesgapegiag);
- site d'interprétation Micmac de Gespeg. Ce site permet de découvrir le mode de vie traditionnel des Mi'gmaq au XVII^e siècle;
- sigewigus : sirop d'érable produit et transformé sur le territoire ancestral des Mi'gmaq de Gespeg par la Nation Micmac de Gespeg. Divers événements sont organisés, dont un repas de cabane à sucre;
- relais de la Cache (services d'hébergement touristique et de ravitaillement — restauration, essence). Situé sur la route 299 à quelque 25 km au sud du parc de la Gaspésie, l'établissement a été acquis par la communauté de Gesgapegiag;
- offre gastronomique : Salaweg « c'est salé », est une entreprise qui transforme et met en marché des produits à base d'algues qui profitent aux communautés Mi'gmaq de Gesgapegiag et de Gespeg ainsi que de la nation malécite de Viger;
- la Coop d'artisanat de Gesgapegiag propose une vaste sélection de paniers de frêne faits à la main;
- l'église Kateri Tekakwitha, en forme de wigwam, se trouvant à Gesgapegiag;
- les communautés Mi'gmaq de Gesgapegiag et de Listuguj font également partie de la route des Pow-wow.

Un seul de ces attraits est localisé sur les terres publiques, soit le Relais de la Cache. Le bail commercial est localisé dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent.

Les sites archéologiques et historiques

Le territoire public présente plusieurs sites archéologiques et historiques répartis sur l'ensemble de la péninsule. Plus de 130 sites archéologiques sont actuellement répertoriés sur le territoire de la Gaspésie, dont six se trouvent dans le milieu marin et 33 sont les propriétés de l'État. Les sites sont indiqués sur la carte 4, Volet Culture et Patrimoine.

Une concentration de sites connus est observée sur la pointe de la Gaspésie, à proximité de Gaspé, de même que dans le secteur de Sainte-Anne-des-Monts. Ces concentrations sont liées à un nombre plus important de recherches dans ces secteurs. De nombreux sites et vestiges issus de la bataille de la Ristigouche se trouvent aussi dans la municipalité de Pointe-à-la-Croix. Le lieu historique national du Canada de la Bataille-de-la-Ristigouche commémore le dernier combat naval entre la France et la Grande-Bretagne pour la possession de la Nouvelle-France en 1760⁸⁰. Il met en valeur les artefacts provenant des fouilles archéologiques sous-marines réalisées sur l'épave du *Machault*.

⁷⁸ R. BUTLER et T. HINCH (1996), *Tourism and Indigenous Peoples: Issues in tourism series*, International Thomson Business Press, London, 444 p.

⁷⁹ TOURISME AUTOCHTONE QUÉBEC [<https://tourismeautochtone.com/nations/mi-gmaq>] (Consulté le 2023-07-26).

⁸⁰ PARCS CANADA [<https://www.pc.gc.ca/fr/lhn-nhs/qc/ristigouche>] (Consulté le 2021-04-15).

Le patrimoine géologique

Trois sites mettant en valeur le patrimoine géologique se trouvent sur les terres du domaine de l'État :

- Le **parc national de Miguasha** présente une grande diversité de poissons et de plantes fossilisés datant du Dévonien tardif (il y a 380 millions d'années). La diversité des groupes représentés et le très bon état de préservation des fossiles en font un site exceptionnel. Le parc est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1999⁸¹.
- La réserve de biodiversité du **Karst-de-Saint-Elzéar** recèle des phénomènes karstiques remarquables. La réserve compte sept grottes, dont la grotte de Saint-Elzéar formée il y a 230 000 ans (la plus ancienne du Québec). Des visites éducatives relatives au monde karstique sont proposées sur le site⁸².
- Sur le site d'un ancien volcan datant de 350 millions d'années, la **mine d'agates du mont Lyall** propose deux carrières à ciel ouvert pour réaliser des activités de prospection et de collecte de géodes. Une boutique de minéraux se trouve sur place⁸³.

Le **Géoparc de Percé**⁸⁴ se trouve majoritairement en territoire privé. Géoparc mondial de l'UNESCO depuis 2018, le site propose des activités variées : interprétation de l'histoire géologique de la région, projection multimédia sur la création du peuple Mi'gmaq, randonnées autonomes ou guidées, espace de jeux, plateforme vitrée et suspendue, tyrolienne et géocache. Dans le cadre de l'Année internationale des langues autochtones célébrée par l'UNESCO (2019), la signalisation des sentiers, des chemins et des géosites du Géoparc a été traduite en langue Mi'gmaq, en collaboration avec la Nation Micmac de Gespeg.

Parc éolien

Il est possible d'observer des éoliennes à de nombreux endroits dans la région. Le **Projet Éole**, à Cap-Chat (territoire privé), est un site d'interprétation du développement éolien et de cette énergie verte. En plus de profiter des paysages, les visiteurs peuvent entrer à l'intérieur de la structure de la plus haute éolienne à axe vertical au monde⁸⁵. À proximité, le parc éolien Le Nordais regroupe 130 éoliennes (74 à Cap-Chat et 56 à Matane), pour une puissance installée de 165 MW/a. Ce parc, en fonction depuis 1999, est l'un des plus importants en Amérique et fait partie du patrimoine industriel de la région⁸⁶.

⁸¹ SEPAQ [<https://www.sepaq.com/pg/mig/decouvrir/>] (Consulté le 2021-04-15).

⁸² LA GROTTTE DE SAINT-ELZÉAR [<http://lagrotte.ca>] (Consulté le 2023-07-27).

⁸³ MINE D'AGATES DU MONT LYALL [www.mont-lyall.com] (Consulté le 2021-01-13).

⁸⁴ GÉOPARC DE PERCÉ [<https://www.geoparcdeperce.com/>] (Consulté le 2021-01-13).

⁸⁵ PROJET ÉOLE [<https://projeteole.ca/>] (Consulté le 2025-07-17).

⁸⁶ TRANSALTA [<https://www.transalta.com/plants-operation/le-nordais/>] (Consulté le 2021-04-13).

CARTE 4
CONSTAT RÉCRÉOTOURISTIQUE — VOLET CULTURE ET PATRIMOINE

POTENTIELS DE DÉVELOPPEMENT

La vue d'ensemble de l'offre régionale récréotouristique fait ressortir les éléments du territoire public de la Gaspésie présentant un potentiel de développement récréotouristique.

- **Les paysages et le caractère naturel du territoire** : les paysages et les milieux naturels associés aux montagnes des Chic-Chocs, à la mer, aux vallées, aux rivières, aux lacs et à la forêt (mixte et boréale) constituent les assises de l'expérience de plein air dans la région.
- **Les rivières et les plans d'eau** : les rivières, dont les rivières à saumon, et les lacs recèlent un potentiel de développement pour la villégiature et les activités récréatives nautiques ou associées à la faune. Les sites situés en bord de mer offrent aussi un potentiel pour le développement d'activités récréatives et de plein air.
- **Les conditions hivernales** : les hivers gaspésiens sont rigoureux et caractérisés par un enneigement exceptionnel, particulièrement du côté nord de la péninsule et dans les Chic-Chocs. Le territoire public de la région offre un potentiel de développement des activités hivernales.
- **Le vent** : étant donné que le vent souffle plus ou moins constamment en Gaspésie, la région possède un potentiel pour le développement de l'offre récréotouristique associée aux activités tributaires de cet élément telles que le vol libre, la planche volante, le ski cerf-volant, etc.
- **Les parcs nationaux** : le parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé, le parc national de la Gaspésie, le parc national de Miguasha et le parc national de Forillon constituent des pôles d'attraction touristique d'envergure internationale. Le territoire public à proximité de ces pôles présente une occasion de développement récréotouristique par sa localisation.
- **Les territoires fauniques structurés** : par leur structure, les territoires fauniques structurés représentent un potentiel de développement des activités fauniques et récréatives ainsi que de l'hébergement touristique et de la villégiature privée.
- **Les réseaux de sentiers récréatifs** : les réseaux de sentiers récréatifs qui sillonnent la péninsule constituent des axes récréotouristiques pouvant servir d'assise au développement récréotouristique.
- **La nation Mi'gmaq** : trois communautés de la nation Mi'gmaq sont établies en Gaspésie (Gespe'gewa'gi en Mi'gmaq) et perpétuent la culture et les traditions Mi'gmaq.
- **Les sites historiques et archéologiques** : plus d'une dizaine de paroisses et villages de la Gaspésie (y compris la région de Matane) ont été fermés de 1970 à 1974 par le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ)^{87, 88}. Ces anciens villages aujourd'hui fermés abritent des cimetières et des vestiges de bâtiments recelant un potentiel de mise en valeur. Il en va de même pour d'autres sites historiques situés sur le territoire public, tels d'anciens camps de pêche ou de chasse, d'anciennes mines et carrières, des structures d'aide à la navigation (p. ex., phares) ou des sites de naufrage.
- **Les sites géologiques** : la position entre mer et montagnes ainsi que la riche histoire géologique et géomorphologique du territoire de la Gaspésie offrent un potentiel de valorisation géotouristique.
- **Les routes et les circuits touristiques potentiels** : la région touristique de la Gaspésie a la possibilité de créer trois routes ou circuits touristiques officiels reconnus par les ministères du

⁸⁷ N. LANOUILLE ET R. BOUVET (2011), « Revisiter les lieux disparus de la géographie du Québec : entre géopoétique et résistance ». *Transactions mémorielles et identitaires*. Actes du Colloque Brésil/Canada au 79^e Congrès de l'ACFAS, 13 p.

⁸⁸ RADIO-CANADA (2021), « Des villages de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent rayés de la carte », *Radio-Canada* [En ligne] <https://ici.radio-canada.ca/tele/bloque/1816296/semaine-verte-histoire-population-deplacement-quebec> (Consulté le 2025-07-17)

Tourisme ainsi que des Transports et de la Mobilité durable du Québec⁸⁹. La région peut aussi choisir de structurer son offre autour de routes ou de circuits ayant une thématique d'intérêt touristique sans une reconnaissance ministérielle formelle (p. ex., la Route des belvédères dans la région de Matapédia-et-les-Plateaux).

- **L'accessibilité au territoire public** : chaque municipalité de la région dispose d'un accès au territoire public. Cette accessibilité est assurée par un important réseau de chemins forestiers. Des territoires côtiers sont aussi facilement accessibles, bien que souvent caractérisés par des écosystèmes fragiles.

PROBLÉMATIQUES RELATIVES AU RÉCRÉOTOURISME SOULEVÉES PAR LA TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE

La Table de concertation régionale de la Gaspésie a soulevé des problématiques qui influenceront la planification du développement récréotouristique sur les terres du domaine de l'État. Ces préoccupations découlent de phénomènes observés par le MRNF et les partenaires régionaux quant à l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques. Dix problématiques régionales sont décrites ci-dessous.

Occupation et utilisation du territoire public

Les terres du domaine de l'État font partie du patrimoine collectif auquel une grande valeur est accordée. Il importe que ces terres restent accessibles et hospitalières pour l'ensemble des citoyens. Dans cette optique, l'utilisation du territoire public à des fins récréatives doit se faire respectueusement et équitablement.

- **Comportement des usagers sur le territoire public** : certains usagers adoptent des pratiques visant à restreindre l'accès à d'autres usagers à des lieux particuliers sur le territoire public, tels qu'un plan d'eau ou un secteur utilisé pour la chasse ou la pêche. Ces comportements engendrent des conflits d'usage entre les utilisateurs, empêchent la pratique libre d'activités récréatives et compromettent le libre accès des citoyens aux terres publiques.
- **Occupations sans droit** : l'occupation sans droit sur les terres publiques se traduit par la construction d'infrastructures telles que des chalets, des camps de chasse, des caches ou des véhicules désaffectés habitables. Le développement et la mise en valeur du territoire public de même que l'accès équitable à tous les utilisateurs sont compromis par ces occupations illégales. L'installation de telles infrastructures de façon non encadrée pose également un enjeu de conformité à la réglementation et aux normes en vigueur, notamment en matière d'environnement.
- **Camping temporaire** : les conditions de la pratique du camping sur les terres publiques ne sont pas respectées par plusieurs usagers chaque année. Le non-respect de ces conditions peut constituer une appropriation des terres publiques et entraîner la dégradation du milieu naturel.
- **Circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles** : la préservation des cours d'eau ainsi que des milieux naturels et des espèces sensibles est compromise par la circulation de véhicules motorisés dans les milieux fragiles tels que les plages, les cours d'eau, les marais et les marécages.

⁸⁹ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC [<https://www.quebec.ca/transports/circulation-securite-routiere/signalisation-routiere/signalisation-touristique/routes-touristiques>] (consulté le 2025-07-11).

Protection de l'environnement

La protection de l'environnement est considérée dans l'ensemble des activités exercées sur le territoire de la Gaspésie. L'utilisation et le développement du territoire public à des fins récréotouristiques n'y fait pas exception. L'environnement, le milieu naturel et les êtres vivants sont d'ailleurs étroitement liés à la qualité de l'expérience récréotouristique dans la région.

- **Préservation du milieu naturel :** l'occupation et l'utilisation du territoire à des fins récréotouristiques peuvent avoir des répercussions sur les milieux naturels, particulièrement où la pression d'utilisation est élevée comme les rives des plans d'eau. La pollution ainsi que la dégradation des berges, de la qualité de l'eau et de milieux fragiles en sont des exemples. Le déboisement des bandes riveraines, les déchets laissés par les usagers, le camping libre pratiqué sur les berges et les littoraux de même que la pratique d'activités motorisées dégradent les milieux naturels.
- **Non-conformité des installations septiques individuelles :** plusieurs non-conformités au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* ont été observées sur les baux de villégiature privée octroyés sur les terres du domaine de l'État. En plus de contribuer à la dégradation des milieux naturels, cette situation requiert de la part des organisations municipales davantage d'activités de suivi et de contrôle de la conformité des installations septiques.
- **Maintien de la ressource faunique :** la chasse et la pêche ainsi que les activités centrées sur l'observation de la faune sont des activités prépondérantes en Gaspésie. Pour assurer la pérennité des populations d'espèces fauniques ainsi que la préservation des habitats, le développement récréotouristique devra tenir compte de la capacité de support faunique et de la pression exercée sur la faune et les écosystèmes en lien avec les infrastructures, les bâtiments, la densité d'utilisateurs et les prélèvements fauniques.
- **Protection des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être :** des populations de plantes et d'animaux menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être occupent différents endroits sur le territoire public de la Gaspésie. La pratique d'activités récréotouristiques peut perturber certaines de ces populations par le dérangement, le piétinement, le prélèvement ou encore les pertes ou l'altération des habitats. Les mesures de protection d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être doivent être intégrées aux projets de développement récréotouristique.

Le gouvernement du Québec élabore actuellement des mesures de conservation pour le caribou montagnard de la Gaspésie, de manière à assurer à la fois sa pérennité ainsi que la vitalité du Québec et de ses régions. La planification du développement sur les terres du domaine de l'État devra intégrer ces mesures particulières. D'ici à l'adoption et à la mise en œuvre de celles-ci, les projets de développement devront respecter le cadre des outils légaux et administratifs en vigueur, et leur évaluation s'effectuera selon les processus d'analyse actuels.

Cohabitation de divers types d'usages et d'utilisateurs

Le territoire public de la Gaspésie est l'hôte d'usages et d'interventions variés. La cohabitation de divers types d'usages et d'utilisateurs ainsi que l'application des droits et des statuts accordés constituent des défis dans la gestion territoriale, notamment en matière d'harmonisation et de compatibilité. Il y a, d'une part, la cohabitation des usagers pratiquant différentes activités récréotouristiques dans un même secteur. D'autre part, il y a les acteurs impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles (forêts, mines, énergies). La cohabitation peut altérer la qualité de l'expérience récréotouristique, par exemple quant à l'achalandage, à la complémentarité des activités ou à la qualité des paysages.

Hébergement touristique sur le territoire public

La pratique d'activités récréotouristiques sur le territoire public de la Gaspésie est étroitement liée à l'offre d'hébergement touristique. La position géographique de la péninsule par rapport aux grands centres ainsi que l'étendue du territoire public invoquent la nécessité d'une offre d'hébergement suffisante, par rapport au nombre de visiteurs, et bien localisée. Des lacunes sur le plan de l'hébergement affaiblissent l'offre récréotouristique en Gaspésie.

- **Arrimage des activités récréotouristiques et de l'offre d'hébergement touristique :** les visiteurs doivent être en mesure de se loger à proximité des sites où ils pratiquent leurs activités. Une insuffisance de refuges ou d'hébergements de montagne ainsi que d'établissements quatre-saisons a été dénotée le long des sentiers pédestres de longue randonnée et à proximité des secteurs skiables. Il s'avère primordial que les projets de développement d'activités intègrent aussi les besoins en hébergement touristique.
- **Coûts d'immobilisation :** la construction d'unités d'hébergement sur le territoire public, souvent en pleine forêt, engendre des coûts d'immobilisation importants en raison de l'éloignement des zones habitées, des services et des commerces (p. ex., aménagement de chemins, déplacement pour le transport des matériaux et des ouvriers, installation d'équipements sanitaires). L'exploitation commerciale subséquente pose également des défis de rentabilité en raison de l'éloignement (main-d'œuvre, transport, autres services et commerces).

Réseaux de sentiers récréatifs

Les réseaux de sentiers récréatifs sont très étendus sur le territoire et sont, par endroit, considérablement éloignés des zones habitées. De plus, les aléas météorologiques endommagent régulièrement les réseaux de sentiers. La dispersion et l'éloignement des sentiers engendrent des coûts importants pour le développement, l'entretien, la réparation et l'amélioration des réseaux par les organismes qui en assurent la gestion.

Chemins multiusages

Le territoire public gaspésien est vaste et l'aménagement ou l'entretien du réseau de chemins multiusages est étroitement lié à l'activité forestière. Le réseau de chemins forestiers se développe selon les besoins de l'industrie forestière et peut être emprunté par les utilisateurs à des fins récréotouristiques.

- **Entretien des chemins multiusages :** l'entretien des chemins multiusages publics est assumé par leurs utilisateurs, industriels ou utilisateurs à des fins récréatives (p. ex., villégiateurs, entreprises, gestionnaires de parc, de réserve faunique ou de ZEC). Or, l'état général des chemins multiusages s'avère préoccupant et les coûts associés à l'entretien de ce vaste réseau sont élevés, particulièrement lorsqu'ils sont assumés par des organismes à but non lucratif.
- **Accessibilité :** l'accès à certains secteurs reste difficile, particulièrement pendant la saison hivernale, et les besoins de nouvelles infrastructures ont été exprimés. Afin de protéger le caribou montagnard de la Gaspésie, une espèce menacée d'extinction, plusieurs chemins doivent aussi être fermés et reboisés. Cela doit être pris en considération dans le développement récréotouristique sur les terres publiques.

Services publics

Plus de 1 000 terrains de villégiature privée sont loués à bail sur le territoire public de la Gaspésie. Les villégiateurs peuvent en arriver à demander des services publics aux organisations municipales, par exemple pour la collecte des matières résiduelles, l'entretien des chemins et le déneigement. Des dépenses supplémentaires peuvent aussi être entraînées par les services d'urbanisme relativement aux inspections et à l'application de la réglementation municipale. Il est pertinent que ce phénomène soit pris en considération dans la planification du développement de la villégiature privée sur le territoire public.

Saisonnalité du tourisme

La saisonnalité de l'industrie touristique correspond à une variation des activités touristiques et de l'achalandage en fonction de la période de l'année. En Gaspésie, elle se traduit d'abord par des pics d'activités durant la saison estivale, mais aussi par la fermeture pendant quelques mois par année d'entreprises totalement saisonnières (p. ex., camping, station de ski, hôtel). Le manque de main-d'œuvre ou de rentabilité financière, des installations non fonctionnelles toute l'année ou encore une perception fixe du marché touristique saisonnier contribuent à cette saisonnalité.

La variabilité saisonnière engendre des besoins en quantité variable au cours des saisons, notamment en ce qui a trait à la main-d'œuvre et aux ressources financières ou matérielles. Les entreprises actives dans l'industrie récréotouristique doivent s'adapter tout au long de l'année, ce qui peut se faire en diversifiant l'offre récréotouristique au fil des saisons.

Risques de la pratique d'activités récréotouristiques en milieu éloigné

La pratique d'activités dans l'arrière-pays gaspésien comporte son lot de risques, associés par exemple aux conditions météorologiques (froid, tempête), à l'instabilité du couvert neigeux (avalanche), à la dynamique hydrologique (rivière, courant) ou au relief (falaise, montagne). La méconnaissance du territoire et de ses particularités de la part des usagers peut exacerber ces risques. Or, l'arrière-pays gaspésien est éloigné de la zone habitée, les services de télécommunications ne couvrent pas l'ensemble de la péninsule et les sentiers récréatifs ainsi que les chemins multiusages sont, par endroit, peu balisés. Ces conditions font qu'il est plus ardu de faire appel aux autorités compétentes en cas d'urgence et limitent leurs capacités d'intervention.

Préservation du patrimoine

La préservation du patrimoine concerne les paysages et les composantes culturelles du territoire.

- **Préservation des paysages** : les paysages font partie intégrante de l'attrait récréotouristique de la Gaspésie et de la qualité de l'expérience des usagers. L'altération des paysages est associée notamment aux interventions industrielles sur le territoire, à proximité des secteurs d'utilisation et de développement récréotouristiques.
- **Patrimoine culturel** : la méconnaissance du patrimoine culturel sur le territoire public, notamment la localisation de sites archéologiques et historiques, peut compromettre sa préservation. La destruction d'artéfacts, de vestiges ou, plus largement, de sites archéologiques d'importance peut se produire dans le cadre d'interventions industrielles, d'aménagement sur le territoire public (entretien ou aménagement de routes et de sentiers, construction), de déplacements motorisés ou de la pratique d'activités récréotouristiques.

SYNTHÈSE

L'industrie touristique constitue un marché en croissance au Québec. Le tourisme est un important levier économique pour la région de la Gaspésie. Les principaux atouts de la région réfèrent à ses milieux naturels, dont la mer et les montagnes, aux ressources fauniques de même qu'à son histoire et à ses cultures diverses. Les paysages majestueux constituent, quant à eux, la vitrine qui fait la renommée de la Gaspésie. L'offre récréotouristique et les potentiels de développement de la Gaspésie s'inscrivent d'ailleurs dans les tendances touristiques actuelles et en émergence, dont la connexion avec la nature. Qui plus est, le vaste réseau de chemins multiusages qui sillonne la péninsule favorise le développement et la pratique du récréotourisme en Gaspésie.

VOLET HÉBERGEMENT

Les chalets, les maisons de campagne et l'hébergement touristique sont essentiellement situés en territoire privé, sur le pourtour de la péninsule. Sur le territoire public, la majorité des unités d'hébergement est à des fins de villégiature privée (baux de villégiature privée et baux d'abris sommaires). Ces unités sont inégalement réparties entre les cinq MRC de la Gaspésie. Ce sont les MRC Avignon et du Rocher-Percé qui en comptent le moins.

Le camping vient au second rang des catégories d'hébergement offrant le plus d'unités sur le territoire public. Il constitue 71 % de l'offre d'hébergement touristique (fins commerciales et communautaires). Ce type d'hébergement est donc peu diversifié. À l'instar des autres catégories d'hébergement touristique, le camping est principalement localisé dans les parcs nationaux et les territoires fauniques structurés. Néanmoins, certains développements récréotouristiques, ailleurs sur les terres du domaine de l'État, abritent une concentration d'unités d'hébergement touristique. De tels développements sont observés dans trois des cinq MRC de la région : Bonaventure (station touristique Pin Rouge et Domaine des chutes du ruisseau Creux), La Côte-de-Gaspé (camping Centre de plein air du lac York — Chic-Chac) et La Haute-Gaspésie (Village Grande Nature Chic-Chocs). Dans la MRC du Rocher-Percé, il n'y a pas d'unités d'hébergement touristique en dehors des territoires fauniques structurés (réserve faunique de Port-Daniel et zec des Anses). Il y a peu d'unités d'hébergement touristique sur le territoire public de la MRC Avignon.

Il en ressort que le territoire public pourrait accueillir davantage d'hébergement touristique et que l'offre bénéficierait d'une diversification, particulièrement dans les catégories de l'hôtellerie et des chalets. Qui plus est, l'arrimage entre l'hébergement et l'offre d'activités doit être préconisé pour soutenir le développement récréotouristique. Finalement, une bonification, sur le territoire public, de l'offre d'unités de villégiature privée ainsi que d'hébergement touristique profiterait particulièrement aux MRC Avignon et du Rocher-Percé, qui en sont moins bien pourvues.

VOLET ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

Les réseaux de sentiers récréatifs les plus développés sur le territoire public sont ceux de randonnée pédestre, notamment associés au SIA, de quad et de motoneige. D'autre part, plusieurs activités récréatives et de plein air sont en émergence dans la région et ont engendré le développement et la consolidation de sites ou de secteurs récréotouristiques sur le territoire public. Il s'agit notamment du vélo de montagne, du ski hors-piste, des activités nautiques et de la motoneige hors-piste. Ces activités contribuent à diversifier l'offre récréotouristique dans la région.

La pratique d'activités de plein air sur les terres du domaine de l'État demeure favorisée par des aménagements et des infrastructures (p. ex., sentiers récréatifs, pistes de ski, chemins d'accès), de même que par l'offre de services (location d'équipements, service de guides) et d'hébergement touristique. En ce sens, les parcs nationaux ainsi que les réserves fauniques et les zecs surfaciques sont certainement des atouts. On y trouve une concentration d'aménagements et d'infrastructures pour la pratique d'activités récréatives et de plein air, principalement non motorisées, en plus de services de guides, de location d'équipement et d'hébergement touristique. Cependant, seuls le parc national de la Gaspésie et la réserve faunique des Chic-Chocs offrent des activités récréotouristiques hivernales, de même que le parc national de Forillon par l'entremise d'un organisme partenaire. Les territoires fauniques structurés sont surtout orientés vers les activités de prélèvement faunique.

Le territoire public est également le théâtre d'activités récréatives et de plein air pratiquées librement. De nombreux attraits sont accessibles à cet effet, dont des plages en bord de mer, des rivières (descente en embarcation, apnée et baignade) et des falaises (escalade de glace). Les activités de prélèvement faunique sont largement répandues sur les terres du domaine de l'État sans statut faunique. L'hiver offre également la possibilité de pratiquer des activités librement sur le territoire public : motoneige hors-piste, ski nordique, raquette.

VOLET CULTURE ET PATRIMOINE

D'autre part, le profil du récréotourisme a permis de mettre en lumière les marques de la diversité culturelle en Gaspésie, qui découlent d'une occupation historique et actuelle du territoire très diversifiée. Les sept institutions muséales, le patrimoine classé ou déclaré, les activités d'interprétation naturelle et historique ainsi que les différents événements proposés font partie de l'offre culturelle structurée dans la région et sont localisés majoritairement sur le territoire privé. En ce qui a trait au patrimoine bâti, plusieurs bâtiments et sites patrimoniaux ou historiques peuvent être contemplés ou visités, dont certains dans les parcs nationaux. Certaines franges de l'histoire sont toutefois peu abordées dans l'offre culturelle et patrimoniale en Gaspésie et constituent des potentiels de développement récréotouristique. L'histoire et la culture Mi'gmaq, le patrimoine géologique, les vestiges archéologiques ou historiques de la Gaspésie correspondant à différentes époques sont autant d'éléments pouvant être mis en valeur dans la région.

En conclusion, le constat récréotouristique brosse le tableau de l'offre récréotouristique actuelle dans la région de la Gaspésie et des potentiels de développement. L'utilisation et la mise en valeur des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques soulèvent néanmoins certaines problématiques, dont les principales sont associées à l'accès équitable aux terres publiques, à la cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs ainsi qu'à la protection de l'environnement et des espèces vivantes. Ces éléments sont considérés dans la planification du développement récréotouristique sur les terres du domaine de l'État.

Chapitre 3 – Enjeux d'utilisation du territoire public liés au récréotourisme et résultats régionaux attendus

L'analyse du constat récréotouristique régional a permis de déterminer les principaux enjeux d'utilisation et de développement récréotouristiques du territoire public de la Gaspésie. Les enjeux déterminés par les partenaires de la Table de concertation ont été classés selon quatre dimensions, intégrant notamment les principes de développement durable tels que définis par la Loi sur le développement durable. Des objectifs d'utilisation et de développement du territoire public ont été fixés en lien avec ces grands enjeux et constituent les objectifs généraux visés lors de la mise en œuvre du PRDTP. En concordance avec l'approche de gestion gouvernementale axée sur les résultats, ceux attendus sont formulés en fonction des objectifs établis.

ENJEUX RÉCRÉOTOURISTIQUES RÉGIONAUX

Un enjeu évoque un gain potentiel ou un acquis à préserver. Dans le contexte du PRDTP, les enjeux font référence aux besoins, aux problématiques et aux attentes énoncés par les partenaires de la Table de concertation quant à l'utilisation et au développement du territoire public de la Gaspésie à des fins récréotouristiques. Ils sont classés selon les dimensions environnementales, sociales et économiques, auxquelles s'ajoute l'aspect institutionnel et administratif relativement à la gestion du territoire. Les objectifs associés à ces enjeux serviront à encadrer les décisions et les actions entreprises quant à l'utilisation et au développement du territoire public sur le plan récréotouristique. Les enjeux ainsi que les objectifs leur étant associés sont présentés dans le tableau 10.

Tableau 10. Enjeux et objectifs d'utilisation et de développement à des fins récréotouristiques sur le territoire public de la Gaspésie

Dimensions et principes de développement durable	Enjeux	Objectifs
<u>Environnement</u> - Protection de l'environnement - Préservation de la biodiversité - Respect de la capacité de support des écosystèmes	- Conservation de la biodiversité - Maintien de la qualité de l'environnement - Respect de la capacité de support des écosystèmes	- Développer le récréotourisme dans une optique de conservation et de protection des espèces menacées ou vulnérables, de leurs habitats ainsi que des milieux fragiles - Préserver la qualité de l'environnement et les écosystèmes dans un contexte de développement et d'utilisation du territoire à des fins récréotouristiques - Développer le récréotourisme dans une optique de mise en valeur du milieu naturel
<u>Société</u> - Santé et qualité de la vie - Équité sociale - Protection du patrimoine collectif - Prévention	- Reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif et culturel - Accessibilité des populations au territoire public à des fins récréotouristiques - Responsabilisation des usagers du territoire public	- Faciliter l'accès aux ressources récréatives sur le territoire public - Mettre en valeur le potentiel récréotouristique tout en maintenant le caractère public du territoire - Préserver les paysages et le patrimoine culturel - Accroître les connaissances culturelles sur le territoire public - Sensibiliser les utilisateurs aux bonnes pratiques récréotouristiques en matière de sécurité, de civilité et de respect de l'environnement
<u>Économie</u> - Efficacité économique - Production et consommation responsables	- Soutien des activités économiques associées au récréotourisme - Valorisation responsable du territoire public et de ses potentiels récréotouristiques	- Maintenir et bonifier l'offre de produits et de services récréotouristiques sur le territoire public - Augmenter l'achalandage récréatif et touristique de façon durable et responsable - Favoriser les investissements dans les infrastructures et les équipements récréotouristiques
<u>Institution et administration</u> - Participation et engagement - Subsidiarité - Partenariat et coopération intergouvernementale	- Cohérence et efficience dans la prise de décisions, les ressources consenties et les interventions sur le territoire public - Harmonisation des usages sur le territoire public	- Développer une vision régionale commune du récréotourisme en Gaspésie - Favoriser l'implication des partenaires régionaux - Favoriser une offre récréotouristique structurée - Améliorer la cohabitation entre les différents utilisateurs du territoire public - Favoriser la synergie et la complémentarité entre les différentes activités économiques sur le territoire public

RÉSULTATS RÉGIONAUX ATTENDUS

En accord avec l'approche de gestion axée sur l'atteinte de résultats (*Loi sur l'administration publique*; L.R.Q., chapitre A-6.01), des résultats régionaux attendus ont été annoncés par les partenaires de la Table de concertation. Ces résultats constituent des gains espérés par la mise en œuvre du PRDTP de la Gaspésie — Section récréotourisme et permettront d'évaluer l'atteinte des objectifs énoncés sur un horizon de cinq ans. Les résultats attendus sont déterminés en fonction des volets abordés dans le PRDTP.

Villégiature privée

- Des baux de villégiature privée auront été offerts annuellement par tirage au sort.
- La répartition des emplacements de villégiature privée sera mieux répartie entre les MRC de la Gaspésie.
- La sélection des sites de développement aura été faite en collaboration avec les représentants de la nation Mi'gmaq et les partenaires régionaux chaque année.

Hébergement commercial et communautaire

- Au moins deux sites propices au développement de l'hébergement commercial ou communautaire auront été désignés sur le territoire de la Gaspésie.
- Le développement de l'hébergement commercial ou communautaire quatre-saisons en Gaspésie aura été promu.

Activités récréatives et de plein air

- Au moins trois sites propices au développement des activités récréatives et de plein air auront été désignés sur le territoire de la Gaspésie.
- Le MRNF aura contribué à améliorer l'accessibilité aux attraits récréotouristiques sur les terres du domaine de l'État de la Gaspésie.
- Le développement des activités récréatives et de plein air sur les terres du domaine de l'État en Gaspésie sera mieux structuré.

Culture et patrimoine

- Des actions auront été entreprises pour répertorier, préserver ou intégrer les composantes culturelles, historiques et patrimoniales du territoire dans l'offre récréotouristique régionale.

Gouvernance et administration

- Un processus aura été mis en place pour favoriser la collaboration entre les différents partenaires quant à l'application du PRDTP de la Gaspésie et de sa mise à jour.

Chapitre 4 – Concept de développement

Le concept témoigne de la vision de développement récréotouristique sur le territoire public de la Gaspésie. Il définit les orientations de développement régionales pour trois composantes territoriales, soit les territoires de planification ainsi que les axes et les pôles récréotouristiques, telles qu'elles sont illustrées sur la carte 5, Concept de développement.

TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Le territoire public de la Gaspésie a été divisé en deux territoires de planification pour le développement récréotouristique : le territoire de gestion municipalisé et le territoire de gestion non organisé. Ceux-ci ont été déterminés en fonction de la pression d'utilisation, de l'attractivité du territoire public à des fins récréatives et de la gestion territoriale.

TERRITOIRE DE GESTION MUNICIPALISÉ

Le territoire de gestion municipalisé, de 3 274,53 km², englobe les terres publiques⁹⁰ comprises dans les limites municipales de la région. Ce secteur de planification constitue une bande en périphérie de la zone habitée qui longe le pourtour de la péninsule; il inclut également un territoire autour de Murdochville. Une partie de la zec des Anses et de la réserve faunique de Port-Daniel se trouve également dans ce territoire de planification.

Accessible par de nombreux chemins secondaires et situé à proximité des milieux habités, ce territoire subit un achalandage important pour la pratique d'activités récréotouristiques. La majorité des lacs d'intérêt y sont localisés, en plus d'accueillir plusieurs sites et sentiers récréatifs. Des tronçons des différentes rivières récréatives gaspésiennes le traversent également. Afin de favoriser l'utilisation récréotouristique du territoire public dans ce secteur de planification, l'orientation suivante a été déterminée.

Orientation de développement
Consolider et développer l'offre récréotouristique de manière à renforcer l'utilisation récréative du territoire public tout en y favorisant l'accessibilité publique.

TERRITOIRE DE GESTION NON ORGANISÉ

Le territoire de gestion non organisé, de 11 711,56 km², est situé au-delà des limites municipales et englobe les terres publiques comprises au centre de la péninsule gaspésienne, dans les territoires non organisés. La réserve de biodiversité du Karst-de-Saint-Elzéar, la réserve faunique des Chics-Chocs, la zec Baillargeon, la pourvoirie Falls Gully ainsi qu'une partie de la réserve faunique de Port-Daniel et des zecs des Anses et Casault se trouvent dans ce territoire de planification.

Ce territoire se situe loin des milieux habités et la pression d'utilisation récréotouristique est localisée dans des secteurs précis, notamment dans les territoires fauniques structurés. La villégiature privée ainsi que les activités de chasse et de pêche sportives y sont particulièrement pratiquées. Des sentiers récréatifs extensifs ainsi que de longs segments de rivières récréatives le sillonnent aussi. Les nombreux potentiels récréotouristiques sur ce territoire permettent de définir l'orientation suivante pour ce territoire de planification.

Orientation de développement
Accroître l'utilisation polyvalente du territoire public à des fins récréotouristiques en optimisant l'utilisation des infrastructures existantes et en favorisant la mise en œuvre de nouveaux projets récréotouristiques.

⁹⁰ Le territoire de gestion municipalisé comprend les terres publiques sous l'autorité du MRNF.

OBJECTIFS RÉGIONAUX PAR VOLET POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE PUBLIC

Les orientations de développement énoncées pour chaque territoire de planification se traduisent par des objectifs régionaux. Le tableau suivant présente ces objectifs, divisés en fonction des trois volets du récréotourisme sur le territoire public : l'hébergement, qui inclut la villégiature privée et l'hébergement touristique commercial et communautaire, les activités récréatives et de plein air ainsi que la culture et le patrimoine. Des objectifs régionaux généraux, s'appliquant à l'ensemble des volets, sont aussi définis.

Tableau 11. Objectifs régionaux de développement récréotouristique par volet

Volet hébergement
Villégiature privée
Planifier le développement de la villégiature privée en collaboration avec les représentants de la nation Mi'gmaq et les partenaires régionaux
Consolider les sites de villégiature privée déjà développés
Développer la villégiature privée sur des sites riverains et non riverains comportant un attrait par leurs caractéristiques biophysiques ou la pratique d'activités récréotouristiques
Hébergement commercial et communautaire
Consolider l'hébergement commercial et communautaire en favorisant une offre sur quatre saisons
Développer l'hébergement commercial et communautaire en soutien aux activités récréotouristiques
Diversifier les types d'hébergement commercial et communautaire
Volet activités récréatives et de plein air
Consolider et diversifier l'offre d'activités récréatives et de plein air
Développer l'offre d'activités récréatives et de plein air qui contribue à prolonger la saison touristique
Renforcer et développer l'offre récréotouristique hivernale
Consolider et pérenniser les réseaux de sentiers récréatifs
Optimiser l'utilisation des aménagements et des infrastructures récréotouristiques existants
Volet culture et patrimoine
Répertorier, préserver et mettre en valeur les ressources culturelles, historiques, archéologiques et patrimoniales trouvées sur le territoire public
Mettre en valeur la culture et les traditions Mi'gmaq
Général
Mettre en valeur les potentiels récréotouristiques sur le territoire public tout en préservant l'intégrité des milieux naturels, les écosystèmes et la biodiversité
Préserver les paysages autour des ressources récréotouristiques afin d'y maintenir un environnement visuel de qualité et un cadre propice à la pratique et au développement d'activités récréotouristiques.
Structurer l'utilisation et le développement récréotouristiques afin d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les divers utilisateurs du territoire public
Favoriser l'accès public aux ressources récréotouristiques d'intérêt sur le territoire public

AXES RÉCRÉOTOURISTIQUES

Cinq axes récréotouristiques ont été définis sur le territoire public de la Gaspésie. Ces axes constituent des corridors d'activités récréatives importants, empruntés par un grand nombre d'usagers. Les axes récréotouristiques sont généralement bien développés dans la région et peuvent servir de point d'ancrage pour un développement récréotouristique structurant sur le territoire public, comme entraîner le développement de l'hébergement récréotouristique, d'offre de service et d'activités connexes le long de leur tracé.

AXE ROUTIER

Les composantes de l'axe routier sont les suivantes :

Route 132	Ceinture la Gaspésie (en grande partie sur le territoire privé)
Route 197	Entre Gaspé et Rivière-au-Renard
Route 198	Entre L'Anse-Pleureuse, Murdochville et Gaspé
Route 299	Entre Sainte-Anne-des-Monts, le parc national de la Gaspésie et New Richmond
Route du Lac Sainte-Anne	Entre Murdochville et le parc national de la Gaspésie (route secondaire)
Routes 2, 14 et 16	Entre Mont-Saint-Pierre et le parc national de la Gaspésie (routes secondaires)

Les routes de la Gaspésie offrent des paysages grandioses qui font la renommée de la région et confèrent à l'axe routier un intérêt récréotouristique intrinsèque. Des infrastructures telles que des haltes routières, des sentiers et des belvédères sont accessibles en empruntant ces routes et bonifient l'expérience récréotouristique des usagers. Accessible par divers moyens de transport comme la voiture, la moto, le vélo et les véhicules récréatifs, l'axe routier est constitué des principales voies d'accès au territoire public, utilisées notamment pour la villégiature privée et la pratique d'activités récréotouristiques. L'orientation pour l'axe routier est la suivante.

Orientation spécifique

Renforcer l'offre récréotouristique et les infrastructures complémentaires sur le territoire public autour de l'axe routier.

AXE SIA

L'axe SIA correspond aux sentiers de randonnée pédestre du Sentier international des Appalaches qui traverse la Gaspésie sur 394 km, dont 247 km en territoire public. Un tronçon se trouve dans la MRC Avignon, entre la rivière Ristigouche et la frontière avec le Bas-Saint-Laurent, région dans laquelle le sentier se poursuit. Le SIA traverse le parc de la Gaspésie, puis longe la côte nord de la péninsule jusqu'à L'Anse-à-Valleau. Il parcourt les crêtes au centre de la péninsule de Forillon, dans le parc homonyme, jusqu'à son extrémité orientale, le cap Gaspé. Des infrastructures et des services sont offerts aux randonneurs le long du SIA et des accès permettent d'accéder aux localités avoisinantes.

Orientation spécifique

Consolider et optimiser l'utilisation récréotouristique de l'axe SIA.

AXE RIVIÈRES

L'axe rivières est composé de 25 rivières utilisées à des fins récréatives parmi les plus importantes de la région. Celles-ci sont énumérées ci-dessous. Les activités qui y sont pratiquées incluent notamment la pêche sportive, la navigation de plaisance, la baignade et le canyonisme.

Grande Rivière	Rivière Bonaventure Est	Rivière Hall	Rivière Port-Daniel
Petite-rivière Cascapédia	Rivière Cap-Chat	Rivière Madeleine	Rivière Ristigouche
Petite-rivière Cascapédia-Est	Rivière Cascapédia	Rivière Malbaie	Rivière Saint-Anne
Petite-rivière Cascapédia-Ouest	Rivière Dartmouth	Rivière Nouvelle	Rivière Saint-Jean
Petite-rivière Nouvelle	Rivière Grand Pabos	Rivière Patapédia	Rivière York
Rivière Bonaventure	Rivière Grand Pabos Ouest	Rivière Petit Pabos	Rivière Matapédia
			Ruisseau Mann

Orientation spécifique

Soutenir la mise en valeur des rivières dans un souci de conservation des milieux naturels et en favorisant l'accessibilité et en assurant une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers.

AXE MOTONEIGE

L'axe motoneige est utilisé pour la pratique de la randonnée en motoneige en Gaspésie. De 1 154 km (505 km en territoire public), l'axe motoneige inclut le réseau de sentiers régionaux ainsi que le réseau de sentiers provinciaux Trans-Québec. Il fait le tour de la péninsule gaspésienne, pénètre à l'intérieur de la péninsule selon un axe nord-sud à deux endroits et se connecte à la région du Bas-Saint-Laurent. L'orientation retenue pour l'axe motoneige est la suivante.

Orientation spécifique

Consolider et pérenniser l'axe motoneige.

AXE MOTOQUAD

L'axe quad correspond au sentier provincial de quad dans la région. Il intègre aussi les sentiers régionaux à l'ouest de la MRC Avignon qui la relie à la région du Bas-Saint-Laurent. Les sentiers du réseau provincial correspondent également au circuit de moto hors route dans la région. Cet axe fait le tour de la péninsule et compte 961 km de sentiers, dont 596 km en territoire public. L'orientation retenue pour l'axe motoquad est la suivante.

Orientation spécifique

Consolider et pérenniser l'axe motoquad.

PÔLES RÉCRÉOTOURISTIQUES

Les pôles récréotouristiques correspondent à des zones où est concentrée une variété d'activités, d'infrastructures et d'hébergements récréotouristiques. Ils constituent des destinations récréotouristiques dont le pouvoir d'attraction est important pour la région. La désignation de ces pôles permet d'harmoniser et de structurer l'offre récréotouristique sur le territoire public. Aucune orientation spécifique n'est attribuée à ces pôles, puisque le développement n'y est pas privilégié par rapport à d'autres secteurs.

Pôles récréotouristiques

- | | |
|--------------------------|--------------------------------|
| ✓ Chic-Chocs–McGerrigle | ✓ Mont-Saint-Pierre-Mont-Louis |
| ✓ Murdochville | ✓ Gaspé-Forillon |
| ✓ Percé | ✓ Les Anses |
| ✓ Bonaventure | ✓ Tracadèche |
| ✓ Matapédia-Les Plateaux | |

CARTE 5
CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT

Chapitre 5 – Scénario de développement

Dans un premier temps, le scénario de développement définit des orientations et des objectifs de développement pour les thématiques du récréotourisme liées aux trois volets abordés dans le PRDTP de la Gaspésie. Des modalités de développement⁹¹ sont aussi définies afin de répondre aux particularités ou aux enjeux de la région par rapport à ces thématiques. Ces modalités constituent des règles particulières à la Gaspésie qui s'appliquent sur le territoire d'application du PRDTP.

En second lieu, des secteurs et des sites de développement sont désignés pour la mise en œuvre du PRDTP. Des orientations et des objectifs de développement applicables à ces secteurs sont déterminés. Les secteurs de développement peuvent être ciblés pour leur potentiel à mettre en valeur à des fins récréotouristiques ou pour les enjeux particuliers devant être pris en considération dans la planification du récréotourisme sur les terres du domaine de l'État.

VOLET HÉBERGEMENT

VILLÉGIATURE PRIVÉE

La villégiature privée est l'un des moyens utilisés pour favoriser l'accessibilité des citoyens aux terres du domaine de l'État. La planification et le développement de la villégiature sont réalisés conformément aux orientations, aux objectifs et aux modalités de développement prévus dans les *Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État*, qui tient compte notamment des principes de développement durable, de la protection du territoire et des milieux naturels ainsi que de la cohabitation entre les différents usages.

La planification et le développement de la villégiature privée sur les terres du domaine de l'État de la Gaspésie sont effectués par la Direction régionale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Cette planification est réalisée en collaboration avec des représentants de la nation Mi'gmaq et les partenaires régionaux par l'entremise du présent PRDTP, conformément aux orientations et aux objectifs de développement formulés. Tout développement de la villégiature doit être conforme aux *Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État* ainsi qu'aux modalités d'aménagement et de développement régionales déterminées par la table de concertation régionale. Ces modalités, présentées dans le tableau suivant, s'appliquent au territoire d'application de la région de la Gaspésie et permettent de répondre à certaines contraintes et préoccupations formulées par les partenaires et les Mi'gmaq.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Orientation thématique	Optimiser la mise en valeur des terres du domaine de l'État par le développement durable de la villégiature privée selon une démarche de conciliation des diverses utilisations du territoire.
Objectifs de développement	- Consolider les sites de villégiature privée déjà développés. - Développer la villégiature privée sur des sites riverains et non riverains présentant un attrait par leurs caractéristiques biophysiques ou la pratique d'activités récréotouristiques.

⁹¹ L'application des modalités présentées dans ce chapitre nécessite parfois l'utilisation de données fournies au MRNF par les partenaires. Dans le cas de disparité entre les données disponibles, l'expertise des partenaires régionaux sera privilégiée.

Modalités régionales de développement ⁹²	
Choix des sites de développement	<u>Accès et chemins</u> • Orienter le développement de la villégiature privée à proximité des chemins multiusages du réseau stratégique et non sujets à fermeture. • Exclure le développement de la villégiature privée sur des sites nécessitant la construction de chemins d'accès dans les milieux humides. • Éviter le développement de la villégiature privée sur des sites pour lesquels la construction de chemins d'accès nécessite la mise en place de traverses de cours d'eau. • Éviter que les voies d'accès direct aux emplacements de villégiature privée donnent sur le réseau routier supérieur⁹³ et les chemins d'accès aux ressources. • Afin de tenir compte des contraintes liées au bruit de la circulation routière, prévoir des distances séparatrices entre les sites de développement de la villégiature privée et les routes d'accès aux ressources et du réseau routier supérieur sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD). <u>Lacs de moins de 10 ha</u> • Exclure le développement de la villégiature privée dans le corridor riverain des lacs de moins de 10 ha. <u>Lacs de 10 à 20 ha</u> • Exclure le développement de la villégiature privée dans le corridor riverain des lacs de 10 à 20 ha, à moins qu'il n'y ait pas d'enjeux fauniques ou environnementaux et que le choix du site de développement ait fait l'objet d'une concertation régionale. <u>Utilisation du territoire par les Mi'gmaq</u> • Prendre en compte le patrimoine culturel Mi'gmaq et les zones où sont pratiquées les activités traditionnelles Mi'gmaq lors de la planification du développement de la villégiature privée. <u>Villages fermés</u> • Exclure tout développement de villégiature privée sur les sites des villages fermés. Ceux-ci sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet . <u>Composantes culturelles</u> • Prendre en compte le patrimoine culturel lors de la planification du développement de la villégiature privée, en tant que contrainte ou attrait selon le cas.
Localisation et aménagement des terrains de villégiature	• Développer la villégiature privée regroupée avec un minimum de cinq terrains par site. • Localiser les terrains de villégiature privée à au moins 10 m de la limite du littoral d'un cours d'eau à débit intermittent.

⁹² Les modalités concernant les lacs sont applicables dans le corridor riverain (bande de 300 m autour du lac).

⁹³ Le réseau routier supérieur est composé de quatre classes fonctionnelles, soit les autoroutes, les routes nationales, les routes régionales et les routes collectrices.

	Les étangs vernaux sont considérés comme des milieux humides. Les distances séparatrices prévues dans les <i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i> s'appliquent.
Projet de territoire à statut de conservation et de protection	- Exclure le développement de la villégiature privée dans les refuges biologiques projetés. - Exclure le développement de la villégiature privée dans les aires protégées projetées.
Aménagement forestier	- De façon intérimaire, jusqu'à la première mise à jour du Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, éviter le développement de la villégiature privée dans les aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) inscrites au registre officiel. - Exclure le développement de la villégiature privée sur les territoires où des forêts d'expérimentation et des forêts d'enseignement et de recherche sont constituées.
Prise en compte des enjeux fauniques	<u>Espèces particulières</u> - Exclure le développement de la villégiature privée dans le corridor riverain des lacs sans poissons. Ces lacs sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet . - Exclure le développement de la villégiature privée dans le corridor riverain des lacs où le touladi et l'omble chevalier <i>oquassa</i> sont inventoriés⁹⁴. Ces lacs sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet . - Orienter le développement de la villégiature privée vers des plans d'eau autres que ceux où le rendement de l'omble de fontaine est exceptionnel. Ces lacs sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet - Localiser les terrains de villégiature privée à une distance minimale de 100 m d'un lac abritant l'anguille d'Amérique⁹⁵. - Lors du développement de la villégiature privée dans le corridor riverain de lacs abritant l'anguille d'Amérique, s'assurer que : - les chemins d'accès évitent les milieux humides; - la construction de chemins d'accès ne nécessite pas la mise en place de traverses de cours d'eau connectés au lac. Les lacs abritant l'anguille d'Amérique sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet . - Pour les plans d'eau où des espèces de moules et d'anodonte (mollusques d'eau douce) sont inventoriées, délimiter les zones de mise en valeur (macrozonage) de manière à éviter que les usages et la pratique d'activités récréatives nuisent à ces populations. Ces plans d'eau sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet .

⁹⁴ La présence des espèces inventoriées doit être reconnue par le ministère responsable de la gestion de la faune.

⁹⁵ L'anguille d'Amérique est une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Sa présence dans les lacs répertoriés doit être reconnue par le ministère responsable de la gestion de la faune.

	- Des plans d'eau peuvent être laissés libres d'occupation de villégiature privée pour tenir compte d'enjeux liés aux populations d'espèces fauniques sensibles (mollusques d'eau douce, oiseaux, amphibiens, etc.). Ceux-ci sont déterminés de concert avec les partenaires régionaux. - Exclure le développement de la villégiature privée sur les îles publiques. <u>Sites fauniques d'intérêt</u> - Exclure le développement de la villégiature privée sur les sites fauniques d'intérêt⁹⁶ de la Gaspésie et prendre en compte les modalités d'intervention particulières associées à ces habitats fauniques. <u>ZEC de chasse et de pêche</u> - Planifier le développement de la villégiature privée sur les ZEC de chasse et de pêche en collaboration avec la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, les organismes gestionnaires des ZEC et les autres partenaires concernés par ces territoires. <u>Espèces exotiques envahissantes</u> - À proximité des lacs et des cours d'eau faisant l'objet d'un développement de la villégiature et dont la zone d'accès public est aménagée ou ayant une vocation récréative nautique : - planifier la localisation de stations de lavage d'embarcations pour contrer les espèces exotiques envahissantes; - entreprendre les démarches pour désigner un organisme ou un promoteur responsable de l'aménagement et de la gestion d'une station de lavage d'embarcation, et ce, en collaboration avec la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.
Contraintes naturelles	- Au niveau des segments de rivières plus dynamiques, lorsque cartographiés, le développement de la villégiature privée peut être réalisé hors de l'espace de mobilité latérale de la rivière. - Éviter le développement de la villégiature privée à proximité de cônes alluviaux.
Mode d'attribution des baux	Aucun bail de villégiature privée n'est octroyé au premier requérant. L'octroi des baux se fait uniquement par tirage au sort ou par transfert.

⁹⁶ Les sites fauniques d'intérêt doivent être reconnus par le ministère responsable de la gestion de la faune. Les sites fauniques d'intérêt et les modalités d'intervention pour la Gaspésie sont énumérés dans DORAIS, M., 2014. Sites fauniques d'intérêt : Modalités d'intervention définies par la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Version 22 septembre 2014. 9 p.

HÉBERGEMENT COMMERCIAL ET COMMUNAUTAIRE

L'hébergement touristique à des fins commerciales et communautaires est l'un des moyens utilisés pour favoriser l'accessibilité des citoyens aux terres du domaine de l'État. Particulièrement, l'offre d'activités récréotouristiques dans les secteurs éloignés du périmètre urbain peut être tributaire de l'hébergement. C'est particulièrement le cas pour les activités pratiquées durant la période hivernale. Alors que le camping constitue la majorité de l'offre d'hébergement touristique en Gaspésie, la diversification des types d'hébergement constitue un enjeu régional. La construction d'établissements quatre-saisons, de refuges et d'hébergement en montagne figure parmi les options privilégiées à cet effet.

Le développement de l'hébergement commercial et communautaire est réalisé conformément aux orientations, aux objectifs et aux modalités de développement prévus dans les *Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État*, qui tient compte notamment des principes de développement durable, de la protection du territoire et des milieux naturels ainsi que de la cohabitation entre les différents usages. Les projets d'hébergement commercial ou communautaire doivent aussi être conformes aux modalités d'aménagement et de développement régionales déterminées par la table de concertation régionale. Ces modalités, présentées dans la présente section, s'appliquent au territoire d'application du PRDTP de la région de la Gaspésie. Des infrastructures légères pourraient être exemptées de certaines modalités.

Une orientation propre au territoire de gestion non organisé a été définie par la table de concertation pour l'hébergement commercial et communautaire.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Orientation thématique	Optimiser la mise en valeur des terres du domaine de l'État par le développement durable de l'hébergement commercial et communautaire selon une démarche de conciliation des diverses utilisations du territoire.
Objectifs de développement	- Consolider l'hébergement commercial et communautaire en favorisant une offre sur quatre saisons. - Développer l'hébergement commercial et communautaire en soutien aux activités récréotouristiques. - Diversifier les types d'hébergements commercial et communautaire.
Modalités régionales de développement ⁹⁷	
Choix des sites de développement	<u>Accès et chemins</u> - Orienter le développement de l'hébergement commercial et communautaire à proximité des chemins multiusages du réseau stratégique et non sujets à fermeture. - Éviter le développement de l'hébergement commercial et communautaire sur des sites nécessitant la construction de chemins d'accès dans les milieux humides. - Éviter le développement de l'hébergement commercial et communautaire sur des sites pour lesquels la construction de chemins d'accès nécessite la mise en place de traverses de cours d'eau. - Afin de tenir compte des contraintes liées au bruit de la circulation routière, prévoir des distances séparatrices entre les sites de développement de l'hébergement commercial et communautaire et les routes d'accès aux ressources ou du réseau routier supérieur sous la gestion du MTMD.

⁹⁷ Les modalités concernant les lacs sont applicables dans le corridor riverain (bande de 300 m autour du lac).

	<u>Lacs de moins de 10 ha</u> - Exclure le développement de l'hébergement commercial et communautaire dans le corridor riverain des lacs de moins de 10 ha. <u>Lacs de 10 à 20 ha</u> - Exclure le développement de l'hébergement commercial et communautaire dans le corridor riverain des lacs de 10 à 20 ha, à moins qu'il n'y ait pas d'enjeux fauniques ou environnementaux et que le choix du site de développement ait fait l'objet d'une concertation régionale. <u>Utilisation du territoire par les Mi'gmaq</u> - Prendre en compte le patrimoine culturel Mi'gmaq et les zones où sont pratiquées les activités traditionnelles Mi'gmaq lors du développement de l'hébergement commercial et communautaire. <u>Villages fermés</u> - Autoriser le développement de l'hébergement commercial et communautaire sur les sites des villages fermés lorsque le projet permet leur mise en valeur. Ceux-ci sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet . <u>Composantes culturelles</u> - Prendre en compte le patrimoine culturel lors du développement de l'hébergement commercial et communautaire, en tant que contrainte ou attrait selon le cas.
Localisation et aménagement des terrains de villégiature	Localiser les terrains pour l'hébergement commercial et communautaire à au moins 10 m de la limite du littoral d'un cours d'eau à débit intermittent.
Projet de territoire à statut de conservation et de protection	- Exclure le développement de l'hébergement commercial et communautaire des projets de refuges biologiques. - Éviter le développement de l'hébergement commercial et communautaire dans les aires protégées projetées.
Aménagement forestier	- De façon intérimaire, jusqu'à la mise à jour du Plan d'affectation du territoire public de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, éviter le développement de l'hébergement commercial et communautaire dans les aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) inscrites au registre officiel. - L'hébergement commercial et communautaire sur les territoires où des forêts d'expérimentation et des forêts d'enseignement et de recherche sont constituées peut être autorisé dans l'intérêt des organismes qui les gèrent.
Prise en compte des enjeux fauniques	<u>Espèces particulières</u> - Exclure le développement de l'hébergement commercial et communautaire dans le corridor riverain des lacs sans poissons. Ces lacs sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet . - Exclure le développement de l'hébergement commercial et communautaire dans le corridor riverain des lacs où le touladi et

	l'omble chevalier <i>oquassa</i> sont inventoriés ⁹⁸. Ces lacs sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet. • Orienter le développement de l'hébergement commercial et communautaire vers des plans d'eau autres que ceux où le rendement de l'omble de fontaine est exceptionnel. Ces lacs sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet. • Localiser les terrains pour l'hébergement commercial et communautaire à au moins 100 m d'un lac abritant l'anguille d'Amérique⁹⁹. • Lors du développement de l'hébergement commercial et communautaire dans le corridor riverain de lacs abritant l'anguille d'Amérique, privilégier que : ○ les chemins d'accès évitent les milieux humides; ○ la construction de chemins d'accès ne nécessite pas la mise en place de traverses de cours d'eau connectés au lac. Les lacs abritant l'anguille d'Amérique sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet. • Pour les plans d'eau où des espèces de moules et d'anodontes (mollusques d'eau douce) sont inventoriées, délimiter les zones de mise en valeur (macrozonage) de manière à éviter que les usages et la pratique d'activités récréatives nuisent à ces populations. Ces plans d'eau sont répertoriés à la section Mise en oeuvre — Volet. • Des plans d'eau peuvent être laissés libres d'occupation d'hébergement commercial et communautaire pour tenir compte d'enjeux liés aux populations d'espèces fauniques sensibles (mollusques d'eau douce, oiseaux, amphibiens, etc.). Ceux-ci sont déterminés de concert avec les partenaires régionaux. • Exclure le développement de l'hébergement commercial et communautaire sur les îles publiques. <u>Sites fauniques d'intérêt</u> • Exclure le développement de l'hébergement commercial et communautaire dans les sites fauniques d'intérêt¹⁰⁰ de la Gaspésie et prendre en compte les modalités d'intervention particulières associées à ces habitats fauniques. <u>Espèces exotiques envahissantes</u> • À proximité des lacs et des cours d'eau faisant l'objet d'un développement de l'hébergement commercial et communautaire, dont la zone d'accès public est aménagée ou ayant une vocation récréative nautique : ○ planifier la localisation de stations de lavage d'embarcations pour contrer les espèces exotiques envahissantes;
--	--

⁹⁸ La présence des espèces inventoriées doit être reconnue par le ministère responsable de la gestion de la faune.

⁹⁹ L'anguille d'Amérique est une espèce faunique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Sa présence dans les lacs répertoriés doit être reconnue par le ministère responsable de la gestion de la faune.

¹⁰⁰ Les sites fauniques d'intérêt doivent être reconnus par le ministère responsable de la gestion de la faune. Les sites fauniques d'intérêt et les modalités d'intervention pour la Gaspésie sont énumérés dans : DORAIS, M. (2014). *Sites fauniques d'intérêt : Modalités d'intervention définies par la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine*, version du 22 septembre 2014, 9 p.

	○ entreprendre les démarches pour désigner un organisme ou un promoteur responsable de l'aménagement et de la gestion d'une station de lavage d'embarcation, et ce, en collaboration avec la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine.
Contraintes naturelles	• Au niveau des segments de rivières plus dynamiques, lorsque cartographiés, le développement de l'hébergement commercial et communautaire peut être réalisé hors de l'espace de mobilité latérale de la rivière. • Éviter le développement de l'hébergement commercial et communautaire à proximité de cônes alluviaux.
TERRITOIRE DE GESTION NON ORGANISÉ	
Orientation spécifique	• Privilégier le développement de l'hébergement commercial et communautaire en soutien aux activités récréotouristiques et tenir compte des voies d'accès.

ABRI SOMMAIRE

Un bail d'abri sommaire permet la location d'une terre publique n'excédant pas 100 m² pour la construction d'un abri sommaire en forêt, principalement complémentaire aux activités de chasse et de pêche. La location de nouveaux terrains publics aux fins d'abri sommaire est suspendue depuis 1990. Actuellement, la seule façon de se procurer un bail d'abri sommaire au Québec est par un transfert de bail. La région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine compte 303 baux d'abri sommaire sur son territoire.

Dans son Plan de mise en valeur du territoire public 2022-2026, le MRNF prévoit d'actualiser certaines normes d'abri sommaire prévues dans la réglementation. Puis, des lignes directrices relatives à la conversion de certains baux d'abri sommaire en baux de villégiature privée pourraient être soumises afin de baliser les critères et les conditions de conversion. Dans l'éventualité où ceux-ci pourraient être bonifiés à l'échelle régionale, une orientation thématique et des modalités pourront être déterminées pour la Gaspésie par le processus de concertation du PRDTP. Certains représentants du milieu régional se sont montrés favorables à la conversion des baux d'abri sommaire en baux de villégiature privée.

MISE EN OEUVRE — VOLET HÉBERGEMENT

Cette section répertorie les sites comportant des contraintes au développement de la villégiature privée et de l'hébergement commercial et communautaire sur le territoire d'application du PRDTP. Les sites pour lesquels des modalités générales énumérées dans le volet hébergement s'appliquent sont indiqués dans les tableaux suivants. Ces sites sont déterminés en fonction des données disponibles au moment de l'élaboration du PRDTP. Les contraintes inhérentes à certains sites peuvent être confirmées ou infirmées par des analyses ou d'autres données. Des sites comportant des contraintes pourraient aussi s'ajouter. Le cas échéant, les données sont validées avec les ministères concernés. La mise à jour de cette section est effectuée en fonction du processus de concertation associé au PRDTP.

Il est à noter qu'à moins d'avis contraire les modalités relatives aux plans d'eau s'appliquent au corridor riverain.

Sites de développement pour lesquels des modalités relatives à la villégiature privée et à l'hébergement commercial et communautaire sont applicables

TERRITOIRE DE GESTION MUNICIPALISÉ	
Secteur de développement : indéfini	
Sites	Modalités de développement
Barre de Sandy Beach • Ville de Gaspé • MRC de La Côte-de-Gaspé • Enjeu : conservation	• Modalité : conserver libre de villégiature privée afin de tenir compte de l'enjeu de conservation du site. • Les possibilités de développement de l'hébergement commercial et communautaire seront évaluées lorsque l'étude sur la mise en valeur des plages de Douglastown, Haldimand et Boom Defense (Sandy Beach) sera achevée.
Plages de Haldimand et de Douglastown • Ville de Gaspé • MRC de La Côte-de-Gaspé • Enjeux : utilisation récréative, accessibilité au public et conservation	• Modalité : exclure le développement de la villégiature privée afin de favoriser l'utilisation du site à des fins récréatives par le public. • Les possibilités de développement de l'hébergement commercial et communautaire seront évaluées lorsque l'étude sur la mise en valeur des plages de Douglastown, Haldimand et Boom Defense (Sandy Beach) sera achevée.
Plage de Chandler • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé • Enjeux : utilisation récréative et accessibilité au public	• Modalité : conserver libre de villégiature privée afin de favoriser l'utilisation du site à des fins récréatives par le public.
Site en bord de mer de New Carlisle • Municipalité de New Carlisle • MRC de Bonaventure • Enjeux : utilisation récréative et accessibilité au public	• Modalité : conserver libre de villégiature privée afin de favoriser l'utilisation du site à des fins récréatives par le public.
Lac Fromenteau • Numéro GRHQ : 01542 • Superficie : 89,5 ha • Ville de Gaspé • MRC de La Côte-de-Gaspé • Enjeu : conservation	• Modalité : conserver libre de villégiature privée afin de tenir compte de l'enjeu de conservation du lac et des milieux humides qui l'entourent.
Lac Bison • Numéro GRHQ : 02885 • Superficie : 10,2 ha • Municipalité de Cloridorme • MRC de La Côte-de-Gaspé • Enjeu : conservation	• Modalité : conserver libre de villégiature privée et d'hébergement commercial et communautaire afin de tenir compte de l'enjeu de conservation du site et maintenir la biodiversité associée au refuge biologique.

Villages fermés : <u>MRC de La Haute-Gaspésie</u> • Sacré-Cœur-Des-Landes • Saint-Bernard-des-Lacs • Saint-Octave-de-l'Avenir <u>MRC du Rocher-Percé</u> • Sainte-Bernadette-de-Pellegrin • Saint-Charles-Garnier • Saint-Edmond-de-Pabos • Saint-Gabriel-de-Gaspé <u>MRC Avignon</u> • Saint-Conrad-de-Ristigouche • Saint-Fidèle-de-Ristigouche • Saint-Jean-de-Brébeuf • Saint-Louis-de-Gonzague	• Modalités : ○ Exclure le développement de villégiature privée sur les sites des villages fermés. ○ Autoriser le développement de l'hébergement commercial et communautaire sur les sites des villages fermés lorsque le projet permet leur mise en valeur.
Secteur de développement : zone côtière de La Haute-Gaspésie	
Site	Modalité de développement
Lac de l'Anse Pleureuse • Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis • MRC de La Haute-Gaspésie • Enjeu : utilisation récréative	• Modalité : conserver libre de villégiature privée afin de favoriser l'utilisation du site à des fins récréatives par le public.
TERRITOIRE DE GESTION NON ORGANISÉ	
Secteur de développement : indéfini	
Site	Modalité de développement
Deuxième lac York (site du lac York) • Numéro GRHQ : ND • Superficie : 17,9 ha • Territoire non organisé Collines-du-Basque • MRC de La Côte-de-Gaspé • Enjeu : conservation	• Modalité : conserver libre de villégiature privée et d'hébergement commercial et communautaire afin de tenir compte de l'enjeu de conservation du site.
Secteur de développement : ZEC Baillargeon	
Site	Modalité de développement
Lacs Twin • Numéro GRHQ : 69 384 • Superficie : 11,1 ha • Territoire non organisé Rivière-Saint-Jean • MRC de La Côte-de-Gaspé • Enjeux : utilisation récréative et harmonisation des usages	• Modalité : conserver libre de villégiature privée afin de favoriser l'utilisation du site à des fins récréatives et l'harmonisation des usages.

Lac sans poissons¹⁰¹

TERRITOIRE DE GESTION MUNICIPALISÉ	
Secteur de développement : zone côtière de La Haute-Gaspésie	
Site	Données
Lac Long	• Numéro GRHQ : 02855 • Superficie : 3,4 ha • Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine • MRC de La Haute-Gaspésie
TERRITOIRE DE GESTION NON ORGANISÉ	
Secteur de développement : indéfini	
Site	Données
Lac Blanc	• Numéro GRHQ : 72 052 • Superficie : 2,3 ha • Territoire non organisé Collines-du-Basque • MRC de La Côte-de-Gaspé
Secteur de développement : réserve faunique des Chic-Chocs	
Sites	Données
Lac Desnouff	• Numéro GRHQ : 03483 • Superficie : 5,5 ha • Territoire non organisé Mont-Albert • MRC de La Haute-Gaspésie
Lac Goulet	• Numéro GRHQ : 03476 • Superficie : 4,7 ha • Territoire non organisé Mont-Albert • MRC de La Haute-Gaspésie
Lac Lacheu	• Numéro GRHQ : 03355 • Superficie : 1,6 ha • Territoire non organisé Mont-Albert • MRC de La Haute-Gaspésie
Lac Mathurin	• Numéro GRHQ : 03481 • Superficie : 3,9 ha • Territoire non organisé Mont-Albert • MRC de La Haute-Gaspésie
Lac Moylan	• Numéro GRHQ : 03356 • Superficie : 1,9 ha • Territoire non organisé Mont-Albert • MRC de La Haute-Gaspésie
Lac Perez	• Numéro GRHQ : 03354 • Superficie : 1,7 ha • Territoire non organisé Mont-Albert • MRC de La Haute-Gaspésie

¹⁰¹ Les lacs présentés dans cette section sont possiblement sans poissons. Les données sont insuffisantes pour le confirmer. Il est tout de même pertinent de les préserver à titre préventif. Ce sont également des lacs dont la superficie est inférieure à 10 ha.

Espèces particulières — omble chevalier *oquassa* et touladi

TERRITOIRE DE GESTION MUNICIPALISÉ	
Secteur de développement : indéfini	
Site	Données
Lac York	• Espèce particulière : omble chevalier <i>oquassa</i> • Numéro GRHQ : 03386 • Superficie : 114,3 ha • Municipalité de Murdochville • MRC de La Côte-de-Gaspé
Secteur de développement : zone côtière de La Haute-Gaspésie	
Site	Données
Lac de la Ferme	• Espèce particulière : omble chevalier <i>oquassa</i> • Numéro GRHQ : 02845 • Superficie : 19,0 ha • Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine • MRC de La Haute-Gaspésie
Secteur de développement : ZEC des Anses	
Sites	Données
Petit lac Long	• Espèce particulière : omble chevalier <i>oquassa</i> • Numéro GRHQ : 03426 • Superficie : 11,1 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Lac des Sept Îles	• Espèce particulière : omble chevalier <i>oquassa</i> • Numéro GRHQ : 01550 • Superficie : 190,4 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Secteur de développement : réserve faunique de Port-Daniel	
Site	Données
Lac Pabos	• Espèce particulière : omble chevalier <i>oquassa</i> • Numéro GRHQ : 03444 • Superficie : 58,7 ha • Municipalité de Port-Daniel-Gascons et ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
TERRITOIRE DE GESTION NON ORGANISÉ	
Secteur de développement : indéfini	
Sites	Données
Deuxième lac York (site du lac York)	• Espèce particulière : omble chevalier <i>oquassa</i> • Numéro GRHQ : ND • Superficie : 17,9 ha • Territoire non organisé Collines-du-Basque • MRC de La Côte-de-Gaspé

Lac York	• Espèce particulière : omble chevalier <i>oquassa</i> • Numéro GRHQ : 03386 • Superficie : 114,3 ha • Territoire non organisé Collines-du-Basque • MRC de La Côte-de-Gaspé
Secteur de développement : réserve faunique des Chic-Chocs	
Sites	Données
Lacs Boisbuisson	• Espèce particulière : touladi • Numéro GRHQ : 03005 • Superficie : 7,4 ha • Territoire non organisé Mont-Albert • MRC de La Haute-Gaspésie
Lac Sainte-Anne	• Espèce particulière : touladi • Numéro GRHQ : 03357 • Superficie : 115,7 ha • Territoire non organisé Mont-Albert • MRC de La Haute-Gaspésie

Rendement exceptionnel pour l'omble de fontaine

TERRITOIRE DE GESTION NON ORGANISÉ	
Secteur de développement : indéfini	
Site	Données
Lac Bonaventure	• Espèce particulière : omble de fontaine • Numéro GRHQ : 03484 • Superficie : 29,7 ha • Territoire non organisé Mont-Albert • MRC de La Haute-Gaspésie

Espèce particulière — anguille d'Amérique

TERRITOIRE DE GESTION MUNICIPALISÉ	
Secteur de développement : indéfini	
Sites	Données
Lac Fromenteau	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 01542 • Superficie : 89,5 ha • Ville de Gaspé • MRC de La Côte-de-Gaspé
Lac York	• Espèces particulières : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03386 • Superficie : 114,3 ha • Municipalité de Murdochville • MRC de La Côte-de-Gaspé

Secteur de développement : Grand-Pabos	
Sites	Données
Lac aux Outardes	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03443 • Superficie : 47,6 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Lac à la Pelle	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03401 • Superficie : 11,0 ha • Municipalité de Port-Daniel-Gascons • MRC du Rocher-Percé
Secteur de développement : zone côtière de La Haute-Gaspésie	
Sites	Données
Lac de l'Anse Pleureuse	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 01552 • Superficie : 80,1 ha • Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis • MRC de La Haute-Gaspésie
Lac au Diable	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 02862 • Superficie : 95,7 ha • Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine • MRC de La Haute-Gaspésie
Secteur de développement : ZEC des Anses	
Sites	Données
Lac Armstrong	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03429 • Superficie : 13,7 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Lac des Français	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 01541 • Superficie : 12,3 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Lac Long	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03425 • Superficie : 21,6 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Petit lac des Sept Îles	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 67 533 • Superficie : 2,9 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé

Secteur de développement : réserve faunique de Port-Daniel	
Sites	Données
Lac Brûlé	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03442 • Superficie : 13,6 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Lac Gillis	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03455 • Superficie : 5,8 ha • Municipalité de Port-Daniel-Gascons • MRC du Rocher-Percé
Lac de l'Île	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03450 • Superficie : 10,7 ha • Municipalité de Port-Daniel-Gascons • MRC du Rocher-Percé
Lac Lamb	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03445 • Superficie : 9,7 ha • Municipalité de Port-Daniel-Gascons • MRC du Rocher-Percé
Lac Laroche	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03441 • Superficie : 16,6 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Lac Marguerite	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03446 • Superficie : 8,5 ha • Municipalité de Port-Daniel-Gascons • MRC du Rocher-Percé
Lac Mécampec	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03449 • Superficie : 31,4 ha • Municipalité de Port-Daniel-Gascons • MRC du Rocher-Percé
Petit lac Mécampec	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03456 et 03457 • Superficie : 6,6 ha • Municipalité de Port-Daniel-Gascons • MRC du Rocher-Percé
Lac Pabos	• Espèces particulières : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03444 • Superficie : 58,7 ha • Municipalité de Port-Daniel-Gascons et ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé

TERRITOIRE DE GESTION NON ORGANISÉ	
Secteur de développement : indéfini	
Sites	Données
Lac Blanchet	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03761 • Superficie : 72,9 ha • Territoire non organisé Rivière-Saint-Jean • MRC de La Côte-de-Gaspé
Lac Bonaventure	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03484 • Superficie : 29,7 ha • Territoire non organisé Mont-Albert • MRC de La Haute-Gaspésie
Grand-Étang	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 02803 • Superficie : 72,9 ha • Territoire non organisé Rivière-Saint-Jean • MRC de La Côte-de-Gaspé
Lac Oatcake	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03389 • Superficie : 11,8 ha • Territoire non organisé Collines-du-Basque • MRC de La Côte-de-Gaspé
Lac Sirois	• Espèce particulière : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03511 • Superficie : 18,2 ha • Territoire non organisé Rivière-Saint-Jean • MRC de La Côte-de-Gaspé
Lac York	• Espèces particulières : anguille d'Amérique • Numéro GRHQ : 03386 • Superficie : 114,3 ha • Territoire non organisé Collines-du-Basque • MRC de La Côte-de-Gaspé

Espèces particulières — mollusques d'eau douce

TERRITOIRE DE GESTION MUNICIPALISÉ	
Secteur de développement : indéfini	
Sites	Données
Lac Fromenteau	• Espèce particulière : anodonte de l'Est • Numéro GRHQ : 01542 • Superficie : 89,5 ha • Ville de Gaspé • MRC de La Côte-de-Gaspé

Rivière Ristigouche	• Espèce particulière : mulette perlière de l'Est • MRC Avignon
Secteur de développement : zone côtière de La Haute-Gaspésie	
Site	Données
Lac de l'Anse Pleureuse	• Espèce particulière : anodonte de Terre-Neuve • Numéro GRHQ : 01552 • Superficie : 80,1 ha • Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis • MRC de La Haute-Gaspésie
Secteur de développement : Grand-Pabos	
Sites	Données
Lac aux Outardes	• Espèces particulières : anodonte de l'Est, anodonte de Terre-Neuve • Numéro GRHQ : 03443 • Superficie : 47,6 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Rivière de l'Anse-aux-Canards	• Espèces particulières : anodonte de l'Est, mulette perlière de l'Est • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Secteur de développement : réserve faunique de Port-Daniel	
Sites	Données
Lac Brûlé	• Espèce particulière : anodonte de Terre-Neuve • Numéro GRHQ : 03442 • Superficie : 13,6 ha • Ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
Lac Pabos	• Espèces particulières : anodonte de Terre-Neuve • Numéro GRHQ : 03444 • Superficie : 58,7 ha • Municipalité de Port-Daniel-Gascons et ville de Chandler • MRC du Rocher-Percé
TERRITOIRE DE GESTION NON ORGANISÉ	
Secteur de développement : indéfini	
Sites	Données
Lac de la Ferme	• Espèce particulière : anodonte de l'Est • Numéro GRHQ : 03413 • Superficie : 24,4 ha • Territoire non organisé Rivière-Bonaventure • MRC de Bonaventure

VOLET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET DE PLEIN AIR

VÉLO DE MONTAGNE ET DE RANDONNÉE

Le vélo de montagne et de randonnée est une activité en émergence en Gaspésie. La physiographie, les paysages et l'attractivité de la région pour les activités de plein air de même que le dynamisme régional constituent des atouts pour le développement de cette activité dans la région.

On observe dans la région une recrudescence de sites aménagés pour la pratique du vélo de montagne et de randonnée, notamment sur le territoire public. Dans la région, cette activité est pratiquée sur des sentiers aménagés à cette fin ainsi que sur des chemins ou des sentiers multiusages. On trouve également des véloparcs.

L'offre de vélo de montagne est complémentaire à celle du ski (hors-piste et en station) en Gaspésie. Des sites aménagés pour le ski sont utilisés pour développer l'offre de vélo de montagne, et ce, par les mêmes promoteurs. Cette complémentarité contribue à une offre récréotouristique quatre-saisons, à prolonger la saison touristique et à la rentabilité des entreprises.

Le développement du vélo de montagne et de randonnée en Gaspésie présente aussi son lot de défis. Les principaux enjeux soulevés sont la disponibilité des ressources financières et humaines requises pour le développement, l'exploitation et l'entretien des sentiers de vélo, la préservation des paysages et de la qualité de l'expérience des usagers, la conciliation des activités récréatives ainsi que les risques associés à la pratique de cette activité (relief, érosion du sol, milieux isolés).

L'orientation thématique ainsi que les objectifs et les modalités de développement concernent l'ensemble du territoire d'application.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Orientation thématique	Mettre en valeur les terres du domaine de l'État afin de contribuer à ce que la Gaspésie soit une destination prisée pour la pratique du vélo de montagne et de randonnée.
Objectifs de développement	- Développer un circuit pour la pratique du vélo de montagne et de randonnée en Gaspésie dont les sites sont bien répartis sur l'ensemble de la péninsule. - Développer une offre de vélo de randonnée novatrice, notamment : - l'offre pour la longue randonnée à vélo; - l'offre de <i>bike packing</i>.
Modalités de développement	- Proposer des mesures de mitigation pour les interventions industrielles autres que forestières en bordure des sentiers de vélo de montagne afin de préserver les aménagements, les investissements et les paysages. - Orienter le développement de sites pour la pratique du vélo de montagne en fonction des chemins multiusages et du réseau prioritaire afin d'en pérenniser les accès. - Orienter le développement de sites pour la pratique du vélo de montagne dans les pôles récréotouristiques ou à proximité des municipalités, des services ou des lieux touristiques aménagés (p. ex., centres de ski, sites développés pour autres usages ou activités). - Privilégier l'utilisation des infrastructures existantes (sentier, chemin) pour le développement de la randonnée à vélo.

SKI HORS-PISTE

La Gaspésie est une destination prisée pour la pratique du ski hors-piste dans l'est de l'Amérique du Nord, en raison notamment des conditions physiographiques et hivernales enviables dans la région. La chaîne de montagnes des Chic-Chocs offre des sommets parmi les plus élevés du Québec, des paysages exceptionnels ainsi qu'une longue saison hivernale et des conditions de neige propices à la pratique de cette activité. Ces conditions confèrent également à la région un bon potentiel de développement de la randonnée en ski ou en raquette.

La pratique du ski hors-piste est concentrée au cœur des Chic-Chocs, soit dans la réserve faunique des Chic-Chocs et le parc national de la Gaspésie. Le développement s'opère également dans les montagnes le long du littoral nord de la Gaspésie et dans le secteur de Murdochville. Le caractère péninsulaire de la Gaspésie est un atout, puisqu'il facilite le parcours de circuits par la clientèle. L'offre régionale est diversifiée et complémentaire, avec des sites en accès libre, communautaire et commercial. Il est privilégié par les acteurs régionaux de préserver cet équilibre.

Le nombre de sites aménagés pour pratiquer le ski hors-piste a considérablement augmenté, de même que l'achalandage. Il semble d'ailleurs que la fréquentation présente une croissance plus élevée que le développement de sites pour la pratique du ski hors-piste. L'offre d'hébergement en soutien à l'activité mérite aussi d'être améliorée, tant sur le plan de la quantité d'unités offertes que de la qualité. La fréquentation de sites en milieu isolé pour la pratique d'activités hivernales comprend aussi un enjeu de sécurité (p. ex., avalanches, conditions hivernales, temps d'intervention des autorités en cas d'urgence).

Plusieurs sites aménagés et projetés pour le ski hors-piste sur le territoire public se trouvent dans l'aire de répartition du caribou des bois, écotype montagnard, de la Gaspésie, une espèce désignée menacée depuis 2009. C'est aussi une espèce emblématique et unique au sud du fleuve Saint-Laurent. Un secteur correspondant à l'aire de répartition de l'espèce a été déterminé dans ce PRDTP afin de cibler, dans la planification, le territoire qui pourrait faire l'objet des modalités de conservation de la population de caribous de la Gaspésie (en cours d'élaboration).

L'orientation thématique ainsi que les objectifs et les modalités de développement concernent l'ensemble du territoire d'application.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Orientation thématique	Mettre en valeur les terres du domaine de l'État afin de contribuer à ce que la Gaspésie soit une destination prisée pour la pratique du ski hors-piste et de randonnée.
Objectifs de développement	- Consolider les sites de pratique du ski hors-piste. - Développer de nouveaux sites pour répondre à la demande en fonction de la disponibilité des ressources humaines et financières inhérentes au développement. - Développer l'offre d'hébergement et les infrastructures complémentaires à l'activité de ski hors-piste. - Conserver un équilibre entre les sites utilisés à des fins communautaires et ceux utilisés à des fins commerciales.
Modalités de développement	- Orienter le développement des sites de ski hors-piste et de randonnée de manière à assurer la protection des espèces fauniques menacées ou vulnérables et leur habitat. - Privilégier l'octroi de droits fonciers à des fins communautaires sur les sites de ski hors-piste utilisés en accès libre de façon notable. - Orienter le développement de sites de ski hors-piste et de randonnée à des fins communautaires ou aménagés pour la pratique libre à proximité des chemins multiusages et du réseau prioritaire afin de faciliter les interventions en cas d'urgence.

- Garder une distance sécuritaire et acceptable entre les sites de ski hors-piste et les sites de motoneige hors-piste afin d'assurer l'harmonisation de ces deux activités.
- Maintenir une distance sécuritaire entre une éolienne et un site de ski hors-piste afin d'assurer une protection contre les projections de glace¹⁰². Le rayon de la zone de jet de glace est calculé en fonction des dimensions des éoliennes.
- Encourager les promoteurs à opter pour un bail par rapport à une autorisation pour aménager des champs de neige/sous-bois.
- Proposer des mesures de mitigation, sur les terres du domaine de l'État, pour les interventions industrielles autres que forestières autour des sites de ski hors-piste et des sentiers de ski de randonnée afin de préserver les aménagements, les investissements et les paysages.

SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES

Au Québec, le Sentier international des Appalaches compte plus de 650 km de sentiers entre Matapédia et Cap-Gaspé et traverse deux régions administratives : la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent. Le sentier passe par la MRC Avignon, puis longe la vallée de la Matapédia et sillonne la réserve faunique de Matane, dans la région du Bas-Saint-Laurent. Le sentier parcourt également les MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé, traversant le parc national de la Gaspésie et une petite partie de la réserve faunique des Chic-Chocs, les villages côtiers du nord de la péninsule gaspésienne, puis le parc national Forillon jusqu'à son extrémité est, le Cap-Gaspé. Les sentiers traversent en partie l'aire de fréquentation du caribou des bois, écotype montagnard, de la Gaspésie, une espèce menacée depuis 2009.

Plusieurs infrastructures complémentaires à la randonnée pédestre, telles que des sites de camping rustique (plateformes), des abris et des refuges, sont aménagées le long du SIA et accessibles aux usagers. Le parcours traverse également des localités où les usagers peuvent bénéficier de services et de commerces locaux. La réserve faunique de Matane (Bas-Saint-Laurent), le parc national de la Gaspésie et le parc national Forillon offrent également des hébergements et des services accessibles aux utilisateurs du SIA.

Les milieux naturels diversifiés traversés durant les randonnées ainsi que la beauté des paysages constituent des atouts indéniables pour le SIA. La renommée internationale de ce sentier ainsi que son accréditation au réseau de sentiers de grande randonnée (GR : accréditation de la Fédération Française de Randonnées Pédestres) font également de cet axe récréotouristique un produit d'appel pour les usagers locaux et les visiteurs. Les sentiers et les chemins ainsi que l'utilisation du territoire public facilitent l'accès au SIA et son développement.

L'entretien et le développement des sentiers du SIA figurent parmi les enjeux liés à cet axe récréotouristique. Les coûts pour le développement et l'entretien des sentiers représentent un obstacle important pour l'organisme à but non lucratif qui en assure la gestion. L'accès au SIA étant gratuit, l'organisme tire ses revenus principalement des frais liés à l'hébergement touristique. Les activités associées au SIA sont soutenues par des bénévoles.

Les autres enjeux soulevés sont la préservation des paysages le long des sentiers, sur les sites d'hébergement et sur les points de vue, la conciliation des activités récréatives sur le territoire public ainsi que l'utilisation du SIA par les populations locales.

¹⁰² En période de givre, des projections de glace se détachant des pales d'éoliennes peuvent survenir. Afin d'assurer une protection contre ces projections, une distance doit être maintenue entre une éolienne et un site récréatif fréquenté en saison hivernale. La direction et la vitesse du vent, la vitesse de rotation des pales ainsi que la position et la taille des fragments de glace sur la pale influenceront la position d'atterrissage des morceaux de glace projetés. Le rayon de la zone de jet de glace est calculé en fonction des dimensions des éoliennes. Il varie donc d'un parc éolien à un autre.

TERRITOIRE D'APPLICATION	
Orientations thématiques	• Consolider et pérenniser les sentiers et les infrastructures associés au SIA. • Bonifier l'offre récréotouristique en lien avec le SIA.
Objectifs de développement	• Augmenter l'utilisation du SIA. • Mettre en valeur des sites d'intérêt le long du SIA. • Développer des circuits de randonnée d'un jour ou de courte durée, de niveaux de difficulté facile à intermédiaire. • Prolonger le SIA jusqu'à Percé.
Modalités de développement	• Orienter le développement du SIA de manière à assurer la protection des espèces fauniques et floristiques menacées ou vulnérables, de même que la préservation des milieux humides et hydriques. • Encourager une utilisation polyvalente et quatre-saisons du SIA pour des activités non motorisées, en fonction du milieu physique ainsi que de la compatibilité des activités récréatives et des usages. • Prioriser l'aménagement d'infrastructures d'hébergement le long du SIA, gérées par l'organisme gestionnaire du SIA, et au service de ses utilisateurs. • Consulter l'organisme gestionnaire du SIA lorsque des demandes d'utilisation du territoire public visent des secteurs situés à proximité de cet axe récréotouristique. • Privilégier le développement du SIA à proximité des localités. • Lors d'une demande d'utilisation du territoire public, sensibiliser l'organisme gestionnaire du SIA au maintien d'une signalisation adéquate afin d'assurer la sécurité des usagers sur les sentiers partagés. • Proposer des mesures de mitigation, sur les terres du domaine de l'État, pour les interventions industrielles autres que forestières en bordure du SIA afin de préserver les aménagements, les investissements et les paysages.

ACTIVITÉS RÉCRÉOTOURISTIQUES LIÉES AUX RIVIÈRES

Les rivières de la Gaspésie constituent des ressources exceptionnelles en raison de leur beauté, de leur notoriété, du saumon atlantique, de la qualité de l'eau et de leur accessibilité. Les membres des communautés Mi'gmaq pratiquent des activités de pêche à des fins traditionnelles et de subsistance sur ces rivières, qui sont partie intégrante de leur culture depuis des temps immémoriaux. Les activités récréatives sont aussi pratiquées sur les cours d'eau et en bordure de ceux-ci, notamment la pêche sportive, la baignade, la navigation de plaisance (canot, kayak, planche à pagaie, rafting), l'observation de la nature, l'apnée, le canyonisme et le camping. Ces activités peuvent être pratiquées de façon libre ou structurée par un organisme ou une entreprise contre rémunération. Parmi les rivières de la région, 26 ont le statut de rivière à saumon en vertu du *Règlement de pêche du Québec* (RPQ). La majorité des rivières sur lesquelles des activités récréatives sont pratiquées en Gaspésie sont des rivières à saumon.

Des territoires fauniques structurés (TFS) de pêche au saumon sont établis sur les terres du domaine de l'État à des fins de conservation et de mise en valeur de la faune, ainsi qu'accessoirement à des fins de pratique d'activités récréatives. La mise en œuvre de ces objectifs ministériels est confiée, par protocole d'entente, à des

organismes gestionnaires (OBNL, entreprises privées, Société des établissements de plein air du Québec [SEPAQ]). En Gaspésie, on compte cinq réserves fauniques et neuf ZEC offrant la pêche au saumon, lesquelles peuvent englober plus d'une rivière.

Une autorisation de commerce peut être délivrée par le MELCCFP à un organisme gestionnaire ou à un tiers (p. ex., entreprise privée) pour l'organisation d'activités ou l'offre de service à des fins lucratives sur les TFS, relativement à la mise en valeur de la faune ou à la pratique d'activités récréatives. Des droits peuvent aussi être exigés des usagers pour la pratique d'activités récréatives sur un TFS de pêche au saumon, si un plan de développement d'activités récréatives (PDAR) qui prévoit le montant de ces droits est inclus dans le protocole d'entente. Cependant, des conditions de pratique pour les activités autres que la plongée en apnée et la baignade ne peuvent pas être imposées.

Des entreprises de tourisme d'aventure offrent des activités structurées autres que la pêche sportive, notamment sur les rivières Patapédia, Ristigouche, Matapédia, Bonaventure, York, Madeleine et Cap-Chat. L'engouement pour le tourisme d'aventure et de plein air en Gaspésie a entraîné une hausse de l'achalandage sur certaines rivières gaspésiennes. La cohabitation entre les usagers pratiquant différentes activités traditionnelles ou récréatives sur les rivières a, de ce fait, augmenté.

Les enjeux soulevés quant aux activités récréotouristiques associées aux rivières concernent :

- le développement durable des activités récréotouristiques associées aux rivières;
- la conservation de l'environnement, de la qualité de l'eau, des milieux naturels, des espèces floristiques et fauniques, particulièrement du saumon atlantique, ainsi que de leurs habitats;
- l'accroissement des conflits d'usage;
- l'harmonisation des activités traditionnelles et de subsistance Mi'gmaq et des activités récréatives;
- la cohabitation harmonieuse des usagers pratiquant différentes activités récréatives;
- la préservation de la qualité de l'expérience des usagers;
- l'accès des divers usagers aux rivières;
- l'utilisation et le partage des infrastructures utilisées pour la pratique d'activités récréatives (p. ex., chemins multiusages, installations complémentaires à la pêche au saumon, zones d'accès aux cours d'eau);
- la juste répartition des coûts et des responsabilités liés à l'entretien des infrastructures utilisées pour la pratique d'activités récréatives;
- la préservation des investissements réalisés par les intervenants régionaux;
- le partage complexe des rôles et des responsabilités des intervenants régionaux dans le développement et l'aménagement du territoire;
- la sécurité des usagers;
- la préservation des paysages.

L'orientation thématique ainsi que les objectifs et les modalités de développement concernent l'ensemble du territoire d'application.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Orientation thématique	• Mettre en valeur les rivières tout en assurant une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers. • Assurer un développement durable des activités récréotouristiques liées aux rivières.
Objectifs de développement	• Assurer l'accessibilité aux rivières pour la pratique des activités traditionnelles et de subsistance Mi'gmaq. • Assurer l'accessibilité aux rivières pour la pratique d'activités récréatives et de plein air. • Développer les activités récréotouristiques tout en assurant la conservation des milieux naturels et hydriques, des écosystèmes, des espèces fauniques et de la qualité de l'eau.

	• Développer les activités récréotouristiques dans un souci de conservation des ressources halieutiques, notamment du saumon atlantique et de l'omble de fontaine, ainsi que de leur habitat. • Harmoniser les activités récréatives pratiquées dans les mêmes sections de rivières. • Mettre en valeur le patrimoine culturel et historique associé aux rivières, y compris en ce qui a trait aux Mi'gmaq. • Préserver les attributs paysagers en bordure des rivières d'intérêt récréotouristique utilisées à des fins récréotouristiques. • Optimiser l'utilisation des routes en bordure des rivières.
Modalités de développement	<u>Accessibilité publique</u> • Privilégier les aménagements et la construction d'infrastructures permettant l'accès public aux rivières, tout en optimisant l'utilisation des aménagements et des infrastructures établies lorsque possible. <u>Harmonisation des usages</u> • Encourager une approche concertée pour l'utilisation et l'entretien des chemins et des infrastructures servant à différents utilisateurs en bord de rivière. • Orienter les usages récréatifs de manière à assurer l'harmonisation entre les activités récréatives pratiquées dans les mêmes sections de rivières. • Encourager une approche concertée pour l'utilisation des tronçons de rivière par des usagers pratiquant différentes activités récréatives. <u>Conservation du milieu naturel, des écosystèmes et des ressources halieutiques</u> • Privilégier la convergence des utilisateurs sur des sites ciblés à cette fin ainsi que l'utilisation des infrastructures et des aménagements par des usagers pratiquant différentes activités afin d'optimiser l'utilisation des terres du domaine de l'État et de limiter les interventions dans les zones riveraines. • Les aménagements et les infrastructures doivent être installés à l'extérieur des milieux humides et hydriques. • Les installations sanitaires (p. ex., cabinet à fosse sèche) doivent être aménagées à l'extérieur des zones propices aux aléas d'inondation (zones inondables de grand courant) et des zones de contraintes notables relatives à l'érosion. <u>Espèces exotiques envahissantes</u> • À proximité des cours d'eau faisant l'objet d'un développement récréotouristique, dont la zone d'accès public est aménagée ou ayant une vocation récréative nautique : ○ planifier la localisation de stations de lavage d'embarcations pour contrer les espèces exotiques envahissantes; ○ entreprendre les démarches pour désigner un organisme ou un promoteur responsable de l'aménagement et de la gestion d'une station de lavage d'embarcations, et ce, en collaboration avec la

Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Contraintes naturelles

- Lorsque cartographiées ou répertoriées, tenir compte des zones propices à l'aléa de migration latérale des rivières afin de considérer les tronçons de rivière dynamiques dans les projets de développement récréotouristique.
- Lorsque cartographiées ou répertoriées, tenir compte des zones propices à l'aléa d'inondation (zones inondables de grand courant) dans les projets de développement récréotouristique.

VÉHICULE HORS ROUTE EN SENTIER

Les sentiers de véhicules hors route sont utilisés pour la pratique de la motoneige, du quad et de la moto hors route. Les sentiers de VHR sont en majorité localisés sur des terres privées sur le pourtour de la péninsule. Le territoire public reste néanmoins utilisé pour cette activité, notamment pour les sentiers traversant la péninsule selon un axe nord-sud.

Deux types d'autorisations peuvent être octroyées à un club d'utilisateurs de véhicules hors route pour l'aménagement ou l'utilisation de sentiers sur le territoire public. Ces autorisations permettent aux clubs d'utilisateurs de percevoir le paiement des droits d'accès à ce sentier. Une autorisation peut être octroyée pour : 1) aménager ou exploiter un sentier sur les terres publiques; ou 2) circuler dans l'emprise d'un chemin multiusage (en vertu de la *Loi sur les véhicules hors route*). L'enjeu principal associé à la pratique du VHR sur les sentiers est le financement des clubs régionaux par le paiement des droits de passage exclusifs sur les sentiers (tarification). Les revenus générés permettent l'aménagement et l'entretien de sentiers sécuritaires.

Les acteurs régionaux ont exprimé qu'il n'y a pas de besoin d'hébergement supplémentaire sur le territoire public en soutien aux activités de VHR sur les sentiers dans la région de la Gaspésie. Des infrastructures complémentaires à la pratique des VHR sur les sentiers (p. ex., refuges, stationnements) sur le territoire public ne font pas partie des besoins en ce qui concerne le quad et la moto hors route. Quant à la motoneige, des refuges en milieux isolés pourraient être pertinents le long du sentier national 595, du sentier entre la Cache et Murdochville et des sentiers traversant la péninsule selon l'axe nord-sud.

L'orientation thématique ainsi que les objectifs et les modalités de développement concernent l'ensemble du territoire d'application. Une modalité de développement est fixée pour le territoire de gestion municipalisé.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Orientations thématiques	• Pérenniser les réseaux de sentiers de véhicules hors route. • Entreprendre la transition énergétique des réseaux de véhicules hors route.
Objectifs de développement	• Mettre à niveau les infrastructures de façon durable et selon les normes environnementales • Aménager les sentiers de véhicules hors route dans un souci de préservation des écosystèmes environnants. • Développer les accès aux localités et aux services. • Aménager des infrastructures liées à la transition énergétique des réseaux de VHR.
Modalités de développement	• Lors d'une demande d'utilisation du territoire public, sensibiliser les clubs de VHR au maintien d'une signalisation adéquate afin d'assurer la sécurité des usagers sur les sentiers partagés.

	Maintenir une distance sécuritaire entre une éolienne et un sentier de motoneige afin d'assurer une protection contre les projections de glace¹⁰³. Le rayon de la zone de jet de glace est calculé en fonction des dimensions des éoliennes.
TERRITOIRE DE GESTION MUNICIPALISÉ	
Modalités de développement	Autoriser l'aménagement d'hébergement commercial associé à l'activité de motoneige en sentier en considérant l'hébergement commercial offert par les municipalités.

VÉHICULE MOTORISÉ HORS-PISTE

Les activités en véhicules motorisés hors-piste concernent principalement la moto hors route, de types enduro ou cross, et la motoneige hors-piste.

La moto hors route pratiquée en dehors des réseaux de sentiers et des chemins multiusages est utilisée principalement sur des circuits fermés. De tels circuits en Gaspésie sont généralement aménagés sur des terres privées. Des événements compétitifs sont organisés occasionnellement, notamment sur des terres du domaine de l'État.

L'activité de motoneige hors-piste implique l'utilisation d'un vaste territoire. Une variété de sites est utilisée en fonction, notamment des conditions de neige, de l'expérience des motoneigistes et de l'achalandage. L'activité de motoneige hors-piste est pratiquée librement tant par les locaux que par des touristes. La croissance de la popularité de cette activité en Gaspésie a aussi engendré une augmentation du nombre d'entreprises offrant des services guidés et de location d'équipement, ce qui favorise la diversification de l'offre récréotouristique hivernale. Les retombées économiques engendrées (p. ex., service de guide, restauration, hébergement touristique) sont d'ailleurs considérables pour la région, en plus de contrer la saisonnalité du tourisme. Il y a un intérêt régional à voir cette filière de l'industrie touristique se développer sur le territoire de la Gaspésie pour les retombées qu'elle engendre. La nécessité d'encadrer la pratique de cette activité a toutefois été mise en lumière.

La pratique de la motoneige hors-piste sur le territoire public et l'augmentation de l'achalandage liée à cette activité ont entraîné leur lot d'enjeux, surtout par rapport à la pratique libre, non guidée, de l'activité. Les conséquences répertoriées sont, entre autres, la circulation sur des territoires à statut particulier (réserve faunique, parc national, aire protégée, terrain privé), le dérangement de la faune ainsi que la destruction de la régénération forestière. Il est à noter que la motoneige hors-piste en Haute-Gaspésie est majoritairement pratiquée dans l'aire de fréquentation du caribou montagnard de la Gaspésie.

La cohabitation harmonieuse se révèle aussi un enjeu, d'une part entre les usagers pratiquant des activités en véhicules motorisés hors-piste et ceux pratiquant des activités non motorisées. Les difficultés de la cohabitation peuvent nuire à la qualité de l'expérience des usagers (quiétude des lieux, achalandage sur un même territoire) ainsi qu'à leur sécurité. Les activités en véhicules motorisés hors-piste peuvent aussi déranger les populations locales lorsqu'elles sont pratiquées à proximité des zones habitées. La fréquentation de sites en milieu isolé comporte finalement un enjeu de sécurité (p. ex., avalanches, conditions hivernales, temps d'intervention des autorités en cas d'urgence).

L'orientation thématique ainsi que les objectifs et les modalités de développement concernent l'ensemble du territoire d'application.

¹⁰³ En période de givre, des projections de glace se détachant des pales d'éoliennes peuvent survenir. Afin d'assurer une protection contre ces projections, une distance doit être maintenue entre une éolienne et un sentier récréatif fréquenté en saison hivernale. La direction et la vitesse du vent, la vitesse de rotation des pales ainsi que la position et la taille des fragments de glace sur la pale influenceront la position d'atterrissage des morceaux de glace projetés. Le rayon de la zone de jet de glace est calculé en fonction des dimensions des éoliennes. Il varie donc d'un parc éolien à un autre.

TERRITOIRE D'APPLICATION	
Orientations thématiques	- Assurer une pratique d'activités en véhicule motorisé hors-piste respectueuse des milieux naturels, de la faune, de la flore ainsi que du statut particulier de certains territoires. - Assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs du territoire public.
Objectifs de développement	- Développer de façon structurée les activités en véhicule motorisé hors-piste. - Harmoniser les usages entre les activités en véhicule motorisé hors-piste et les activités récréatives et de plein air non motorisées.
Modalités de développement	- Orienter la pratique des activités en véhicules motorisés hors-piste de manière à assurer la conservation de la population de caribous de la Gaspésie. - Octroyer les droits fonciers associés à la pratique d'activités en véhicule motorisé hors-piste loin des zones habitées et des droits consentis sur les terres du domaine de l'État pour la pratique d'activités récréatives et de plein air non motorisées. - Maintenir une distance sécuritaire entre une éolienne et un site de motoneige hors-piste afin d'assurer une protection contre les projections de glace¹⁰⁴. Le rayon de la zone de jet de glace est calculé en fonction des dimensions des éoliennes.

¹⁰⁴ En période de givre, des projections de glace se détachant des pales d'éoliennes peuvent survenir. Afin d'assurer une protection contre ces projections, une distance doit être maintenue entre une éolienne et un site récréatif fréquenté en saison hivernale. La direction et la vitesse du vent, la vitesse de rotation des pales ainsi que la position et la taille des fragments de glace sur la pale influenceront la position d'atterrissage des morceaux de glace projetés. Le rayon de la zone de jet de glace est calculé en fonction des dimensions des éoliennes. Il varie donc d'un parc éolien à un autre.

VOLET CULTURE ET PATRIMOINE

CULTURE, HISTOIRE ET PATRIMOINE DE LA GASPÉSIE

Le territoire gaspésien est un réceptacle unique témoignant d'une occupation diversifiée, d'abord par les peuples des Premières Nations, puis par des gens de provenances diverses. Un riche patrimoine découle des populations ayant occupé tant les espaces côtiers que l'arrière-pays, et ce, pour y vivre et en exploiter les ressources.

La plupart des sites récréotouristiques illustrant la culture, l'histoire et le patrimoine en Gaspésie se trouvent sur des terres privées, sur le pourtour de la péninsule. Peu de sites historiques ou culturels situés à l'intérieur des terres sont mis en valeur à des fins récréotouristiques. De tels sites témoignent de l'occupation du territoire et de l'utilisation des ressources par les Premières Nations, dont la nation Mi'gmaq, puis par les populations s'étant établies en Gaspésie. Des vestiges de camps de chasse et de pêche, de camps forestiers et de la drave, de sites miniers, de voies de circulation diverses et même de villages entiers se trouvent sur le territoire public.

Lors de développement, les paysages ainsi que les ressources archéologiques, culturelles et patrimoniales sont considérés comme des éléments à préserver et à protéger. En Gaspésie, il reste encore des sites archéologiques, historiques et culturels de grand potentiel à répertorier sur le territoire public. La protection des paysages est également importante, puisque ceux-ci constituent la carte de visite touristique de la région.

Les enjeux soulevés pour ce thème sont les suivants : la protection des paysages ainsi que des sites archéologiques et historiques, notamment ceux utilisés par les communautés Mi'gmaq; l'intégration du développement récréotouristique dans le milieu afin qu'il reflète la culture régionale; ainsi que la préservation de sites d'intérêt culturel fréquentés par les communautés locales et Mi'gmaq.

L'orientation thématique ainsi que les objectifs et les modalités de développement concernent l'ensemble du territoire d'application.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Orientations thématiques	- Préserver le patrimoine culturel sur les terres du domaine de l'État, notamment les ressources archéologiques et les paysages. - Mettre en valeur les cultures, l'histoire et le patrimoine à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	- Adopter des pratiques de gestion favorisant le développement des connaissances relatives aux ressources archéologiques et patrimoniales sur le territoire public. - Intégrer et préserver les composantes culturelles, historiques et patrimoniales lors de développement récréotouristique. - Mettre en valeur l'histoire des villages fermés tout en assurant la préservation des sites et des vestiges. - Conserver un équilibre entre l'encadrement et le développement de sites à valeur culturelle pour les communautés locales et Mi'gmaq.
Modalités de développement	- Lors de développements récréotouristiques, évaluer la possibilité d'intégrer les composantes culturelles et historiques à l'offre d'activités récréatives et de plein air. - Consulter le ministère de la Culture et des Communications lorsque des demandes d'utilisation du territoire public se situent dans des secteurs présentant un potentiel archéologique et sur les sites des villages fermés.

CULTURE ET HISTOIRE MI'GMAQ

L'histoire Mi'gmaq de la Création est le fondement à partir duquel les Mi'gmaq retracent leurs racines et leur identité. La relation des Mi'gmaq avec la terre transcende la simple possession ou l'habitation. C'est un lien durable de parenté, de respect et d'identité. Pour les Mi'gmaq, la terre, avec ses histoires et ses esprits, n'est pas seulement un endroit où ils vivent : elle est essentiellement ce qu'ils sont depuis des temps immémoriaux.

Le Gespe'gewa'gi, qui signifie « les dernières terres », correspond au septième district du Mi'gma'gi et compte trois communautés Mi'gmaq : Listuguj, Gesgapegiag et Gespeg. Ce territoire est riche en histoire et en patrimoine Mi'gmaq. La contribution considérable de ces communautés à l'héritage de la région met en lumière l'importance de la promotion de la culture et de l'histoire Mi'gmaq.

L'offre récréotouristique Mi'gmaq met en valeur la culture, les traditions, la gastronomie, la langue et l'histoire propres à cette nation. La communauté de Gesgapegiag propose une offre récréotouristique variée sur le territoire de la réserve ou à proximité, y compris l'hébergement touristique, les activités récréotouristiques culturelles et les événements. Le site d'interprétation Micmac de Gespeg situé à Gaspé (Pointe-Navarre) fait partie de l'offre de la communauté de Gespeg. Celle-ci participe aussi à l'offre d'activités récréotouristiques de Gaspé, notamment au Berceau du Canada et au parc national Forillon. La communauté de Listuguj offre des événements et des activités récréatives sur le territoire de la réserve visant principalement les membres de la communauté.

Le territoire public de la Gaspésie peut être mis à profit pour promouvoir la culture, l'histoire et les traditions Mi'gmaq au sein de l'offre récréotouristique.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Orientation thématique	Mettre en valeur la culture, l'histoire et les traditions Mi'gmaq en Gaspésie.
Objectifs de développement	- Développer l'offre récréotouristique liée à la culture et aux activités traditionnelles Mi'gmaq, et ce, par les communautés Mi'gmaq. - Témoigner de la présence historique et actuelle des Mi'gmaq sur le territoire de la Gaspésie.
Modalités de développement	- Lors de développements récréotouristiques, évaluer la possibilité d'intégrer les composantes culturelles et historiques Mi'gmaq à l'offre d'activités récréatives et de plein air, et ce, en collaboration avec la nation Mi'gmaq¹⁰⁵. - Encourager l'intégration des toponymes Mi'gmaq dans les projets de développement récréotouristique, en collaboration avec les communautés Mi'gmaq de la Gaspésie¹⁰⁵.

¹⁰⁵ Ces demandes devront être adressées au Secrétariat Mi'gmawei Mawio' mi (MMS).

CARTE 6
SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

SECTEURS ET SITES DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

Les secteurs et les sites présentés dans le tableau suivant ont été ciblés par la table de concertation régionale pour le développement récréotouristique. Ceux-ci présentent un potentiel à mettre en valeur à des fins récréotouristiques. Ils sont illustrés sur la carte Scénario de développement.

SECTEUR DE DÉVELOPPEMENT

SEC01 – Zone côtière de La Haute-Gaspésie

Orientations spécifiques	• Accroître l'offre récréotouristique associée au plein air non motorisé. • Accroître l'offre récréotouristique hivernale. • Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine.
Objectifs de développement	• Maintenir le développement de la villégiature privée regroupée en respect des mesures pour la conservation de la population de caribous de la Gaspésie. • Bonifier l'offre d'hébergement commercial et communautaire en milieu naturel et en soutien aux activités récréotouristiques. • Consolider et développer l'offre associée au ski hors-piste. • Développer l'offre de sentiers de vélo de montagne. • Renforcer l'offre associée à la randonnée pédestre et à la course en sentiers. • Encadrer la pratique de la motoneige hors-piste. • Harmoniser des usages récréatifs. • Assurer l'accessibilité au territoire et à ses attraits. • Intégrer les composantes historiques et patrimoniales lors de développements récréotouristiques.

SEC02 – Cap-Seize

Orientation spécifique	• Mettre en valeur les terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée non riveraine en respect des mesures pour la conservation de la population de caribous de la Gaspésie. • Utiliser les terres du domaine de l'État pour la pratique d'activités récréatives et de plein air.

SEC03 – Zone côtière nord de La Côte-de-Gaspé

Orientation spécifique	• Accroître et diversifier l'offre récréotouristique.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée regroupée, notamment sur des sites non riverains offrant un attrait pour ses paysages.

	• Développer l'hébergement commercial sur des sites de développement récréotouristique ciblés. • Bonifier et développer les sentiers récréatifs non motorisés (randonnée pédestre, vélo de montagne). • Harmoniser les usages récréatifs, en lien notamment avec les activités de chasse. • Assurer l'accessibilité au territoire et à ses attraits.
SEC04 – Lac York	
Orientation spécifique	• Optimiser l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Consolider l'offre et la pratique d'activités récréatives et de plein air. • Consolider l'offre d'hébergement commercial et communautaire.
SEC05 – Ouest de Gaspé	
Orientation spécifique	• Mettre en valeur les terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée. • Utiliser les terres du domaine de l'État pour la pratique d'activités récréatives et de plein air.
SEC06 – Ouest de Percé	
Orientation spécifique	• Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée non riveraine. • Utiliser les terres du domaine de l'État pour la pratique d'activités récréatives et de plein air.
SEC07 – Grand-Pabos	
Orientation spécifique	• Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée. • Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État pour la pratique d'activités récréatives et de plein air.
SEC08 – Bonaventure	
Orientation spécifique	• Mettre en valeur les terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée non riveraine. • Utiliser les terres du domaine de l'État pour la pratique d'activités récréatives et de plein air.

SEC09 – Karst de Saint-Elzéar	
Orientation spécifique	• Mettre en valeur le patrimoine naturel issu des phénomènes karstiques tout en assurant la préservation de la biodiversité et du milieu naturel.
Objectif de développement	• Développer l'hébergement commercial et communautaire en soutien aux activités récréatives et d'éducation associées au karst de Saint-Elzéar.
SEC10 – Hamilton	
Orientation spécifique	• Optimiser l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée non riveraine. • Développer l'hébergement commercial et communautaire en soutien aux activités récréotouristiques. • Consolider l'offre associée aux sentiers récréatifs. • Consolider l'offre d'activités récréatives et de plein air en lien avec la rivière Bonaventure dans un souci d'harmonisation des usages et de préservation des espèces halieutiques et de leurs habitats.
SEC11 – Pin Rouge	
Orientation spécifique	• Offrir des activités récréotouristiques sur quatre saisons.
Objectifs de développement	• Consolider l'offre d'activités récréatives et de plein air non motorisées. • Consolider l'offre d'activités récréatives et de plein air hivernales. • Diversifier l'offre d'activités récréatives et de plein air pour prolonger la saison touristique.
SEC12 – Tracadie	
Orientation spécifique	• Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée. • Développer l'hébergement commercial et communautaire. • Consolider l'offre d'activités récréatives et de plein air non motorisées. • Consolider l'offre d'activités récréatives et de plein air hivernales. • Mettre en valeur les parcs éoliens à des fins récréotouristiques. • Mettre en valeur l'histoire du village fermé de Biron (Saint-Louis-de-Gonzague) tout en assurant la préservation du patrimoine.

SEC13 – Brébeuf	
Orientation spécifique	• Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée. • Développer l'hébergement commercial et communautaire. • Développer les activités récréatives et de plein air associées aux lacs. • Mettre en valeur l'histoire du village fermé de Saint-Jean-de-Brébeuf tout en assurant la préservation du patrimoine.
SEC14 – Pilote	
Orientation spécifique	• Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée. • Utiliser les terres du domaine de l'État pour la pratique d'activités récréatives et de plein air.
SEC15 – L'Alverne	
Orientation spécifique	• Favoriser le développement récréotouristique.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée non riveraine. • Développer l'offre d'hébergement commercial et communautaire en soutien aux activités récréotouristiques. • Développer l'offre et la pratique d'activités récréatives et de plein air.
SEC16 – Chemin Kempt	
Orientation spécifique	• Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine associés au chemin Kempt.
Objectifs de développement	• Développer l'hébergement commercial et communautaire en soutien aux activités récréatives et de plein air. • Développer les activités récréatives et de plein air non motorisées. • Mettre en valeur les composantes historiques et patrimoniales liées à l'utilisation du chemin Kempt.
SEC17 – Chaîne-de-Roches	
Orientation spécifique	• Consolider l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Consolider l'hébergement commercial et communautaire. • Consolider l'offre d'activités récréatives et de plein air non motorisées.

	• Mettre en valeur la culture et l'histoire Mi'gmaq. • Considérer les possibilités de développement récréotouristique en lien avec l'acériculture.
SEC18 – Ruisseau-Ferguson	
Orientation spécifique	• Mettre en valeur les terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée non riveraine. • Utiliser les terres du domaine de l'État pour la pratique d'activités récréatives et de plein air. • Considérer les possibilités de développement récréotouristique en lien avec l'acériculture.
SECTEUR ET SITE DE DÉVELOPPEMENT – TERRITOIRE FAUNIQUE STRUCTURÉ	
TFS01 – ZEC Baillargeon	
Orientation spécifique	• Diversifier l'offre récréotouristique afin de retenir les visiteurs.
Objectifs de développement	• Développer l'offre d'hébergement commercial. • Consolider et développer l'offre récréotouristique relativement aux activités de prélèvement faunique, particulièrement la pêche. • Développer l'offre récréotouristique en lien avec le lac Baillargeon, notamment des activités nautiques. • Aménager des sentiers de randonnée pédestre. • Mettre en valeur les composantes naturelles et paysagères du secteur.
TFS02 – ZEC des Anses	
Orientation spécifique	• Accroître et diversifier l'offre récréotouristique sur quatre saisons.
Objectifs de développement	• Préserver les écosystèmes forestiers particuliers ainsi que les milieux humides et hydriques du territoire dans le développement et l'utilisation du site à des fins récréotouristiques. • Prendre en compte le projet d'aire protégée soutenu par la zec des Anses. • Consolider l'offre récréotouristique au lac des Sept Îles. • Consolider l'offre d'hébergement commercial. • Développer une offre récréotouristique quatre-saisons. • Aménager des sentiers récréatifs pour des activités non motorisées. • Mettre en valeur le milieu naturel ainsi que les composantes historiques et patrimoniales du secteur.

TFS03 – Réserve faunique des Chic-Chocs	
Orientation spécifique	• À déterminer
Objectifs de développement	• À déterminer
TFS04 – Réserve faunique de Port-Daniel	
Orientation spécifique	• À déterminer
TFS05 – Pourvoirie des lacs Robidoux (site)	
Orientation spécifique	• À déterminer
Objectifs de développement	• À déterminer
SITE DE DÉVELOPPEMENT	
SIT01 – Saint-Octave-de-l'Avenir	
Orientation spécifique	• Optimiser l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Consolider l'offre d'hébergement commercial et communautaire. • Consolider l'offre et la pratique d'activités récréatives et de plein air. • Mettre en valeur l'histoire du village fermé de Saint-Octave-de-l'Avenir tout en assurant la préservation du patrimoine.
SIT02 – Mont Lyall	
Orientation spécifique	• Optimiser l'utilisation du site pour la pratique d'activités récréatives et de plein air.
Objectifs de développement	• Consolider l'offre récréotouristique liée à la pratique du ski hors-piste. • Développer l'hébergement commercial et communautaire en soutien aux activités récréatives et de plein air. • Développer des activités récréatives et de plein air complémentaires à la pratique du ski hors-piste. • Développer le réseau de sentiers récréatifs pour des activités non motorisées. • Consolider le tourisme géologique lié à la mine d'agates.
SIT03 – Mont de la Petite-rivière-Cascapédia	
Orientation spécifique	• Mettre en valeur le site pour la pratique d'activités récréatives et de plein air.
Objectifs de développement	• Développer l'offre récréotouristique liée à la pratique du ski hors-piste.

	Développer des activités complémentaires à la pratique du ski hors-piste.
SIT04 – Lac de l’Anse Pleureuse	
Orientation spécifique	Développer l’utilisation du site à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	- Développer l’hébergement commercial et communautaire. - Développer les activités récréatives et de plein air associées au lac.
SIT05 – Barre de Sandy Beach	
Orientation spécifique	Mettre en valeur le site à des fins récréotouristiques et éducatives tout en assurant la protection du milieu.
Objectifs de développement	- Encadrer la pratique d’activités récréatives et de plein air pour minimiser les répercussions sur le milieu. - Mettre en valeur les composantes archéologiques, culturelles et historiques du site. - Mettre en valeur les composantes naturelles du site. - Maintenir l’accessibilité publique au site.
SIT06 – Plages Haldimand et Douglastown	
Orientation spécifique	Mettre en valeur le site à des fins récréotouristiques tout en assurant la protection du milieu.
Objectifs de développement	- Encadrer la pratique d’activités récréatives et de plein air pour minimiser les répercussions sur le milieu. - Mettre en valeur les composantes archéologiques, culturelles et historiques du site. - Mettre en valeur les composantes naturelles du site. - Maintenir l’accessibilité publique au site. - Assurer un développement récréotouristique qui tient compte des enjeux liés aux installations ferroviaires.
SIT07 – Mont Pudding Stone	
Orientation spécifique	Accroître l’utilisation du site à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	- Consolider l’offre récréotouristique associée aux sentiers récréatifs pour des activités non motorisées. - Développer l’offre et la pratique d’activités récréatives et de plein air hivernales non motorisées, dont le ski hors-piste. - Mettre en valeur la chute du ruisseau La Chesnaye.
SIT08 – Plage de Chandler	
Orientation spécifique	Mettre en valeur le site à des fins récréatives en assurant l’accessibilité publique.

Objectif de développement	• Maintenir l'accessibilité publique du site. • Développer l'utilisation récréative du site, notamment en lien avec la mer.
SIT09 – Pointe au Maquereau	
Orientation spécifique	• Optimiser l'utilisation du site à des fins récréotouristiques dans un souci de préservation du milieu naturel et en assurant l'accessibilité publique.
Objectifs de développement	• Préserver le milieu naturel et l'environnement dans le développement et l'utilisation du site à des fins récréotouristiques. • Développer l'hébergement commercial et communautaire. • Développer les activités récréatives et de plein air extensives et non motorisées. • Développer une offre récréotouristique quatre-saisons. • Mettre en valeur le milieu naturel ainsi que les composantes historiques, culturelles et patrimoniales du site. • Maintenir l'accessibilité publique au site, notamment l'accès gratuit à certains endroits déjà utilisés par la population. • Assurer un développement récréotouristique qui tient compte des enjeux liés aux installations ferroviaires.
SIT10 – Bord de mer — New Carlisle	
Orientation spécifique	• Mettre en valeur le site à des fins récréotouristiques en assurant l'accessibilité au site et en considérant les contraintes liées aux installations ferroviaires.
Objectif de développement	• Accroître l'accessibilité au site. • Développer l'utilisation récréative du site, notamment en lien avec la mer.
SIT11 – Lacs Saint-Louis	
Orientation spécifique	• Accroître l'utilisation du site à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée. • Développer l'hébergement commercial et communautaire. • Développer les activités récréatives et de plein air associées aux lacs. • Maintenir l'accès public aux plans d'eau.
SIT12 – Quinze lacs de Cloridorme	
Orientation spécifique	• Accroître l'utilisation du site à des fins récréotouristiques.
Objectifs de développement	• Développer la villégiature privée non riveraine.

	• Développer l'hébergement commercial et communautaire non riverain. • Développer les activités récréatives et de plein air associées aux lacs. • Conserver l'accès public aux plans d'eau.
--	---

Les secteurs énumérés dans ce tableau présentent des enjeux particuliers devant être pris en considération dans la planification du récréotourisme sur les terres du domaine de l'État. Des modalités de développement récréotouristiques devront être définies.

E01 – Aire de fréquentation du caribou montagnard de la Gaspésie¹⁰⁶

Orientation spécifique	• Assurer un développement récréotouristique cohérent avec les mesures de conservation du caribou des bois, écotype montagnard, de la Gaspésie.
------------------------	---

E02 – Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la rivière Patapédia

Orientation spécifique	• Assurer un développement récréotouristique préservant l'intégrité écologique et le patrimoine naturel sur le territoire.
------------------------	--

E03 – Corridor Forillon

Orientation spécifique	• Assurer un développement récréotouristique cohérent avec les efforts régionaux déployés pour assurer le maintien et l'amélioration de la connectivité écologique sur la péninsule de Forillon.
------------------------	--

E04 – Coin-du-Banc

Orientation spécifique	• Harmoniser le développement récréotouristique afin de préserver le potentiel acéricole et de mettre en valeur l'acériculture.
------------------------	---

¹⁰⁶ La zone du plan d'aménagement de l'aire de fréquentation du caribou montagnard de la Gaspésie, telle qu'elle est illustrée sur la carte du scénario de développement, pourrait être modifiée considérant que les mesures de conservation pour les caribous forestiers et montagnards sont en cours d'élaboration.

Sommaire

PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE PUBLIC DE LA GASPÉSIE

Le Plan régional de développement du territoire public de la Gaspésie — Section récréotourisme est un outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État. Il sert à déterminer où, quand et comment les droits fonciers seront octroyés, en cohérence avec les réalités régionales et en harmonie avec ses différents utilisateurs. Il aborde trois volets : l'hébergement (villégiature privée et hébergement commercial et communautaire), les activités récréatives et de plein air ainsi que la culture et le patrimoine.

Le PRDTP a été élaboré de concert avec les ministères et les organismes régionaux exerçant des responsabilités en matière d'aménagement du territoire public. Différents intervenants impliqués dans le développement récréotouristique en Gaspésie ont également été invités à participer au processus pour élaborer le concept et le scénario de développement. La nation Mi'gmaq de la Gaspésie a été consultée sur les propositions de la table de concertation à différentes étapes du processus d'élaboration. Finalement, le PRDTP a fait l'objet d'une consultation publique en septembre 2024.

ENJEUX RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT

Sur la base des constatations sur le récréotourisme, la table de concertation a défini des enjeux régionaux sur l'utilisation et le développement du territoire public à des fins récréotouristiques en Gaspésie. Ils s'articulent autour de quatre axes, soit les trois principes du développement durable (environnement, société et économie) auxquels s'ajoute l'aspect institutionnel et administratif relatif à la gestion du territoire. Ces enjeux sont :

- | | | |
|---|--|-------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • la conservation de la biodiversité; • le maintien de la qualité de l'environnement; • le respect de la capacité de support des écosystèmes; | | Environnement |
| <ul style="list-style-type: none"> • la reconnaissance du territoire public comme patrimoine collectif et culturel; • l'accessibilité des populations au territoire public à des fins récréotouristiques; | | Société |
| <ul style="list-style-type: none"> • la responsabilisation des usagers du territoire public; • le soutien des activités économiques en lien avec le récréotourisme; • la valorisation du territoire public et de ses potentiels récréotouristiques de façon responsable; | | Économie |
| <ul style="list-style-type: none"> • la cohérence et efficience dans la prise de décisions, les ressources consenties et les interventions sur le territoire public; • l'harmonisation des usages sur le territoire public. | | Institution et administration |

Les enjeux ainsi définis concordent avec les préoccupations régionales concernant le récréotourisme sur les terres du domaine de l'État. Afin de favoriser les retombées positives et de limiter les répercussions négatives, des objectifs d'utilisation et de développement du territoire public à des fins récréotouristiques ont été définis par rapport à ces enjeux. Ces objectifs serviront à encadrer les décisions et les actions relatives à la gestion des terres publiques. Ils ont également guidé la réalisation du concept et du scénario de développement.

CONCEPT, ORIENTATIONS ET SCÉNARIO DE DÉVELOPPEMENT

Le concept de développement énonce les grandes orientations de développement pour les composantes spatiales inventoriées pour la Gaspésie, soit deux territoires de planification et cinq axes récréotouristiques. Neuf pôles récréotouristiques sont également définis.

Territoires de planification

Le **territoire de gestion municipalisé** englobe les terres publiques sous l'autorité du MRNF comprises à l'intérieur des limites municipales de la région. L'orientation de développement pour ce territoire est de consolider et de développer l'offre récréotouristique de manière à renforcer l'utilisation récréative du territoire public tout en y favorisant l'accessibilité publique.

Le **territoire de gestion non organisé** est situé au-delà des limites municipales et englobe les terres publiques sous l'autorité du MRNF correspondant aux territoires non organisés. Principalement localisé au centre de la péninsule gaspésienne, l'orientation pour ce territoire est d'accroître l'utilisation polyvalente du territoire public à des fins récréotouristiques en optimisant l'utilisation des infrastructures et en favorisant la mise en œuvre de nouveaux projets récréotouristiques.

Des objectifs régionaux de développement récréotouristique sur le territoire public ont aussi été répertoriés, soit 13 pour les 3 volets abordés et 4 pour le récréotourisme en général. Ils s'appliquent à l'ensemble du territoire d'application du PRDTP.

Axes récréotouristiques

L'**axe « routier »** est composé des huit principales routes comportant un intérêt récréotouristique. L'orientation pour cet axe est de renforcer l'offre récréotouristique et les infrastructures complémentaires sur le territoire public autour de l'axe routier.

L'**axe « SIA »** correspond aux sentiers de randonnée pédestre du Sentier international des Appalaches. L'orientation est de consolider et d'optimiser l'utilisation récréotouristique de l'axe SIA.

L'**axe « rivières »** comprend les 25 rivières utilisées à des fins récréatives les plus importantes, toutes des rivières à saumon. L'orientation pour ces rivières est de soutenir la mise en valeur des rivières dans un souci de conservation des milieux naturels et en favorisant l'accessibilité et en assurant une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers.

L'**axe « motoneige »** inclut le réseau de sentiers régionaux ainsi que le réseau de sentiers provinciaux Trans-Québec.

L'**axe « motoquad »** intègre les sentiers provinciaux de quad et de moto hors route ainsi que les sentiers régionaux situés à l'ouest de la MRC Avignon, qui la relie à la région du Bas-Saint-Laurent. L'orientation pour ces deux axes est de les consolider et de les pérenniser.

Pôles récréotouristiques

Les pôles récréotouristiques ont été désignés pour aider à structurer l'offre récréotouristique sur le territoire public. Aucune orientation n'est attribuée à ces pôles, puisque le développement n'y est pas privilégié par rapport à d'autres secteurs. Ces pôles sont :

Chic-Chocs–McGerrigle
Murdochville
Percé
Bonaventure
Matapédia-Les Plateaux

Mont-Saint-Pierre–Mont-Louis
Gaspé-Forillon
Les Anses
Tracadieche

Thématiques du récréotourisme

Le scénario de développement propose 10 thématiques du récréotourisme découlant des 3 volets du PRDTP. Le scénario définit les orientations et les objectifs de développement pour chaque thématique, qui peuvent s'appliquer sur l'ensemble du territoire d'application du PRDTP ou bien sur l'un ou l'autre des territoires de planification. Des modalités régionales de développement sont énoncées pour répondre aux particularités ou aux enjeux de la région associés à chaque thématique.

Volet hébergement

L'orientation thématique pour la **villégiature privée** est d'optimiser la mise en valeur des terres du domaine de l'État par le développement durable de la villégiature privée selon une démarche de conciliation des diverses utilisations du territoire.

L'orientation thématique pour l'**hébergement commercial et communautaire** est d'optimiser la mise en valeur des terres du domaine de l'État par le développement durable de l'hébergement commercial et communautaire selon une démarche de conciliation des diverses utilisations du territoire.

- Une orientation propre au territoire de gestion non organisé est définie pour l'**hébergement commercial et communautaire**, soit privilégier le développement de l'hébergement commercial et communautaire en soutien aux activités récréotouristiques et tenir compte des voies d'accès.

Volet activités récréatives et de plein air

Le **vélo de montagne et de randonnée** est une activité en émergence en Gaspésie. L'orientation thématique est de mettre en valeur les terres du domaine de l'État afin de contribuer à ce que la Gaspésie soit une destination prisée pour la pratique du vélo de montagne et de randonnée.

La Gaspésie est une destination prisée pour la pratique du **ski hors-piste**. L'orientation thématique pour cette activité est de mettre en valeur les terres du domaine de l'État afin de contribuer à ce que la Gaspésie soit une destination prisée pour la pratique du ski hors-piste et de randonnée.

Le **Sentier international des Appalaches** offre près de 400 km de sentiers de randonnée pédestre en Gaspésie, dont près de 250 km sur le territoire public. La première orientation thématique est de consolider et de pérenniser les sentiers et les infrastructures associés au SIA; la seconde orientation est de bonifier l'offre récréotouristique relative au SIA.

Les **activités récréotouristiques liées aux rivières** sont nombreuses. La pêche sportive, la navigation de plaisance et la baignade sont les principales. Deux orientations thématiques sont définies, soit : mettre en valeur les rivières tout en assurant une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers et assurer un développement durable des activités récréotouristiques liées aux rivières

La thématique des **véhicules hors route en sentier** concerne la motoneige, le quad et la moto hors route. Les sentiers pour ces activités sont bien développés en Gaspésie. Les orientations thématiques sont donc de pérenniser les réseaux de sentiers de véhicules hors route et d'entreprendre leur transition énergétique.

Les activités en **véhicules motorisés hors-piste** concernent principalement la moto hors route de types enduro ou cross et la motoneige hors-piste. Deux orientations thématiques sont énoncées : soit 1) assurer une pratique d'activités en véhicule motorisé hors-piste respectueuse des milieux naturels, de la faune, de la flore ainsi que du statut particulier de certains territoires; et 2) assurer une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs du territoire public.

Volet culture et patrimoine

Le territoire gaspésien accueille depuis des millénaires des populations occupant les espaces côtiers et l'arrière-pays, et ce, tant pour l'exploitation des ressources que pour y vivre. Il en découle un riche patrimoine historique et culturel. Les paysages sont également partie prenante du patrimoine

gaspésien. Les orientations pour la thématique **culture, histoire et patrimoine** sont de préserver le patrimoine culturel sur les terres du domaine de l'État, notamment les ressources archéologiques et les paysages, et de mettre en valeur les cultures, l'histoire et le patrimoine à des fins récréotouristiques.

La culture Mi'gmaq, les traditions, la gastronomie, la langue et l'histoire propres à cette nation font partie des éléments pouvant être mis en valeur à des fins récréotouristiques. L'orientation thématique pour le **tourisme autochtone Mi'gmaq** est de mettre en valeur la culture, l'histoire et les traditions Mi'gmaq en Gaspésie.

Secteurs et sites de développement

Le scénario de développement délimite 26 secteurs et 13 sites de développement récréotouristique. Ceux-ci présentent un potentiel à mettre en valeur ou des enjeux particuliers devant être pris en considération dans la planification du récréotourisme sur les terres du domaine de l'État. Des orientations et des objectifs de développement sont énoncés pour ces éléments. Certains de ces secteurs et de ces sites feront l'objet d'une planification plus fine lors de la mise en œuvre du PRDTP. Des modalités de développement pourront alors être définies. En attendant, les modalités associées aux thématiques s'appliquent.

Le tableau suivant présente les orientations pour les secteurs et les sites de développement ciblés.

Secteurs de développement	Orientations spécifiques
SEC01 – Zone côtière de La Haute-Gaspésie	• Accroître l'offre récréotouristique associée au plein air non motorisé. • Accroître l'offre récréotouristique hivernale. • Mettre en valeur l'histoire et le patrimoine.
SEC02 – Cap-Seize	• Mettre en valeur les terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
SEC03 – Zone côtière nord de La Côte-de-Gaspé	• Accroître et diversifier l'offre récréotouristique.
SEC04 – Lac York	• Optimiser l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
SEC05 – Ouest de Gaspé	• Mettre en valeur les terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
SEC06 – Ouest de Percé	• Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
SEC07 – Grand-Pabos	• Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
SEC08 – Bonaventure	• Mettre en valeur les terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
SEC09 – Karst de Saint-Elzéar	• Mettre en valeur le patrimoine naturel issu des phénomènes karstiques tout en assurant la préservation de la biodiversité et du milieu naturel.
SEC10 – Hamilton	• Optimiser l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
SEC11 – Pin Rouge	• Offrir des activités récréotouristiques sur quatre saisons.
SEC12 – Tracadie	• Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
SEC13 – Brébeuf	• Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.
SEC14 – Pilote	• Accroître l'utilisation des terres du domaine de l'État à des fins récréotouristiques.

SEC15 – L’Alverne	Favoriser le développement récréotouristique.
SEC16 – Chemin Kempt	Mettre en valeur l’histoire et le patrimoine associés au chemin Kempt.
SEC17 – Chaîne-de-Roches	Consolider l’utilisation des terres du domaine de l’État à des fins récréotouristiques.
SEC18 – Ruisseau-Ferguson	Mettre en valeur les terres du domaine de l’État à des fins récréotouristiques.
Territoires fauniques structurés	Orientations spécifiques
TFS01 – ZEC Baillargeon	Diversifier l’offre récréotouristique afin de retenir les visiteurs.
TFS02 – ZEC des Anses	Accroître et diversifier l’offre récréotouristique sur quatre saisons.
TFS03 – Réserve faunique des Chic-Chocs	À déterminer
TFS04 – Réserve faunique de Port-Daniel	À déterminer
TFS05 – Pourvoirie des lacs Robidoux (site)	À déterminer
Sites de développement	Orientations spécifiques
SIT01 – Saint-Octave-de-l’Avenir	Optimiser l’utilisation des terres du domaine de l’État à des fins récréotouristiques.
SIT02 – Mont Lyall	Optimiser l’utilisation du site pour la pratique d’activités récréatives et de plein air.
SIT03 – Mont de la Petite-rivière-Cascapédia	Mettre en valeur le site pour la pratique d’activités récréatives et de plein air.
SIT04 – Lac de l’Anse Pleureuse	Développer l’utilisation du site à des fins récréotouristiques.
SIT05 – Barre de Sandy Beach	Mettre en valeur le site à des fins récréotouristiques et éducatives tout en assurant la protection du milieu.
SIT06 – Plages Haldimand et Douglastown	Mettre en valeur le site à des fins récréotouristiques tout en assurant la protection du milieu.
SIT07 – Mont Pudding Stone	Accroître l’utilisation du site à des fins récréotouristiques.
SIT08 – Plage de Chandler	Mettre en valeur le site à des fins récréatives en assurant l’accessibilité publique.
SIT09 – Pointe au Maquereau	Optimiser l’utilisation du site à des fins récréotouristiques dans un souci de préservation du milieu naturel et en assurant l’accessibilité publique.
SIT10 – Bord de mer — New Carlisle	Mettre en valeur le site à des fins récréatives en assurant l’accessibilité au site et en considérant les contraintes liées aux installations ferroviaires.
SIT11 – Lacs Saint-Louis	Accroître l’utilisation du site à des fins récréotouristiques.
SIT12 – Quinze lacs de Cloridorme	Accroître l’utilisation du site à des fins récréotouristiques.

Secteurs de développement avec enjeux particuliers	Orientations spécifiques
E01 – Aire de fréquentation du caribou montagnard de la Gaspésie ¹⁰⁷	Assurer un développement récréotouristique cohérent avec les mesures de conservation du caribou des bois, écotype montagnard, de la Gaspésie.
E02 – Réserve de territoire aux fins d'aire protégée de la rivière Patapédia	Assurer un développement récréotouristique préservant l'intégrité écologique et le patrimoine naturel sur le territoire.
E03 – Corridor Forillon	Assurer un développement récréotouristique cohérent avec les efforts régionaux déployés pour assurer le maintien et l'amélioration de la connectivité écologique sur la péninsule de Forillon.
E04 – Coin-du-Banc	Harmoniser le développement récréotouristique afin de préserver le potentiel acéricole et de mettre en valeur l'acériculture.

¹⁰⁷ La zone du plan d'aménagement de l'aire de fréquentation du caribou montagnard de la Gaspésie, telle qu'elle est illustrée sur la carte du scénario de développement, pourrait être modifiée considérant que les mesures de conservation pour les caribous forestiers et montagnards sont en cours d'élaboration.

Annexe 1 : Liste des partenaires de concertation

Partenaires de la Table de concertation régionale de la Gaspésie

Organismes	Représentants
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction régionale de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine**	M ^{me} Myriane Houde-Poirier M ^{me} Geneviève Plouffe M ^{me} Marie-Josée Racine
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	M. Steve Bujold* M. Marc Lauzon M. Pierre Desmeules
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	M. Charles Montbriand-Leduc*
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	M. Jean-Sébastien Babin* M. Mathieu Morin M. Pierre Desmeules M. Guillaume Hénault
Ministères des Affaires municipales et de l'Habitation Direction régionale de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	M. Sébastien Lévesque*
Municipalité régionale de comté Avignon	M. Laurent Nadeau* M. Guillaume Allard
Municipalité régionale de comté de Bonaventure	M. Dany Voyer*
Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé	M. Pascal Caron-Savard*
Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie	M ^{me} Karine Thériault*
Municipalité régionale de comté du Rocher-Percé	M ^{me} Christine Roussy*
Organisme observateur	Représentants
Mi'gmawei Mawiomi Secretariat (voir l'avis ci-dessous)	M. Scott Metallic* M. Richard Jeannotte M. Mathieu Gray-Lehoux M ^{me} Amanda Barnaby

* Représentant à la fin de l'élaboration du PRDTP de la Gaspésie — Section récréotourisme

** Responsable de l'élaboration du PRDTP de la Gaspésie — Section récréotourisme

Avis : bien que les Mi'gmaq aient été consultés dans le cadre de l'élaboration de la présente version du Plan régional de développement du territoire public — Section récréotourisme, leur participation ne constitue pas une approbation de ce Plan par les Mi'gmaq et est sans incidence sur l'obligation de consulter que pourrait avoir le Québec envers les Mi'gmaq pour des mesures qui en découlent.

Partenaires additionnels de la Table de concertation régionale de la Gaspésie élargie

Organismes	Représentants
Ministère de la Culture et des Communications Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	M. Tommy Simon Pelletier* M ^{me} Jacinthe Archambault
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie Direction territoriale du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	M. Jean-François Houde* M ^{me} Angelika Bouffard-Forest
Tourisme Gaspésie	M. Jean-Philippe Chartrand* M. David Dubreuil
Regroupement des MRC de la Gaspésie	M. Jean-Michel Landry*

* Représentant à la fin de l'élaboration du PRDTP de la Gaspésie — Section récréotourisme

Annexe 2 : Liste des intervenants régionaux ayant participé aux rencontres

Rencontres thématiques	Intervenants régionaux ¹⁰⁸
Ski hors-piste	Coopérative Accès Chic-chocs
	Chic-Chac
	Ski Chic-Chocs
	Mont Pesag
	Cap Castor Ski hors-piste
	Vertigo Aventures
	Expé Aventures
	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME)
	Réserve faunique des Chic-Chocs (SEPAQ)
	Parc national de la Gaspésie (SEPAQ)
	Créneau d'excellence Récréotourisme
Vélo de montagne	Expé Aventures
	Sentiers de l'Est
	Parc régional du mont Saint-Joseph
	Événements Gaspésia
	Coopérative RAC
	Évasion Nature Petite-Vallée
	Chic-Chac
	Village Grande Nature Chic-Chocs
	Créneau d'excellence Récréotourisme
Sentier international des Appalaches	Sentier International des Appalaches — Québec
	Municipalité de Matapédia
	Municipalité de Saint-André-de-Restigouche
	Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
	Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine
	Ville de Gaspé
	Parc national de la Gaspésie
	Parc national de Forillon
	MRC Avignon
	MRC de La Haute-Gaspésie
	MRC de La Côte-de-Gaspé
	Créneau d'excellence Récréotourisme
Sentiers VHR	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ)
	Fédération québécoise des clubs quads (FQCQ)
	Regroupement des MRC de la Gaspésie

¹⁰⁸ Préalablement à la plupart des rencontres thématiques, un questionnaire a été envoyé aux intervenants régionaux afin de connaître la vision et les enjeux régionaux du développement récréotouristique. Les intervenants régionaux inscrits sur cette liste ont participé en répondant au questionnaire, en participant à la rencontre ou les deux.

	MRC de La Haute-Gaspésie
	MRC de La Côte-de-Gaspé
	MRC de Bonaventure
	Créneau d'excellence Récréotourisme
	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts — Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs — Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Activités récréotouristiques en rivière (autres que pêche au saumon)	CIME Aventures
	Nature Aventure
	York Expédition
	Griffon Aventure
	Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
	OBV Matapédia-Restigouche
	Mission Rivière (comité citoyens)
	Créneau d'excellence Récréotourisme
	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs — Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs — Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Activités récréotouristiques en rivière (pêche au saumon)	Destination Chic-Chocs
	Société de restauration et de gestion de la Nouvelle inc.
	Association des pêcheurs sportifs des rivières Cascapédia inc.
	Association des pêcheurs sportifs de la Bonaventure
	Regroupement pour la restauration des trois rivières Pabos inc.
	Société de gestion de la rivière Madeleine
	Société de gestion de la rivière Cap-Chat
	Corporation de gestion des rivières Matapédia-et-Patapédia
	Société de gestion des rivières de Gaspé
	Réserve faunique de Port-Daniel
	Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs — Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs — Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Culture, histoire et patrimoine	Mi'gmawei Mawio'mi Secretariat
	Regroupement des MRC de la Gaspésie
	Ministère de la Culture et des Communications — Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Tourisme autochtone Mi'gmaq	Listuguj Mig'maq Government
	Nation Micmac de Gespeg
	Mi'gmawei Mawio'mi Secretariat
Pointe au Maquereau	Ville de Chandler
	Ville de Port-Daniel-Gascons
	MRC du Rocher-Percé
	Consultants O.P.R.
	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts — Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs — Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Motoneige hors-piste	Adrénaline hors-piste
	Aventure Chic-Chocs
	Extrême Chic-Chocs
	Expédition Chic-Chocs
	Hors-piste Chic-Chocs
	The Sled Den
	SledNick guide hors-piste
	Créneau d'excellence Récréotourisme
Villégiature privée et hébergement commercial et communautaire	MRC Avignon
	MRC de Bonaventure
	MRC de La Côte-de-Gaspé
	MRC de La Haute-Gaspésie
	MRC du Rocher-Percé
	Conseil de l'Eau Gaspésie Sud
	Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie
	Secrétariat Mi'gmawei Mawio'mi
	Ministère de la Culture et des Communications — Direction du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts — Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs — Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs — Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Liste des acronymes

Acronyme	Définition
AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
ATR	Association touristique régionale
ATRG	Association touristique régionale de la Gaspésie
BAEQ	Bureau d'aménagement du Québec
BDTQ	Base de données topographiques du Québec
DR-11	Direction régionale de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine du ministère des Ressources naturelles et des Forêts
FCMQ	Fédération des clubs de motoneigistes du Québec
FQCQ	Fédération québécoise des clubs quads
FQME	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
GR	Grande randonnée (homologation d'un itinéraire par la Fédération française de la randonnée pédestre)
GRHQ	Géobase du réseau hydrographique du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MEIE	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MMS	Mi'gmawei Mawiomi Secretariat
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MRC	Municipalité régionale de comté
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
OBNL	Organisme à but non lucratif
OBV	Organisme de bassin versant
PADE	Pourvoirie avec droits exclusifs
PATP	Plan d'affectation du territoire public
PDAR	Plan de développement d'activités récréatives
PLA	Petit lac aménagé
PRDTP	Plan régional de développement du territoire public
RI	Réserve indienne
RPQ	<i>Règlement de pêche du Québec</i>
SEPAQ	Société des établissements de plein air du Québec
SIA	Sentier international des Appalaches
TFS	Territoire faunique structuré
TGIRT	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
TNO	Territoire non organisé
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
VHR	Véhicule hors route
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée

Glossaire

Terme	Définition	Référence
Abri sommaire	Bâtiment ou ouvrage servant de gîte sans dépendance autre qu'un cabinet à fosse sèche, dépourvu de toute installation électrique et de toute alimentation en eau, sans fondation permanente et d'un seul plancher.	<i>Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État</i> (article 25)
Activité récréative extensive	Activité qui nécessite peu d'aménagement pour être pratiquée et dont les répercussions sur le milieu récepteur sont généralement minimisées. Une activité récréative extensive peut être un sentier, un belvédère, par exemple.	<i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i>
Activité récréative intensive	Activité qui utilise ou nécessite des infrastructures permanentes pour être pratiquée et qui a généralement des répercussions importantes sur le milieu récepteur. Une activité récréative intensive peut être un centre de ski, un parcours de golf, une plage aménagée, par exemple.	<i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i> — définition adaptée des orientations gouvernementales en aménagement du territoire
Aire protégée	Zone terrestre ou maritime, géographiquement délimitée, faisant l'objet d'une désignation de protection juridique, administrative ou légale à l'intérieur de laquelle la biodiversité et les ressources naturelles sont protégées, en tout ou partie, des interventions humaines néfastes.	Adaptée en fonction de la définition de l'Office québécois de la langue française et des renseignements disponibles sur le site du MELCCFP : https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm
Attrait	Lieu présentant des caractéristiques naturelles ou anthropiques ayant des attributs esthétiques ou propices à la pratique d'activités récréatives. Ces lieux possèdent généralement la capacité d'attirer la population (paysage, lac, parc, etc.).	<i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i>
Axe récréotouristique	Corridor d'activités récréatives important généralement bien développé et emprunté par un grand nombre d'usagers.	Expression propre au PRDTP
Camping	Activité de plein air qui consiste à séjourner au moyen d'un équipement de camping mobile, temporaire et non attaché au sol (p. ex., une tente, une roulotte, une caravane). Le MRNF fait la distinction entre deux types de campings : - le camping sur les terres du domaine de l'État faisant l'objet d'un bail à des fins commerciales ou communautaires; - le camping sur les terres du domaine de l'État libres de droits et de statuts (occupation temporaire).	<i>Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État</i> (article 36.2)
Camping temporaire	Camping pratiqué sur les terres du domaine de l'État dont le séjour n'excède pas 7 mois dans une même année.	<i>Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État</i> (article 36.2)
Chemin multiusage	Chemin en milieu forestier, autre qu'un chemin minier, construit ou utilisé à des fins multiples, notamment en vue de permettre l'accès au territoire forestier et à ses ressources.	<i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> (article 41)

Terme	Définition	Référence
Concept de développement	Orientations régionales de développement du territoire public pour une section donnée du PRDTP, qui prend en compte le profil du territoire et le constat récréotouristique.	Expression propre au PRDTP
Constat récréotouristique	Le constat récréotouristique est effectué pour une section du PRDTP. Il établit un diagnostic, pour une région, de la situation actuelle en matière de récréotourisme et en précise les potentiels.	Expression propre au PRDTP
Corridor riverain	Bande de terre de 100 m localisée de part et d'autre d'un cours d'eau ou de 300 m d'un lac et mesurée à partir de la limite du littoral.	Cadre normatif concernant les normes minimales de lotissement (quebec.ca)
Cours d'eau	Toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent, y compris un lit créé ou modifié par une intervention humaine, le fleuve Saint-Laurent, l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, le golfe du Saint-Laurent, de même que toutes les mers qui entourent le Québec, à l'exception d'un fossé.	<i>Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles</i> (article 4)
Développement durable	Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.	<i>Loi sur le développement durable</i> (article 2)
Domanialité	Mode de propriété des biens fonciers sur un territoire. Une terre, une forêt, un terrain ou un cours d'eau, par exemple, peuvent être de domanialité publique ou de domanialité privée.	Office québécois de la langue française
Écotourisme	Tourisme pratiqué dans des régions naturelles et peu perturbées par l'humain, et dans le contexte duquel le touriste adopte généralement des comportements responsables face à l'environnement naturel et humain visité.	Office québécois de la langue française
Espèce exotique envahissante	Végétal, animal ou micro-organisme (virus, bactérie ou champignon) qui est introduit hors de son aire de répartition naturelle. Son établissement ou sa propagation peuvent constituer une menace pour l'environnement, l'économie ou la société.	MELCCFP : Espèces exotiques envahissantes (EEE) (gouv.qc.ca)
Excursionniste	Personne en déplacement d'affaires ou de loisir à une distance supérieure à 80 km de son domicile habituel, pour une durée inférieure à 24 heures, consommant des services ou des produits touristiques. Généralement, les services ou les produits touristiques n'incluent pas l'hébergement.	Office québécois de la langue française
Hébergement commercial	Lieu d'hébergement où sont offerts des services d'hébergement moyennant rétribution et qui fait l'objet d'un bail à des fins commerciales.	Définition adaptée des <i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i>
Hébergement communautaire	Lieu d'hébergement exploité sans but lucratif, permettant d'offrir des services d'hébergement gratuits ou à un coût basé uniquement sur les frais d'exploitation et d'entretien.	Définition adaptée des <i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i>

Macrozonage	Découpage en zones permettant de planifier l'utilisation du sol autour d'un attrait, principalement autour des plans d'eau. Les zones à répartir sont liées à la préservation du milieu naturel, à l'accès public et aux activités récréatives, y compris l'hébergement de villégiature.	<i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i>
Milieu humide et hydrique	Lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent. Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles. Type de milieu humide : un étang, un marais, un marécage ou une tourbière. Type de milieu hydrique : un lac ou un cours d'eau et incluant leurs rives, leur littoral et leurs plaines inondables.	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (article 46.0.2) <i>Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles</i> (article 4)
Modalité	Condition particulière selon laquelle l'aménagement ou le développement à des fins récréotouristiques doit être réalisé.	Terme propre au PRDTP
Petit lac aménagé	Lac de moins de 20 ha pour lequel des droits exclusifs de pêche sont octroyés à une pourvoirie sans droits exclusifs pour mettre en valeur un plan d'eau présentant un faible potentiel halieutique. Des travaux d'aménagement faunique doivent être réalisés sur le territoire sous bail pour favoriser une augmentation de l'utilisation du lac.	MELCCFP : https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/territoires-fauniques/lacs/
Plan d'affectation du territoire public	Plans établis par régions administratives et définissant les orientations du gouvernement pour l'utilisation et la protection du territoire public. Ils guident la gestion et la mise en valeur des terres et des ressources de chacune des régions du Québec en tenant compte des caractéristiques qui la composent.	Gouvernement du Québec : https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/occupation-du-territoire-public/gestion-territoire-public
Plan d'eau	Dans le PRDTP, ce terme comprend les lacs et les cours d'eau pour alléger le texte.	Définition adaptée des <i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i>
Plan régional de développement du territoire public	Outil de mise en valeur des terres du domaine de l'État dont l'objectif est le développement harmonieux et durable du territoire public au profit de la population. Il vise à déterminer, avec les partenaires régionaux, où, quand et comment il est possible d'octroyer des droits fonciers en vue d'une utilisation concertée du territoire public. Il existe différents volets au PRDTP, dont le volet récréotourisme qui concerne notamment le développement de la villégiature.	Gouvernement du Québec : https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/developpement-recreotouristique
Pôle récréotouristique	Zone où est concentrée une variété d'activités et d'infrastructures récréotouristiques et d'hébergement. Il constitue une destination récréotouristique dont le pouvoir d'attraction est important pour la région.	Expression propre au PRDTP
Potentiel	Le potentiel désigne une possibilité d'utilisation du territoire public à des fins récréotouristiques.	Terme propre au PRDTP

Pourvoirie	Entreprise qui offre, contre rémunération, de l'hébergement et des services ou de l'équipement pour la pratique, à des fins récréatives, d'activités de chasse, de pêche ou de piégeage.	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> (article 78.1)
Pourvoirie avec droits exclusifs	Entreprise ayant l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné, en vertu d'un bail de droits exclusifs de chasse ou de pêche ou de piégeage signé avec le ministre responsable de la faune. Les territoires accordés font l'objet d'une affectation faunique particulière, au même titre que les réserves fauniques et les zones d'exploitation contrôlée.	MELCCFP : https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/territoires-fauniques/pourvoiries/
Pourvoirie sans droits exclusifs	Entreprise n'ayant pas l'exclusivité de l'exploitation de la faune sur un territoire donné. Leurs clients chassent et pêchent sur le territoire du domaine de l'État ou sur des terres privées.	MELCCFP : https://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/territoires-fauniques/pourvoiries/
Problématique	Ensemble de problèmes ou de difficultés clairement évoqués, liés par une thématique commune, et que l'on résout par la réflexion, l'analyse.	Office québécois de la langue française
Récréotourisme	Type de tourisme qui consiste à mettre en valeur les activités récréatives d'une région, plus spécialement les activités de loisir de plein air.	Office québécois de la langue française
Réserve faunique	Territoire établi sur les terres du domaine de l'État vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune ainsi qu'accessoirement à la pratique d'activités récréatives. Le plan de la réserve faunique délimitée est publié dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> .	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> (article 111)
Scénario de développement	Type d'intervention dans une section donnée du PRDTP qui peut s'appliquer à une thématique ou à un secteur du territoire régional.	Expression propre au PRDTP
Secteur de développement	Subdivision du territoire de planification délimitée en fonction du potentiel de mise en valeur ou d'enjeux particuliers pour lesquels une approche de développement particulière pourrait être adoptée.	Expression propre au PRDTP
Section	Dans le PRDTP, l'ensemble des sections correspond aux grands champs d'activité où des interventions (octroi de droits) sur le territoire public sont possibles ou envisageables, dont le récréotourisme, l'industrie, l'utilité publique ou communautaire, le territoire particulier d'intervention ainsi que la préservation et la protection.	Terme propre au PRDTP
Sentier récréatif	Sentier aménagé en fonction d'une activité récréative, notamment pour la randonnée pédestre, le ski de fond ou les véhicules hors route.	<i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i>
Site de développement	Territoire circonscrit où l'on planifie de développer un ou plusieurs projets de mise en valeur des terres du domaine de l'État.	Expression propre au PRDTP
Terres du domaine de l'État ou territoire public	Toute terre appartenant à l'État québécois par souveraineté ou par acquisition, y compris le lit des cours d'eau et des lacs, de même que le lit du fleuve Saint-Laurent et du golfe du Saint-Laurent.	Tirée de la <i>Loi sur les terres du domaine de l'État</i> (article 1)
Territoire d'application	Ensemble des terres publiques sous l'autorité du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, assujetti aux dispositions du PRDTP.	Expression propre au PRDTP
Territoire de planification	Territoire pour lequel la planification de l'utilisation et du développement des terres du domaine de l'État est réalisée.	Expression propre au PRDTP

	Il s'agit d'un découpage du territoire d'application permettant de prendre en compte le contexte régional dans la planification du développement.	
Territoire faunique structuré	Territoire établi sur les terres du domaine de l'État aux fins de développer l'utilisation des ressources fauniques et accessoirement la pratique d'activités récréatives.	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> (article 85)
Territoire non organisé	Toute partie du territoire du Québec qui n'est pas celui d'une municipalité locale est un territoire non organisé.	<i>Loi sur l'organisation territoriale municipale</i> (article 7)
Territoire public intramunicipal	Tous les lots, parties de lots et toute autre partie du domaine de l'État, comprenant les bâtiments, les améliorations et les meubles qui s'y trouvent, situés à l'intérieur des limites des municipalités locales.	Décret 1163-2009
Thématique	Sujet ou activité lié au récréotourisme.	Terme propre au PRDTP
Tourisme	Action de voyager et de visiter des lieux différents de l'endroit où l'on habite habituellement, et ce, par agrément. Le séjour dure plus d'une journée et requiert d'utiliser de l'hébergement commercial, communautaire ou privé (résidence secondaire).	Office québécois de la langue française et PRDTP de première génération.
Tourisme d'aventure	Tourisme pratiqué en région éloignée ou sauvage, dans le respect de l'environnement, en exerçant un sport de pleine nature ou en utilisant un moyen de transport non traditionnel, qui comporte de l'inconnu, de la nouveauté et une certaine part de risque.	Office québécois de la langue française
Tourisme durable	Tourisme écologiquement et économiquement viable à long terme, ainsi que socialement et éthiquement juste.	Office québécois de la langue française
Tourisme responsable	Tourisme dans le contexte duquel le touriste évite de poser des actions qui pourraient avoir des effets négatifs sur l'environnement naturel et humain des lieux visités.	Office québécois de la langue française
Villégiature sur les terres du domaine de l'État	Tout séjour effectué à des fins de récréation ou de plaisance hors de son lieu de résidence habituel et le plus souvent en milieu rural ou forestier. Il peut s'agir d'hébergement à caractère privé, commercial ou communautaire. La villégiature exclut les camps autochtones, l'hébergement lié à la réalisation d'activités d'exploitation des ressources, tels un camp de piégeage, un camp forestier ou minier.	<i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i>
Villégiature privée sur les terres du domaine de l'État	Consiste en un séjour dans un lieu de villégiature où une personne physique ou morale détient un droit exclusif d'occupation. Ce droit est établi par un bail sur les terres du domaine de l'État. La finalité du bail doit être respectée.	<i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i>
Villégiature regroupée sur les terres du domaine de l'État	Regroupement de cinq terrains de villégiature ou plus ayant une densité minimale de 1,25 terrain à l'hectare (un terrain pour 0,8 ha).	<i>Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État</i>
Volet	Chaque section d'un PRDTP est composée de sujets à considérer. Dans la section récréotourisme, ces sujets sont regroupés en volets : hébergement, activités récréatives et de plein air ainsi que culture et patrimoine.	Terme propre au PRDTP
Zone d'exploitation contrôlée	Territoire établi sur les terres du domaine de l'État à des fins d'aménagement, d'exploitation ou de conservation de la faune ou d'une espèce faunique et, accessoirement, à des fins de pratique d'activités récréatives. Le plan de la zone d'exploitation contrôlée délimitée est publié dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> .	<i>Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune</i> (article 104)

Bibliographie

- AFOGÎM (1999). *Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, document de connaissances*, Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée — Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 689 p.
- ASSOCIATION DES STATIONS DE SKI DU QUÉBEC. *Stations et conditions de ski* [En ligne] [<https://maneige.ski/stations-et-conditions/>] (Consulté le 2025-07-17).
- ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA GASPÉSIE (2016). *Plan stratégique de développement 2016-2020*, 42 p.
- BONJOUR QUÉBEC. *Expériences phares* [En ligne] [<https://www.bonjourquebec.com/fr/decouvrir/experiences>] (Consulté le 2023-06-16).
- BONJOUR QUÉBEC. *Hébergements en pourvoiries* [En ligne] [<https://www.bonjourquebec.com/fr-ca/se-preparer/ou-dormir/hebergements-en-pourvoiries>] (Consulté le 2023-08-25).
- BOUCHER, D. et A.-Y. PARENT (2013). « Le patrimoine religieux bâti : la différence gaspésienne », *Magazine Gaspésie*, 50 (3), p. 37-38.
- BUTLER, R. et T. HINCH (1996). *Tourism and Indigenous Peoples: Issues in tourism series*, International Thomson Business Press, London, 444 p.
- CENTRE INTELLIGENCE D'AFFAIRES EN TOURISME (2023). *Situation des entreprises touristiques du Québec, printemps 2023 — Résumé* [<https://alliancetouristique.com/wp-content/uploads/2023/05/situation-des-entreprises-resumevf2.pdf>].
- CHAIRE DE TOURISME TRANSAT (2023). *Cahier tendances 2023*, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal, Montréal, 85 p.
- CHAIRE DE TOURISME TRANSAT (2023). *Pratiques durables : état de la situation de l'industrie touristique du Québec. Portrait des pratiques durables des organisations touristiques québécoises*, rapport pour le ministère du Tourisme du Québec, École des Sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal, Montréal, 107 p.
- COMITÉ ZIP GASPÉSIE. *Route bleue de la Gaspésie* [En ligne] [<https://zipgaspesie.org/projets/route-bleue-de-la-gaspesie/>] (Consulté le 2023-07-24).
- CORPORATION DES GESTIONNAIRES DE PHARES DE L'ESTUAIRE ET DU GOLFE SAINT-LAURENT. *Les amis des phares du Saint-Laurent* [En ligne] [<http://www.routedesphares.qc.ca/fr/carte.html>] (Consulté le 2020-08-18).
- DESJARDINS, M., Y. FRENETTE, J. BÉLANGER et B. HÉTU (1999). *Histoire de la Gaspésie* (2^e édition), Les Presse de l'Université Laval, Québec, 800 p.
- DORAIS, M. (2014). *Sites fauniques d'intérêt : Modalités d'intervention définies par la Direction de la gestion de la faune de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, version 22 septembre 2014. 9 p.
- DUPUIS, M. (2024, 24 novembre). « Tourisme Gaspésie – Bilan et nouveau CA », *TourismExpress* [En ligne] [<https://tourismexpress.com/nouvelles/tourisme-gaspesie-bilan-et-nouveau-ca>] (Consulté le 2025-07-10).
- ENCYCLOPÉDIE DU PATRIMOINE CULTUREL DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE. *Rivières à saumon en Gaspésie* [En ligne] [http://www.ameriquefrancaise.org/fr/article-644/Rivi%C3%A8res_%C3%A0_saumon_en_Gasp%C3%A9sie.html#.YKfnZPIKiUK] (Consulté le 2021-05-21).

- ESCALADE QUÉBEC. *Topos du Québec*. [En ligne] [<https://www.escaladequebec.com/topos-du-quebec/>] (Consulté le 2025-07-17).
- FALLU, J.-M. (2015). « Un pays de naufrages », *Magazine Gaspésie*, 52 (2), p. 5-8.
- FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC. *01 – Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine* [En ligne] [<https://fcmq.qc.ca/fr/parcourir-quebec/01-gaspesie-iles-de-la-madeleine/>] (Consulté le 2025-07-17).
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS. *Contacteur un club* [En ligne] [<https://www.fqcq.qc.ca/contacter-un-club/>] (Consulté le 2025-07-17).
- GÉOPARC DE PERCÉ. *Géoparc de Percé* [En ligne] [<https://www.geoparcdeperce.com/>] (Consulté le 2021-01-13).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2013). *Stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la région Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine 2013-2018*, Québec, 89 p.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Performance du Québec en 2023* [En ligne] [<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/performance-annuelle-industrie-touristique/performance-quebec-2023>] (Consulté le 2025-06-11).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Emplois et entreprises* [En ligne] [<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/performance-annuelle-industrie-touristique/emplois-et-entreprises>] (Consulté le 2025-06-11).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Études et fiches d'accueil sur les marchés touristiques* [En ligne] [<https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/marches-touristiques#c65104>] (Consulté le 2023-06-20).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Plan d'action pour un tourisme responsable et durable* [En ligne] [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/tourisme/publications/plan-daction-pour-un-tourisme-responsable-et-durable>] (Consulté le 2023-06-16).
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Signalisation des routes touristiques* [En ligne] [<https://www.quebec.ca/transports/circulation-securite-routiere/signalisation-routiere/signalisation-touristique/routes-touristiques>] (consulté le 2025-07-11).
- GUÉRETTE, M.-C. et P. HÉTU (1995). « Le tour du bout du monde », *Téoros*, 14 (2), p. 08-11.
- LA GROTTÉ DE SAINT-ELZÉAR. *Nos activités* [En ligne] [<http://lagrotte.ca>] (Consulté le 2023-07-27).
- LANOUELLE, N. ET R. BOUVET (2011). « Revisiter les lieux disparus de la géographie du Québec : entre géopoétique et résistance ». *Transactions mémorielles et identitaires*. Actes du Colloque Brésil/Canada au 79e Congrès de l'ACFAS, 13 p.
- MARTIN, P.-L. (2015). « Sous le signe du poisson », *Continuité*, Numéro 145, p. 18-22.
- MINE D'AGATES DU MONT LYALL. *Mine d'agates du Mont Lyall* [En ligne] [www.mont-lyall.com] (Consulté le 2021-01-13).
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE. *Récréotourisme* [En ligne] [<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/creneaux-dexcellence/recreatourisme>] (Consulté le 2021-06-02 et le 2023-08-25).
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Musées* [En ligne] [<https://www.quebec.ca/culture/musees/trouver-musee-agree>] (Consulté le 2025-07-17)

- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* [En ligne] [<https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/>] (Consulté le 2023-07-26).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS (2024). *Lignes directrices sur le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État*, Québec, 79 p.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie* [En ligne] [<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/projets-infrastructures/structures-infrastructures/infrastructures-ferroviaires/rehabilitation-chemin-fer-gaspesie/Pages/rehabilitation-chemin-fer-gaspesie.aspx>] (Consulté le 2023-06-13).
- MINISTÈRE DU TOURISME DU QUÉBEC (2016). *La destination Québec et ses concurrents : ce qu'il faut savoir* [<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/tourisme/etudes-statistiques/concurrence-quebec.pdf>].
- MUSÉES NUMÉRIQUES CANADA. *Le tour de la Gaspésie, l'histoire épique d'un voyage sur la route* [En ligne] [<https://www.histoiresdecheznous.ca/v2/tour-de-la-gaspesie-90ans-decouverte-90years-discovery/>] (Consulté le 2021-05-21).
- OUISURF. *Surfer l'Est du Québec, merci l'automne!* [En ligne] [<https://oui.surf/surfer-lest-quebec-merci-lautomne/>] (Consulté le 2020-05-07).
- PARCS CANADA. *Lieu historique national de la Bataille-de-la-Ristigouche* [En ligne] [<https://parcs.canada.ca/lhn-nhs/qc/ristigouche>] (Consulté le 2021-04-15)
- POURVOIRIES DU QUÉBEC. *Pourvoiries Québec* [En ligne] [<https://www.pourvoiries.com/fr/gaspesie-et-iles-de-la-madeleine/>] (Consulté le 2020-04-29 et le 2023-07-19).
- PROJET ÉOLE. *Projet Éole* [En ligne] [<https://projeteole.ca/>] (Consulté le 2025-07-17).
- RACINE, A. (2023). « Les séjours hybrides des voyageurs québécois », *Réseau Veille Tourisme*, Chaire de tourisme Transat [En ligne] [<https://veilletourisme.ca/2023/02/14/sejours-hybrides-voyageurs-quebecois/>] (Consulté le 2023-06-17).
- RADIO-CANADA (2021, 12 août). « Des villages de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent rayés de la carte », *Radio-Canada* [En ligne] [<https://ici.radio-canada.ca/tele/bloque/1816296/semaine-verte-histoire-population-deplacement-quebec>] (Consulté le 2025-07-17)
- ROUTE VERTE. *La Route Verte* [En ligne] [<http://www.routeverte.com>] (Consulté le 2020-04-01).
- SENTIER INTERNATIONAL DES APPALACHES — QUÉBEC. *Sentier International des Appalaches Québec* [En ligne] [<http://www.sia-iat.com>] (Consulté le 2025-07-11).
- SENTIERS DU BOUT DU MONDE. *Les sentiers du bout du monde* [En ligne] [<https://sentiersduboutdumonde.com>] (Consulté le 2023-07-26).
- SEPAQ. *Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé* [En ligne] [<https://www.sepaq.com/pq/bon/decouvrir/portrait.dot>] (Consulté le 2021-05-26).
- SEPAQ. *Parc national de Miguasha* [En ligne] [<https://www.sepaq.com/pq/mig/decouvrir/portrait.dot>] (Consulté le 2021-05-26).
- SEPAQ. *Parc national de la Gaspésie* [En ligne] [<https://www.sepaq.com/pq/gas/>] (Consulté le 2023-07-26).
- TOURISME AUTOCHTONE QUÉBEC. *Mi'gmaq* [En ligne] [<https://tourismeautochtone.com/nations/mi-gmaq>] (Consulté le 2023-07-26).
- TOURISME GASPÉSIE (2023). *Rapport annuel 2022-2023*, Association touristique régionale de la Gaspésie, 35 p.

TOURISME GASPÉSIE (2023). *Guide touristique de la Gaspésie 2023-2024*, Association touristique régionale de la Gaspésie, 31 p.

TOURISME GASPÉSIE. *Pistes cyclables en Gaspésie* [En ligne] [<https://www.tourisme-gaspesie.com/fr/93/pistes-cyclables-en-gaspesie/article.html>] (Consulté le 2023-07-25).

TOURISME GASPÉSIE. *La Gaspésie en quad* [En ligne] [<https://www.tourisme-gaspesie.com/fr/quad.html>] (Consulté le 2020-03-26).

TOURISME GASPÉSIE. *Activités en rivière en Gaspésie* [En ligne] [<https://www.tourisme-gaspesie.com/fr/71/activites-en-riviere-en-gaspesie/article.html>] (Consulté le 2023-07-26)

TRANSALTA. *Le Nordais* [En ligne] [<https://www.transalta.com/plants-operation/le-nordais/>] (Consulté le 2021-04-13).

WORLD TOURISM ORGANIZATION (2025). *World Tourism Barometer*, Volume 23, Issue 1, Janvier 2025, UN Tourism, Madrid, DOI: <https://doi.org/10.18111/wtobarometereng>.

